



Edition 2020
Réalisée avec les résultats 2019



TABLEAU DE BORD - SAGE ARGUENON BAIE DE LA FRESNAYE

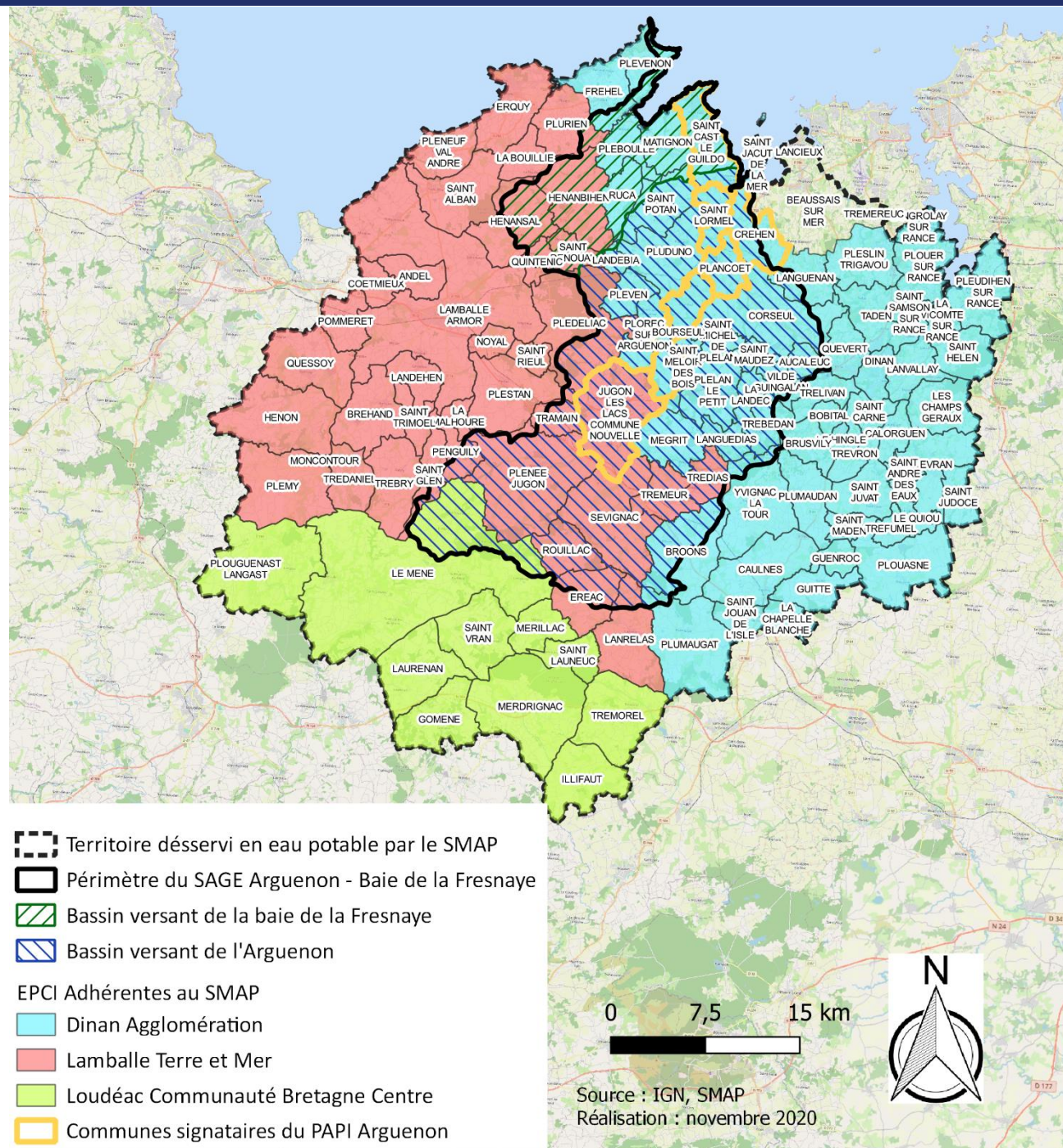
Décembre 2020

LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE : LE SMAP

Le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP) porte juridiquement la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye depuis 2008 à la demande de l'Etat et des collectivités locales. Le SMAP est un syndicat mixte fermé créé en 1972, qui développe ses missions à trois échelles différentes :

- La mission fondatrice du SMAP est la production d'eau potable et la livraison pour 220 000 habitants soit 1 tiers des Côtes d'Armor via la retenue de 11 millions de m³ qui est considérée comme captage prioritaire pour la lutte contre les pollutions diffuses au titre du SDAGE.
- Le SMAP porte le SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye et l'animation de la Commission Locale de l'Eau à l'échelle des bassins versants de l'Arguenon et de la Baie de la Fresnaye.
- Le SMAP coordonne des actions de reconquête de la qualité de l'eau via le contrat territorial du bassin versant de l'Arguenon 2019-2021.
- Le SMAP porte à la demande de l'Etat et des collectivités le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Arguenon approuvé en 2016.

La cohérence entre le SAGE, le contrat territorial Arguenon, et le PAPI Arguenon est assurée par une structure de portage unique. Une étroite collaboration de la CLE est menée avec les porteurs de projets du Plan de Lutte contre les Algues Vertes du bassin versant de la Baie de la Fresnaye.



GLOSSAIRE

AAC : Aire d'Alimentation de Captage
AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
AFES : Association Française pour l'Etude du Sol
APPCB : Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne
ANC : Assainissement Non Collectif
ARS : Agence Régionale de Santé
BV : Bassin Versant
CD 22 : Conseil Départemental des Côtes d'Armor
CRAB : Chambres d'Agriculture de Bretagne
CRESEB : Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne.
CIPAN : Culture Intermédiaire Pièges à Nitrates
CLE : Commission Locale de l'Eau
CQEL : Cellule Qualité des Eaux Littorales
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DA : Dinan Agglomération
DCE : Directive Cadre Européenne sur l'eau
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
E. coli : *Escherichia coli*
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FDPPMA22 : Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor
FNCUMA : Fédération Nationale des CUMA
GAB d'Armor : Groupement des Agriculteurs Biologistes des Côtes d'Armor
IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
LCBC : Loudéac Communauté Bretagne Centre
IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration par la législation sur l'eau
LTM : Lamballe Terre et Mer
MAEC : Mesure Agro Environnementale et Climatique
mg/l : milligramme par litre
ml/ha : mètre linéaire par hectare

NO3 : Nitrates
OFB : Office Français pour la Biodiversité
OSUR : Base de données en ligne, gérée par l'AELB
PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PAV : Plan de lutte contre les Algues Vertes
PCAEA : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles
PO4 : Phosphates
Pt/l : Phosphore total par litre
Q90 : Quantile 90
QJM : Débit Moyen Journalier
REMI : Réseau de contrôle microbiologique des zones de production conchylicole
RGI : Ray-Grass d'Italie
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAGE BSB : Baie de Saint Brieuc
SAGE RFBB : Rance Frémur Baie de Beausseis
SAGE ABF : Arguenon Baie de la Fresnaye
SAU : Surface Agricole Utile
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMAM : Syndicat Mixte Arguenon-Maritime
SMAP : Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
STEP : Station d'épuration des eaux usées
µg/L : microgramme par litre

TABLE DES MATIERES

Le SAGE Arguenon- Baie de la Fresnaye.....	5
Préambule.....	6
Edito.....	7
Mise en œuvre et dispositions du SDAGE Loire Bretagne.....	9
Objectifs quantifiés du SAGE.....	10
• Concentration en nitrates des masses d'eau et à la prise d'eau de Pléven.....	12
• Concentration en phosphore des masses d'eau.....	14
• Concentration en pesticides des masses d'eau et à la prise d'eau de Pléven.....	16
• Qualité microbiologique des eaux conchylicoles.....	18
• Qualité microbiologique des eaux de baignade.....	20
• Qualité biologique des cours d'eau et Indices biologiques.....	21
Les maîtrises d'ouvrage par bassin versant en 2019.....	22
Etat d'avancement des dispositions du SAGE Arguenon baie de la Fresnaye.....	23

8 ENJEUX PRINCIPAUX		THEME	PAGE
ENJEU TRANSVERSAL : Concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques		Plan de lutte contre les algues vertes du bassin versant de la baie de la Fresnaye	26
		Inventaires Zones humides	28
		Bocage	29
6 ENJEUX D'EGALE IMPORTANCE	Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et en qualité.	Assainissement collectif	31
		Assainissement non collectif	33
		Programmes d'actions agricoles	36
	Protéger les personnes et les biens contre les inondations	Programme d'Actions de Prévention des Inondations	40
	Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau	Milieux aquatiques	42
	Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral	Erosion des sols	45
	Actions vers les collectivités	49	
	Agriculture biologique	50	
	Réduire les contaminations du littoral et plus particulièrement les contaminations microbiologiques	Profils de vulnérabilités (baignade, pêche récréative, conchyliculture)	51
ENJEU DE GOUVERNANCE : Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant		Sensibilisation grand public	53
		Sensibilisation des scolaires	54

LE SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE

728 km² Surface

42 Communes

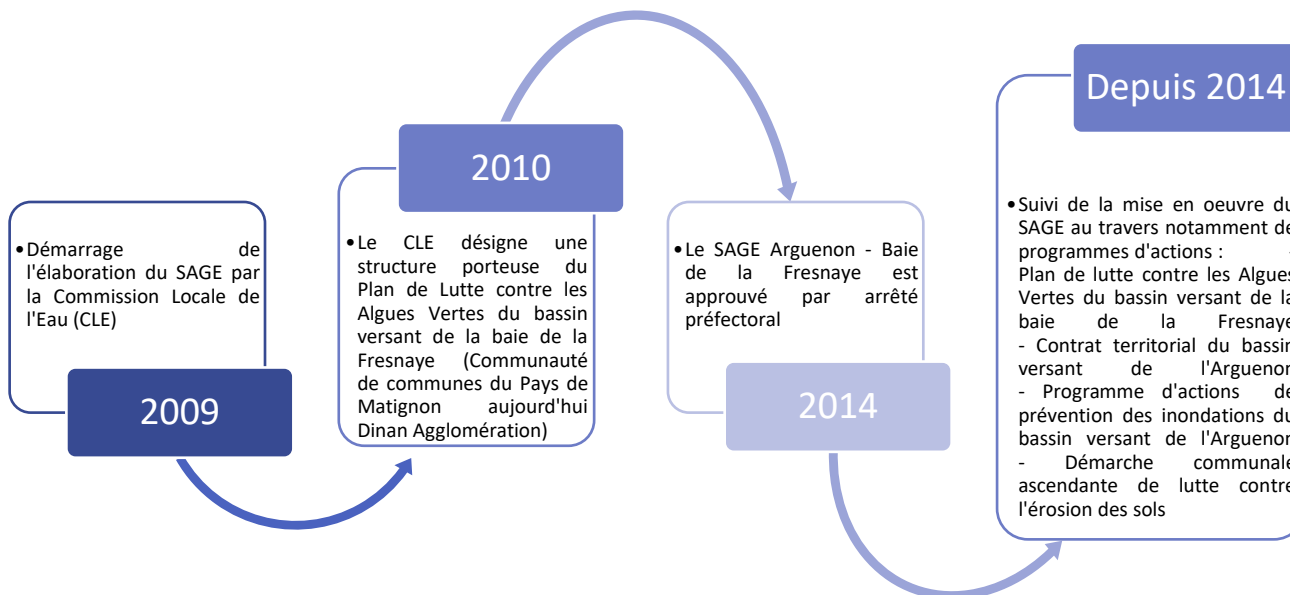
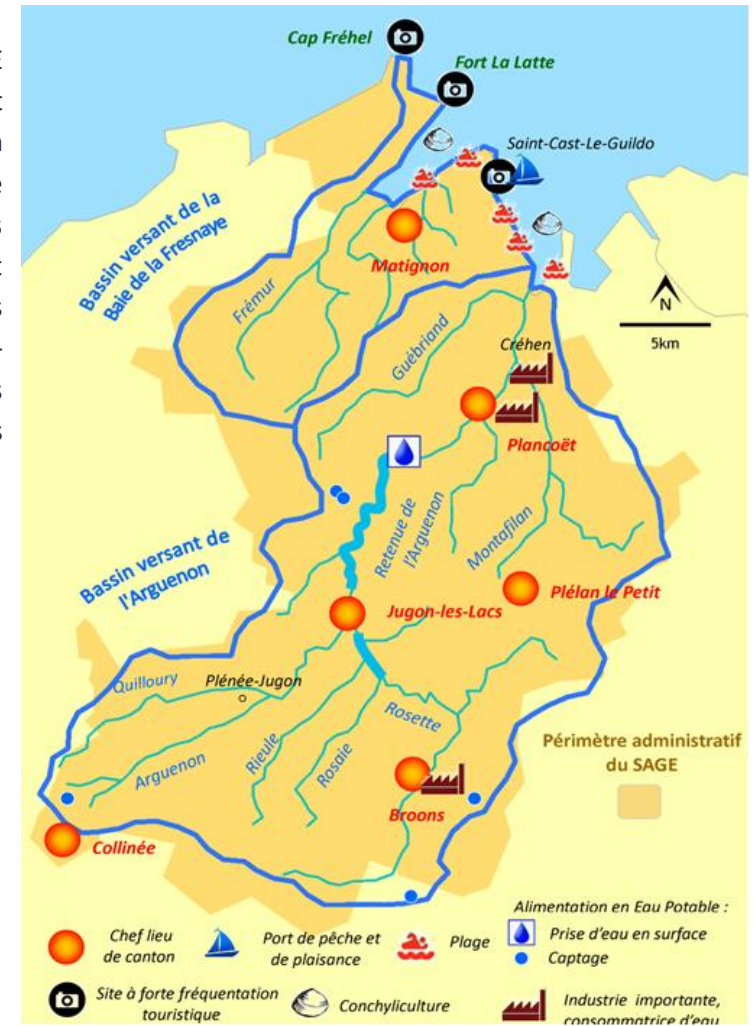
3 EPCI Lamballe Terre & Mer
Dinan Agglomération
Loudéac Communauté Bretagne Centre

800 km Linéaire de cours d'eau

10 % Du SAGE en Zones Humides

Environs 900 Exploitations agricoles

Le périmètre du SAGE Arguenon -Baie de la Fresnaye est localisé dans l'Est des Côtes d'Armor entre le SAGE de la Baie de Saint Briec et le SAGE Rance - Frémur - Baie de Beussais. Deux bassins versants constituent ce territoire : le bassin versant de l'Arguenon et le bassin versant de la Baie de la Fresnaye. Il s'agit d'un territoire rural à dominante agricole (élevages, cultures, industries agroalimentaires) avec un littoral tourné vers la conchyliculture et le tourisme. Le littoral est concerné par l'eutrophisation et les contaminations microbiologiques. Un captage prioritaire, situé à Pleven, est stratégique pour les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine pour l'alimentation en eau potable. Cette ressource en eau est impactée par les nitrates, les pesticides et l'eutrophisation. Deux secteurs sont impactés par les inondations (Jugon-les-Lacs-commune-nouvelle et Plancoët). La morphologie d'une partie des cours d'eau est dégradée et le recensement des zones humides – cours d'eau a été réalisé. La population vivant sur le bassin versant est estimée à 43 117 habitants (population 2017 INSEE).



PREAMBULE

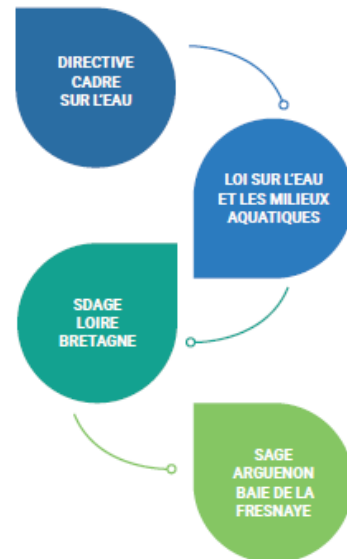
LE SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE

Qu'est-ce qu'un SAGE : un outil de planification locale de l'eau

Outil de planification et de déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), défini au niveau d'un grand district hydrographique (Loire-Bretagne pour ce qui nous concerne), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixe, plus localement au niveau d'un bassin versant (BV), des objectifs généraux d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

Élaboré de façon concertée par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), à l'échelle d'un bassin versant, le SAGE est constitué de deux documents principaux - le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement - pourvus d'une portée juridique différente. Le SAGE permet de répondre localement aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles, souterraines et littorales d'ici à 2027, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), et à d'autres objectifs locaux concernant la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le SAGE est un outil majeur pour garantir l'équilibre d'un territoire. En effet, l'aménagement urbain et les activités économiques sont indissociables de la ressource en eau. Une gestion à l'échelle du bassin versant permet de garantir une bonne répartition des usages et de mieux gérer leurs impacts sur cette ressource et les milieux.



La CLE et son rôle

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'assemblée chargée de l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE. Elle organise et gère l'ensemble de la démarche SAGE, sous tous ses aspects : déroulement et validation des étapes d'élaboration ou de révision du SAGE, arbitrages des conflits, suivi de l'application, consultation des partenaires institutionnels et mobilisation des financements.

La CLE est l'instance de concertation et de décision du SAGE.

Ses membres sont répartis au sein de 3 collèges (élus, usagers, services de l'État). Elle élabore et révisé le SAGE. Une fois celui-ci approuvé, elle le fait vivre et assure le suivi de sa mise en œuvre, notamment en émettant des avis sur les projets soumis à sa consultation.

Les services de l'État ont la charge de la mise en application réglementaire du SAGE.

Les documents du SAGE : Le PAGD et le règlement

- ✓ Le PAGD de la ressource en eau et des milieux aquatiques exprime le projet de la CLE. Il expose les enjeux, définit les objectifs généraux, ainsi que les conditions et les mesures prioritaires retenues par la CLE pour les atteindre. Il précise les acteurs concernés, les délais et les modalités de mise en œuvre. Le PAGD est opposable à l'administration et aux collectivités locales (dossiers IOTA, documents d'urbanisme, schémas des carrières).
- ✓ Le Règlement du SAGE renforce et complète certaines mesures prioritaires du PAGD par des règles opposables aux tiers et à l'administration.

À ces deux documents s'ajoutent un rapport de présentation et une évaluation environnementale qui identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement.

POURQUOI UN TABLEAU DE BORD ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arguenon – Baie de la Fresnaye a été approuvé le 15/04/2014.

Une fois le SAGE validé, la CLE met en place un tableau de bord qui, au travers d'indicateurs qu'elle a choisis, permet de savoir où en est l'avancement de la mise en œuvre des prescriptions et préconisations du SAGE. Ce tableau de bord pourra être utilisé comme base à une relecture ou une révision du SAGE.

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

ENJEU TRANSVERSAL

Concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques

6 enjeux d'égale importance :

ENJEU		Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et en qualité.
ENJEU		Protéger les personnes et les biens contre les inondations
ENJEU		Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau
ENJEU		Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral
ENJEU		Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau
ENJEU		Réduire les contaminations du littoral et plus particulièrement les contaminations microbiologiques

Un enjeu de gouvernance :

ENJEU DE GOUVERNANCE

Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant

Le tableau de bord : définition, origine et objectif

Rendu obligatoire par la circulaire ministérielle n° DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008, relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui stipule que « la CLE doit développer sa mission de suivi et d'évaluation du SAGE à travers un tableau de bord, véritable outil de pilotage du SAGE ». Ce document dont le principal objectif est de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du SAGE, permet également de communiquer sur l'évolution de l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages.

Le suivi des actions du SAGE est assuré à partir :

- ❖ D'indicateurs pertinents et opérationnels explicités et définis dans le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye,
- ❖ D'indicateurs communs fixés par le SDAGE (comité de bassin Loire-Bretagne) et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le tableau de bord doit être transmis chaque année au comité de bassin Loire-Bretagne avec le rapport annuel d'activité de la CLE dans le cadre des règles générales d'attribution et de versements des aides de l'Agence de l'eau.

Données : années de valeur et actualisation

Les données présentées dans ce tableau de bord ont une période de mise à jour variable. C'est pourquoi, l'année de valeur des résultats est systématiquement précisée sur l'entête des fiches composant ce document.

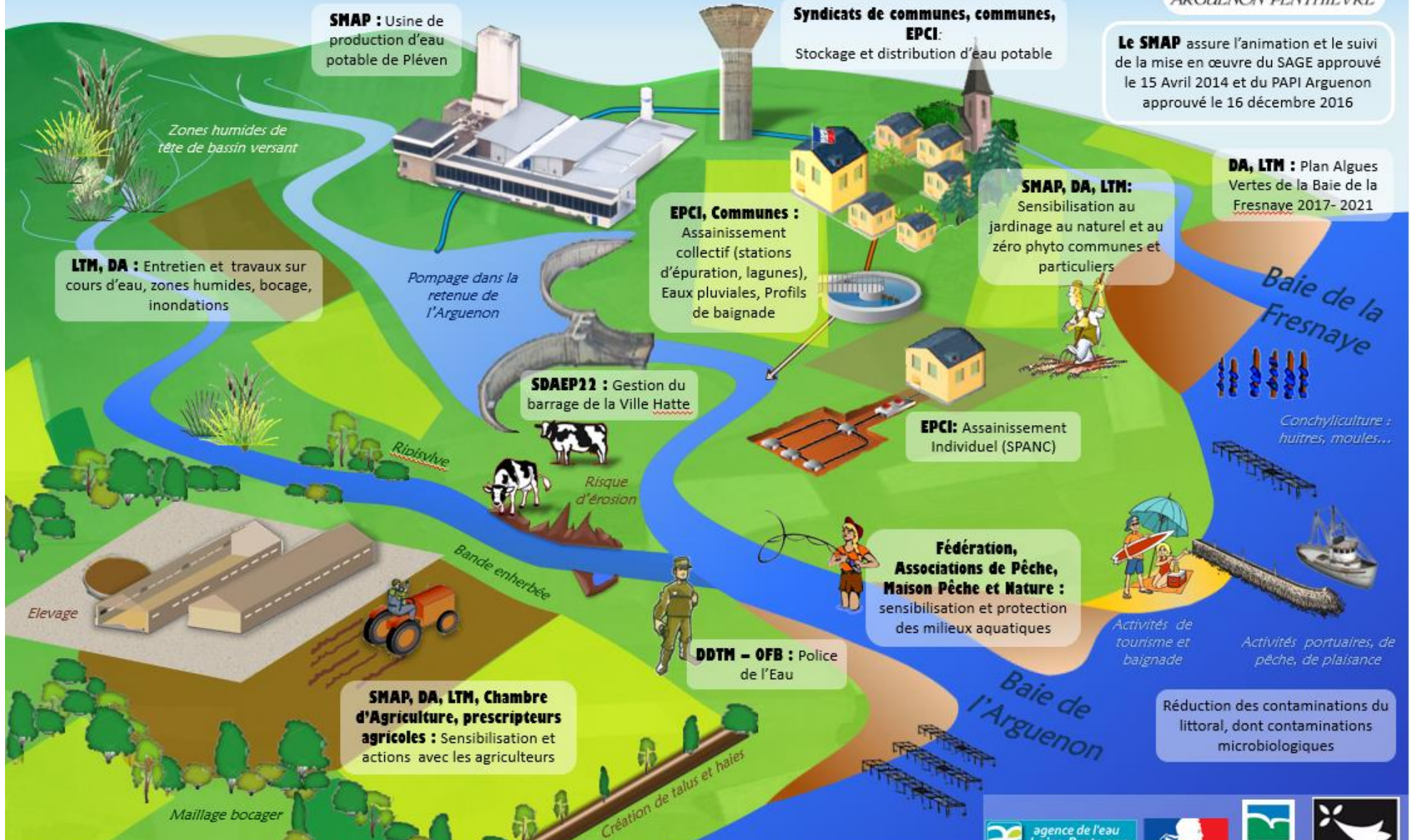
Les indicateurs prioritaires pour l'année 2019 correspondent aux dispositions à mettre en œuvre en 2019.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arguenon - Baie de la Fresnaye

Maîtrises d'ouvrages et acteurs du SAGE : qui fait quoi ?



Le SMAP assure l'animation et le suivi de la mise en œuvre du SAGE approuvé le 15 Avril 2014 et du PAPI Arguenon approuvé le 16 décembre 2016



SMAP : Usine de production d'eau potable de Pléven

Syndicats de communes, communes, EPCI : Stockage et distribution d'eau potable

LTM, DA : Entretien et travaux sur cours d'eau, zones humides, bocage, inondations

EPCI, Communes : Assainissement collectif (stations d'épuration, lagunes), Eaux pluviales, Profils de baignade

SMAP, DA, LTM : Sensibilisation au jardinage au naturel et au zéro phyto communes et particuliers

DA, LTM : Plan Algues Vertes de la Baie de la Fresnaye 2017- 2021

SDAEP22 : Gestion du barrage de la Ville Hatte

EPCI : Assainissement Individuel (SPANC)

Conchyliculture : huîtres, moules...

Fédération, Associations de Pêche, Maison Pêche et Nature : sensibilisation et protection des milieux aquatiques

Activités de tourisme et baignade

Activités portuaires, de pêche, de plaisance

DDTM - OFB : Police de l'Eau

SMAP, DA, LTM, Chambre d'Agriculture, prescripteurs agricoles : Sensibilisation et actions avec les agriculteurs

Réduction des contaminations du littoral, dont contaminations microbiologiques

Légende acronymes : SMAP : Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre ; DA : Dinan Agglomération ; LTM : Lamballe Terre et Mer ; OFB : Office Français pour la Biodiversité ; DDTM22 : Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor ; SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif



MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SDAGE

LES OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU – ATTEINTE DU BON ETAT DES MASSES D'EAU

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a pour objectif le bon état écologique des eaux en 2027. Pour parvenir à évaluer ce bon état, la DCE instaure une unité d'évaluation afin de pouvoir comparer des milieux aquatiques semblables (masse d'eau).

Une masse d'eau désigne une partie de cours d'eau, un plan d'eau, un estuaire ou une portion du littoral, un espace d'eau souterrain.

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques est exprimée au regard du bon état écologique, qui se décline en 5 classes :

- Très bon état,
- Bon,
- Moyen,
- Médiocre,
- Mauvais.

L'échéance à laquelle ce bon état doit être atteint, est fixée par le SDAGE 2016-2021. Elle peut être en 2021 ou 2027. Chaque année, l'évaluation de l'état des masses d'eau doit être faite pour estimer le chemin restant pour atteindre l'objectif.

CODE ME	Nom	Objectif de bon état écologique (SDAGE 2016-2021)	Etat écologique 2014-2015 - 2016	Etat écologique 2017
Masse d'eau cours d'eau Arguenon				
FRGR0032a	L'Arguenon et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de la ville Hatte	2021	MOYEN	MOYEN
FRGR0032c	L'Arguenon et ses affluents depuis le complexe de la ville Hatte jusqu'à la mer	2027	MOYEN	MOYEN
FRGR0033	La Rosette et ses affluents depuis la source jusqu'à l'étang de Jugon	2021	MOYEN	MOYEN
FRGR0034	Le Montafilan et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2021	MÉDIOCRE	MOYEN
FRGR1417	L'étang du Guillier et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de l'Arguenon	2021	BON	MOYEN
FRGR1437	Le Guébriand et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2021	MAUVAIS	MOYEN
FRGR2234	La Rieule et ses affluents depuis la source jusqu'à l'étang de Jugon	2021	MOYEN	MÉDIOCRE
Masse d'eau cours d'eau Fresnaye				
FRGR0035	Le Fremur d'Herbilly et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2021	MOYEN	MOYEN
FRGR1444	Le ruisseau de Matignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2021	MOYEN	MAUVAIS
Masse d'eau Plan d'eau				
FRGL019	Retenue de l'Arguenon	2027	MOYEN	MOYEN
FRGL200	Etang de Jugon	2027	MOYEN	MOYEN
Masse d'eau côtière				
FRGC03	Rance Fresnaye	2021	BON	BON
Masse d'eau souterraine				
FRGL019	Arguenon	2027	MÉDIOCRE	

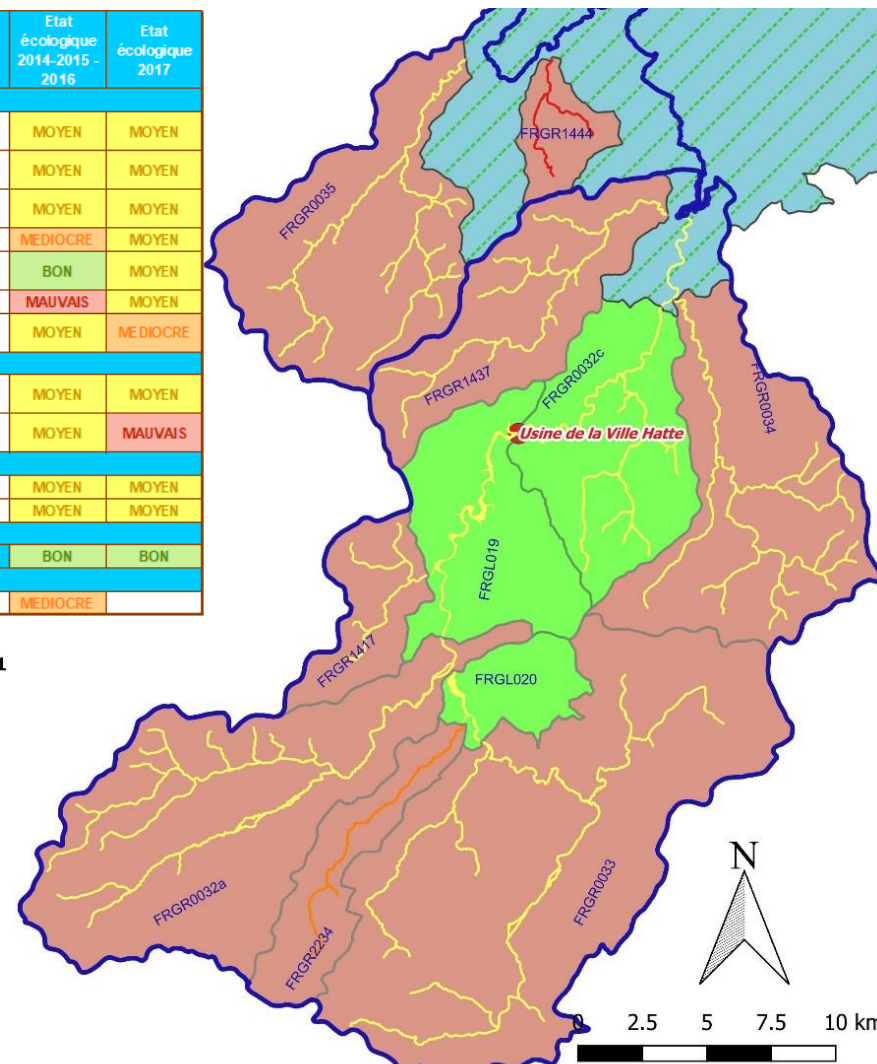
Délais d'atteinte du Bon Etat des Masses d'Eau du SDAGE 2016-2021

- 2021
- 2027
- Bassin versant du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye

Etat 2017 des masses d'eau cours d'eau et plan d'eau du SAGE

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Etat 2017 de masse d'eau cotière du SAGE

Source : IGN, BD Carto, BD Carthage, AELB
Réalisation : SMAP Mai 2020



Etat des lieux 2019

L'état des lieux permet d'avoir une vision globale de la situation du bassin. Il permet d'orienter la politique de l'eau des territoires et de déterminer les objectifs environnementaux inscrits dans le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Tous les 6 ans, le comité de bassin Loire - Bretagne effectue un diagnostic du territoire basé sur la qualité des eaux et sur l'identification des pressions agissant sur la qualité de l'eau. Ces mesures sont ensuite déclinées localement au travers des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) établis dans chaque département par les missions interservices de l'eau et de la nature.

Disposition 50 : Mettre en place un observatoire de l'état des cours d'eau, de la source à la mer et communiquer

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux

Maître d'ouvrage : SMAP - DA

Qui suit la qualité de l'eau ?



► Contexte

Le SAGE prévoit la mise en place d'un observatoire de suivi de la qualité des cours d'eau pour suivre leur état au regard des différents paramètres nitrates, phosphore, pesticides, qualité des eaux conchylicoles et qualité des eaux de baignade. Pour ces différents paramètres, la CLE a déterminé des objectifs chiffrés et datés

Chaque paramètre est représenté sous forme de tableau, graphique ou carte avec :

- La masse d'eau concernée,
- L'objectif et le délai d'atteinte,
- Le résultat des masses d'eau au regard de l'objectif fixé.

Sur le territoire du SAGE, 29 points de prélèvements sont suivis par :

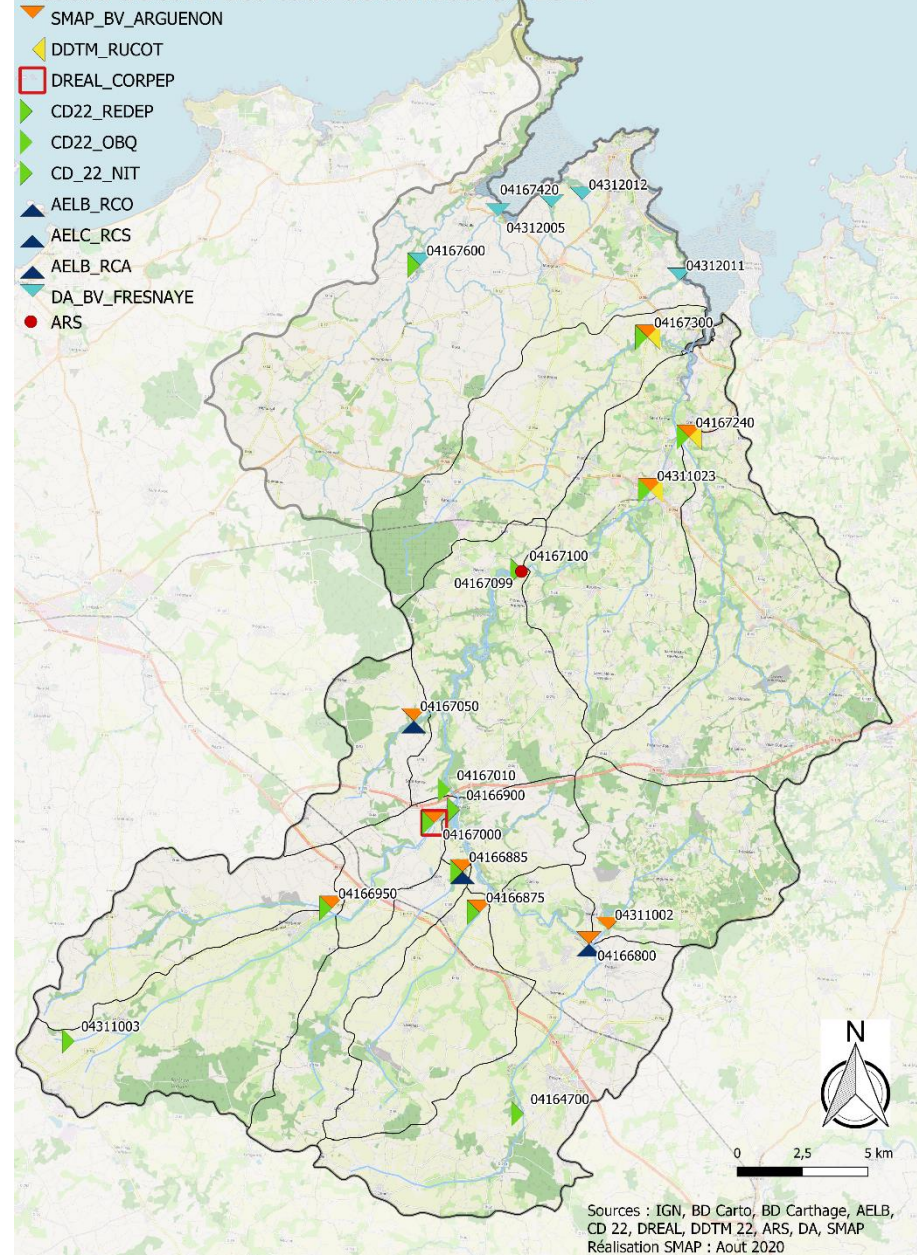
- L'Agence Régionale de la Santé (ARS), 
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (CD 22), 
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), 
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), 
- Dinan agglomération, 
- Le SMAP, 

► Objectifs et indicateurs

L'observatoire de suivi de la qualité des cours d'eau a été mis en place dans le cadre du tableau de bord

Certains objectifs ou résultats sont exprimés en quantile 90 (Q90). Le quantile 90 est une méthode statistique, qui permet de définir un seuil d'acceptation dans une série de valeurs, ce qui correspond à la valeur pour laquelle 90 % des résultats sont inférieurs. Le Q90 permet de mieux refléter les pics saisonniers tout en excluant les valeurs extrêmes.

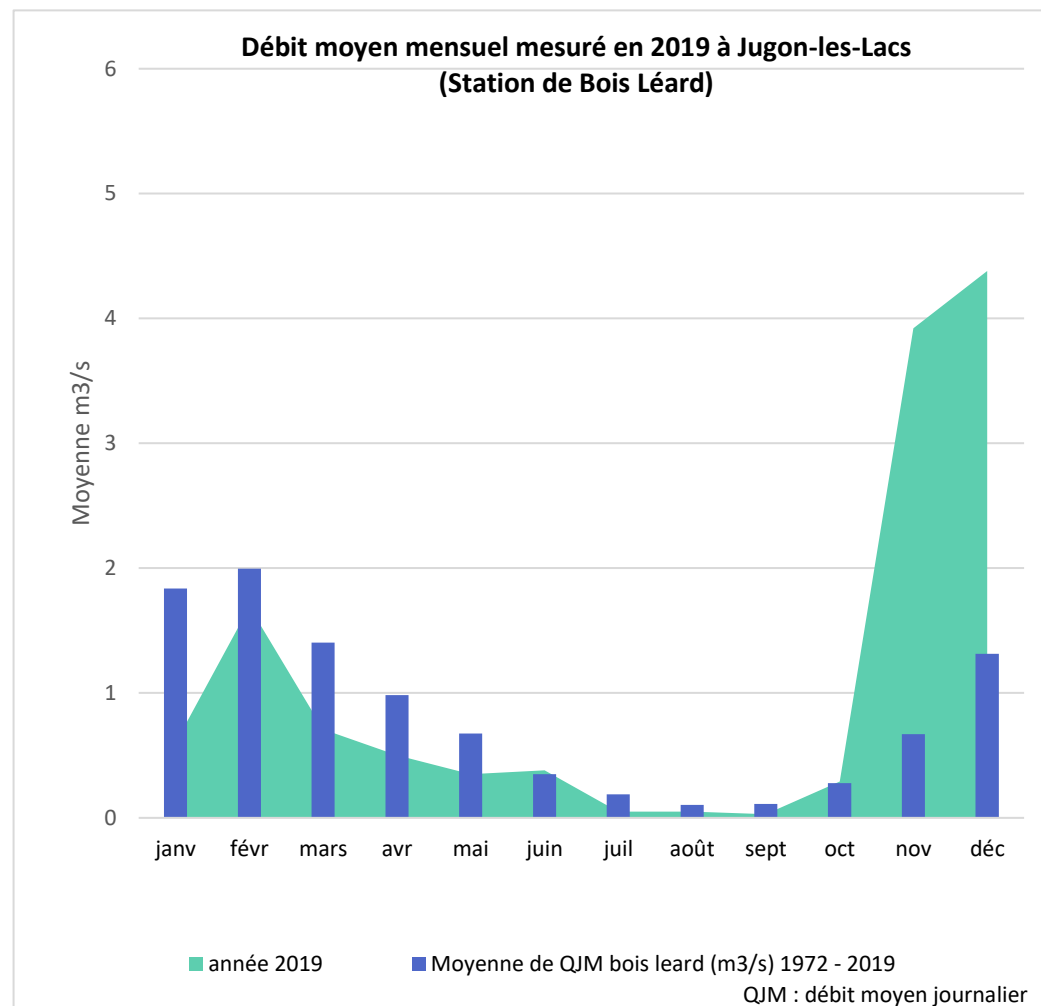
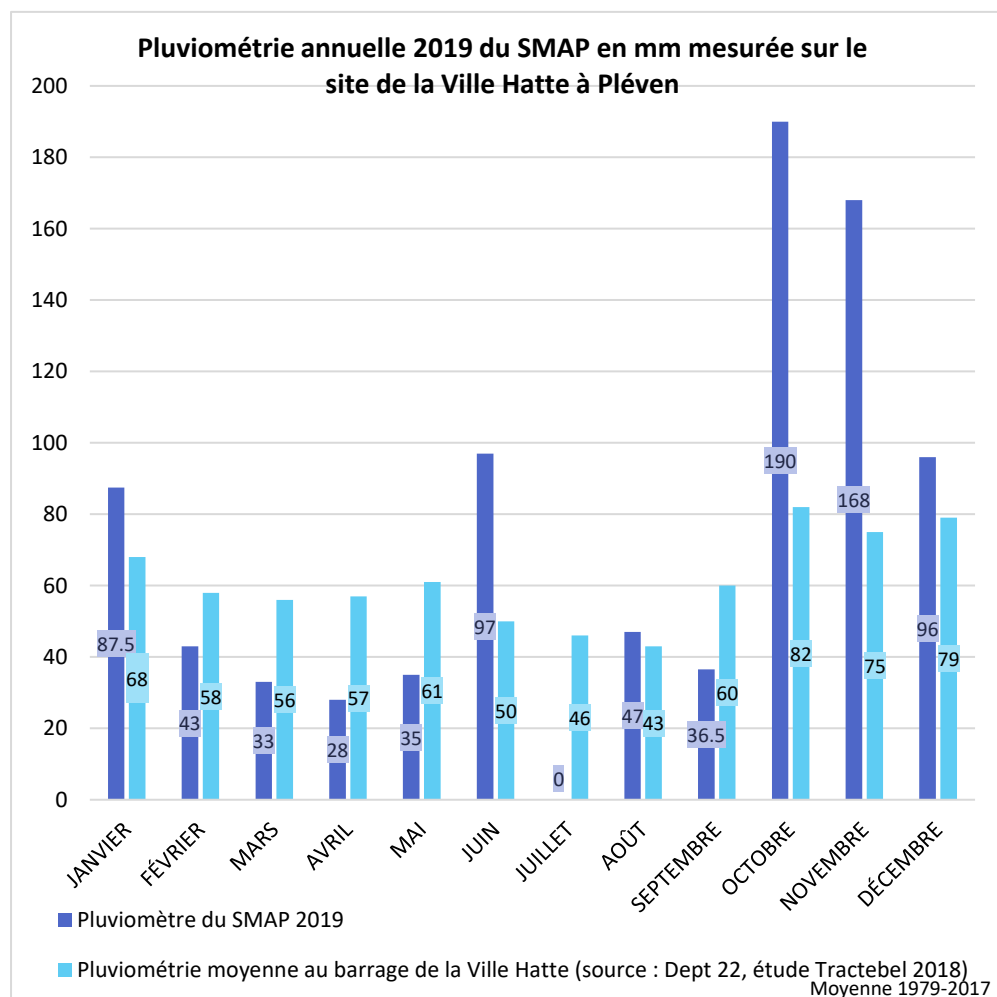
Réseau de suivi des eaux de surfaces en 2019



Sources : IGN, BD Carthage, BD Carthage, AELB, CD 22, DREAL, DDTM 22, ARS, DA, SMAP
Réalisation SMAP : Aout 2020

QUELLE METEOROLOGIE EN 2019 ?

L'observation des événements climatiques de l'année apportent des éléments d'interprétations de l'évolution des paramètres mesurés pour l'évaluation de la qualité de l'eau. La pluviométrie est un facteur important de dilution et de concentration des teneurs, de même que le débit.



L'année 2019 a été relativement humide avec 861 mm d'eau à comparer avec une moyenne 1979-2017 de 735 mm. Le printemps a été relativement sec sauf le mois de juin, l'automne a été très humide avec plus de 459 mm mesurés en 3 mois soit plus de la moitié de la pluviométrie moyenne annuelle 1979-2017.

Les débits mesurés en fin d'année sont 2 à 3 fois supérieurs aux moyennes mensuelles et sont dus aux fortes pluviométries.

OBJECTIFS QUANTIFIÉS DU SAGE

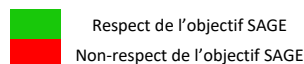
CONCENTRATION EN NITRATES DES MASSES D'EAU ET A LA PRISE D'EAU DE LA VILLE HATTE - PLEVEN

L'ensemble des dispositions du SAGE

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux

➤ Contexte

Les nitrates proviennent essentiellement du lessivage de l'azote excédentaire des sols après l'épandage d'engrais chimique, de fumier, lisier sur les parcelles agricoles. Les concentrations en nitrates ont un impact sur la potabilisation des eaux et l'eutrophisation des baies.



➤ Objectifs et indicateurs

Des objectifs qualité ont été définis pour 9 masses d'eau (cours d'eau), 1 masse d'eau (plan d'eau) et 5 cours d'eau, le Quilloury (rattaché à la masse d'eau Arguenon Amont), la Rosaie (rattachée à la masse d'eau Rosette), le Rat, le Kermiton, le Quinteux (rattachés à aucune masse d'eau) :

Bassin Versant de l'Arguenon									
Masses d'eau et cours d'eau	Point de prélèvements	Objectif SAGE zéro dépassement	Concentration maximale détectée						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
L'Arguenon Amont (FRGR0032a)	04167000	50 mg/l	57	52	50	39	53	54	52
La Rosette depuis Broons jusqu'à l'Arguenon (FRGR0033)	04166800		41	39	39	30	34	40	35
L'étang du Guillier et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de l'Arguenon (FRGR1417)	04167050		54	60	43	43	63	50	51
La Rieule et ses affluents depuis la source jusqu'à l'étang de Jugon (FRGR2234)	04166885		48	42	43	30	38	41	35
L'Arguenon Aval (FRGR0032c)	04311023		49	54	38	29	39	40	35
Le Montafilan depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Arguenon (FRGR0034)	04167240		52	54	44	34	48	42	40
Le Guébriand et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer (FRGR1437)	04167300		36	37	34	27	36	32	32
Retenue de la Ville Hatte (FRGL1437)	04167099		49	42	41	34	40	44	40
Le Quilloury (Cours d'eau BV Arguenon)	04166950	50 mg/l	64	61	56	47	60	63	61
la Rosaie (FRGR0033)	04166875		60	60	64	55	56	54	46

En 2019 sur l'Arguenon : 2 masses d'eau et 1 cours d'eau ne respectent pas les objectifs du SAGE de zéro dépassement des 50 mg/l de nitrates. Cela s'explique par les conditions météorologiques très humides de fin d'année.

Bassin Versant de la Baie de la Fresnaye									
Masses d'eau et cours d'eau	Point de prélèvements	Objectif SAGE Quantile 90	Quantile 90						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Le Frémur depuis Hénanbihen jusqu'à l'estuaire (FRGR0035)	04167600	2021 : 54mg/l	54	50	51	47	45	49	41
Le ruisseau de Matignon et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire (FRGR1444)	04167420	2021 : 40 mg/L	52	47	48	44	40	44	40
Le Rat (Cours d'eau BV Fresnaye)	04312005	2021 : 34 mg/l	46	33	40	36	34	43	28
Le Kermiton (Cours d'eau BV Fresnaye)	04312012	2021 : 40 mg/l	45	46	49	46	46	48	42
Le Pont Quinteux (Cours d'eau BV Fresnaye)	04312011	2021 : 27 mg/l	32	29	32	31	27	30	29

En 2019 sur la Fresnaye : 2 cours d'eau ne respectent pas les objectifs du SAGE

Arguenon Aval ayant un objectif littoral complémentaire									
Masses d'eau	Point de prélèvements	Objectif SAGE 2021 quantile 90	Quantile 90						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
L'Arguenon depuis le complexe de la Ville Hatte jusqu'à l'estuaire Masse d'eau littorale	04311023	40 mg/l	45	50	37	29	36	37	34
Le Montafilan depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Arguenon Masse d'eau littorale	04167240		45	50	40	30	39	32	38
Le Guébriand et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer masse d'eau littorale	04167300		36	32	31	24	35	30	25
La retenue de la Ville Hatte (FRGL019) Prise d'eau de la Ville Hatte	04167099		45	39	37	31	39	39	36

En 2019 sur l'Arguenon aval l'objectif complémentaire : Quantile 90 de 40 mg/L de nitrates est respecté pour l'ensemble des masses d'eau

En quelques chiffres :

- ✓ 80% des masses d'eau respectent les objectifs du SAGE
- ✓ 40% des cours d'eau respectent les objectifs du SAGE

Concentration en Nitrates sur le SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye en 2019

Résultats exprimés en mg/L

Analyse classes d'état*

Concentration en nitrates (mg/L)

0 - 10

10 - 50

50 - 150

(Classes d'état, Arrêté 27 juillet 2015)

Les stations de la baie de la Fresnaye ont des objectifs en Q90 propres à chaque station

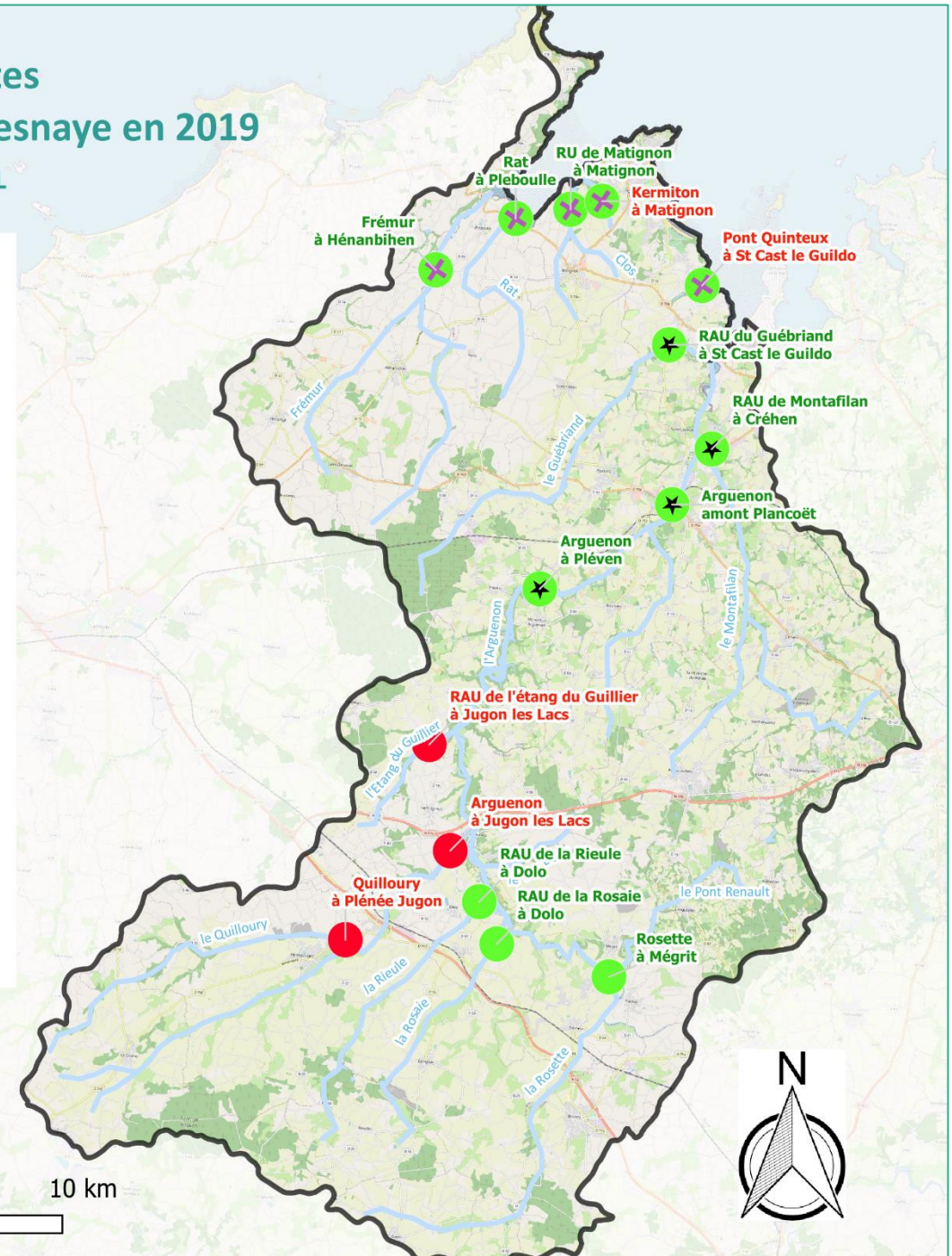
✘ En 2019 les stations du Kermiton et du Pont Quinteux ne respectent pas leurs objectifs du SAGE.

Objectif littoral complémentaire Q90 inférieur à 40 mg/L pour les masses d'eau littorales du bassin versant de l'Arguenon

★ En 2019 l'objectif complémentaire des stations Arguenon aval est respecté

Non-respect de l'objectif du SAGE

Respect de l'objectif du SAGE



SOURCE : CD22, SMAP, AELB, DA, DREAL
REALISATION : Octobre 2020

* Pour chaque masse d'eau, l'état écologique est qualifié selon cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Ces classes sont ensuite transcrites en classes de valeurs différentes pour chaque paramètres.

OBJECTIFS QUANTIFIÉS DU SAGE

CONCENTRATION EN PHOSPHORE DES MASSES D'EAU

L'ensemble des dispositions du SAGE

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux

► Contexte

Le phosphore présent dans les cours d'eau et les retenues provient essentiellement de l'érosion des sols. Cependant, les concentrations en phosphore ont une origine partagée. Pour la retenue de la Ville Hatte et l'étang de Jugon, qui relèvent de la disposition 3B-1 du SDAGE, des objectifs quantifiés ont été établis pour le phosphore sur les cours d'eau contributeurs amont.

BV Arguenon									
Masses d'eau et cours d'eau	Point de prélèvements référent	Objectif SAGE Quantile 90	Quantile 90						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
L'Arguenon Amont (FRGR0032a)	04167000	2015 : 0,2 mg/l	0.13	0.15	0.15	0.17	0.24	0.14	0.14
La Rosette depuis Broons jusqu'à l'Arguenon (FRGR0033)	04166800		0.10	0.25	0.24	0.09	0.21	0.10	0.1
L'étang du Guillier et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de l'Arguenon (FRGR1417)	04167050		0.16	0.13	0.15	0.23	0.10	0.20	0.1
La Rieule et ses affluents depuis la source jusqu'à l'étang de Jugon (FRGR2234)	04166885		0.07	0.36	0.31	0.16	0.28	0.11	0.12
L'Arguenon Aval (FRGR0032c)	04311023		0.04*	0.06*	0.06*	0.06*	0.05*	0.06*	0.11
Le Montafilan depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Arguenon (FRGR0034)	04167240		0.16*	0.15*	0.16*	0.18*	0.36	0.26	0.33
Le Guébriand et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer (FRGR1437)	04167300		0.30	0.31	0.28	0.13*	0.28	0.23	0.28
Le Quilloury (Cours d'eau BV Arguenon)	04166950	2015 : 0,2 mg/l	0.08	0.10	0.10	0.15	0.09	0.10	0.11
la Rosaie (FRGR0033)	04166875		0.09	0.17	0.14	0.13	0.09	0.10	0.11

En 2019 sur l'Arguenon : Constat identique aux années précédentes, lors de forts événements pluvieux l'érosion des sols se traduit par des teneurs en phosphore fortes.

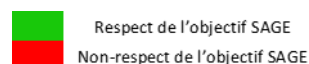
En 2019 sur la Fresnaye : 2 masses d'eau ne respectent pas les objectifs du SAGE. La fin d'année particulièrement pluvieuse montre des concentrations plus fortes en phosphore par rapport à 2018

BV de la Fresnaye									
Masses d'eau et cours d'eau	Point de prélèvements référent	Objectif Quantile 90	Quantile 90						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Le Frémur depuis Hénanbihen jusqu'à l'estuaire (FRGR0035)	4167600	2021 : 0.2 mg/l	0.26	0.32	0.49	0.32	0.28	0.27	0.49
Le ruisseau de Matignon et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire (FRGR1444)	4167420		0.85	0.75*	0.73*	0.25*	0.21*	0.34	0.39

En quelques chiffres :

- ✓ 55 % des masses d'eau respectent les objectifs du SAGE (5/9)
- ✓ Les cours d'eau littoraux sont ceux les plus impactés par les fortes concentrations en phosphore
- ✓ La démarche communale de lutte contre l'érosion des sols est en développement sur le territoire

*Données phosphate retranscrite en phosphore total



Concentration en Phosphore total sur le SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye en 2019

Résultats exprimés en Quantile 90 conformément aux objectifs quantifiés du SAGE

Analyse classes d'état

Concentration en phosphore total (mg/L)

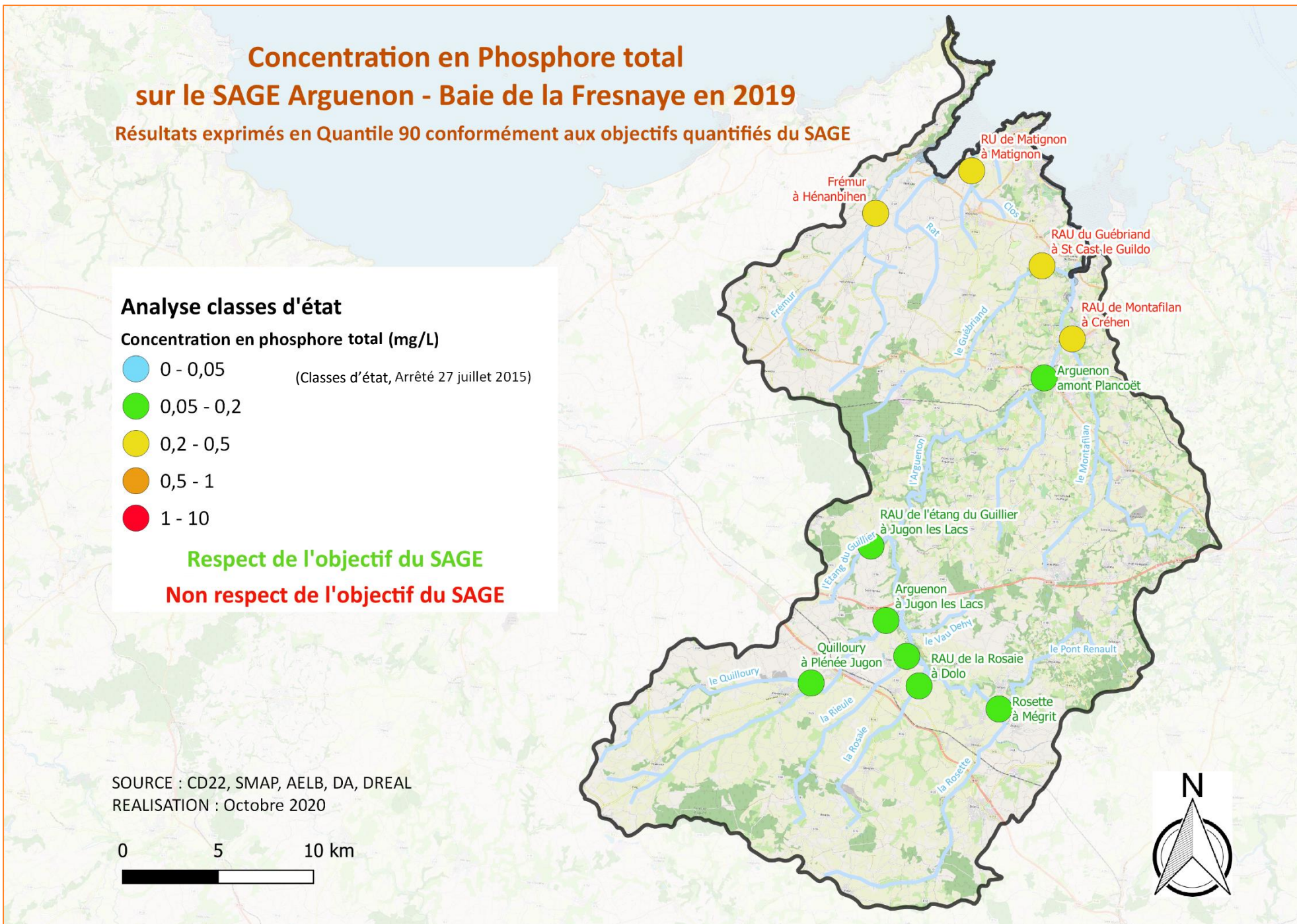
- 0 - 0,05 (Classes d'état, Arrêté 27 juillet 2015)
- 0,05 - 0,2
- 0,2 - 0,5
- 0,5 - 1
- 1 - 10

Respect de l'objectif du SAGE

Non respect de l'objectif du SAGE

SOURCE : CD22, SMAP, AELB, DA, DREAL
REALISATION : Octobre 2020

0 5 10 km



OBJECTIFS QUANTIFIÉS DU SAGE

CONCENTRATION EN PESTICIDES DES MASSES D'EAU ET A LA PRISE D'EAU DE LA VILLE HATTE - PLEVEN

L'ensemble des dispositions du SAGE

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux

► Contexte

Les pesticides détectés dans les eaux sont essentiellement des substances chimiques utilisées pour désherber. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entrainement par ruissellement ou par infiltration. Ces micropolluants sont des composés organiques dont les effets sont toxiques à très faible dose.

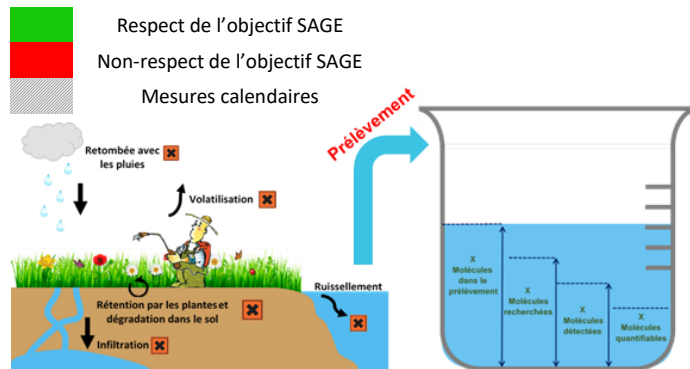
► Objectifs et indicateurs

Il y a 5 points de mesure sur le territoire du SAGE :

- 1 point de mesure à la prise d'eau de Pléven,
- 4 points de mesure sur le reste des bassins versants.

Les principales molécules retrouvées en 2019 sont :

- S-métolachlore (Herbicide maïs) et ses métabolites, produits de dégradation,
- Métazachlore (Herbicide du colza) et ses métabolites,
- AMPA, produit de dégradation du glyphosate notamment.



En quelques chiffres :

- ✓ En 2019, aucune masse d'eau ne respecte l'objectif du SAGE excepté l'objectif pour une molécule qui est respecté sur le Montafilan. Malgré tout, une diminution des concentrations est observée en comparaison à 2017 et 2018.
- ✓ Les objectifs du SAGE sont respectés à la prise d'eau. Néanmoins les métabolites n'ont pas encore été pris en compte en 2019 dans le suivi qualité de l'eau.

Objectif : Maximum des concentrations cumulées de pesticides = 1 ug/L pour la prise d'eau de Pléven (Mesures calendaire)

Prise d'eau de la Ville Hatte									
Point de suivi	Type de suivi	Délai d'atteinte de l'objectif	Maximum des concentrations cumulées de pesticides						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Prise d'eau de la Ville Hatte (prise d'eau ARS)	Calendaire	2015	0,25	0,35	0,22	0,37	0,57	1,115	0,21
Point de suivi	Type de suivi	Délai d'atteinte de l'objectif	Maximum de concentration pour une seule molécule						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Prise d'eau de la Ville Hatte (prise d'eau ARS)	Calendaire	2015	0,1	0,1	0,2	0,14	0,31	0,55	0,1

Objectif : Maximum des concentrations cumulées de pesticides = 2ug/L pour les 4 stations (Prélèvements par temps de pluie)

Point de suivi	Type de suivi	Délai d'atteinte de l'objectif	Maximum des concentrations cumulées de pesticides						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BV Arguenon									
Arguenon à Bois Léard Jugon (AR00070)	Temps de pluie	2015	2,13	0,6	0,81	1,80	32,77	17,6	2,767
Montafilan à Créhen (AR30110)			0,98	0,97	4,93	3,62	3,08	1,87	2,15
Guébriand à St-Cast-le-guildo (006A01)			0,96	2,83	4,34	2,75	3,78	7,16	3,36
BV de la Fresnaye									
Frémur à Montbran Héanbihen (FH00035)	Temps de pluie	2015	1,73	4,15	3,52	2,33	3,03	2,635	3,84

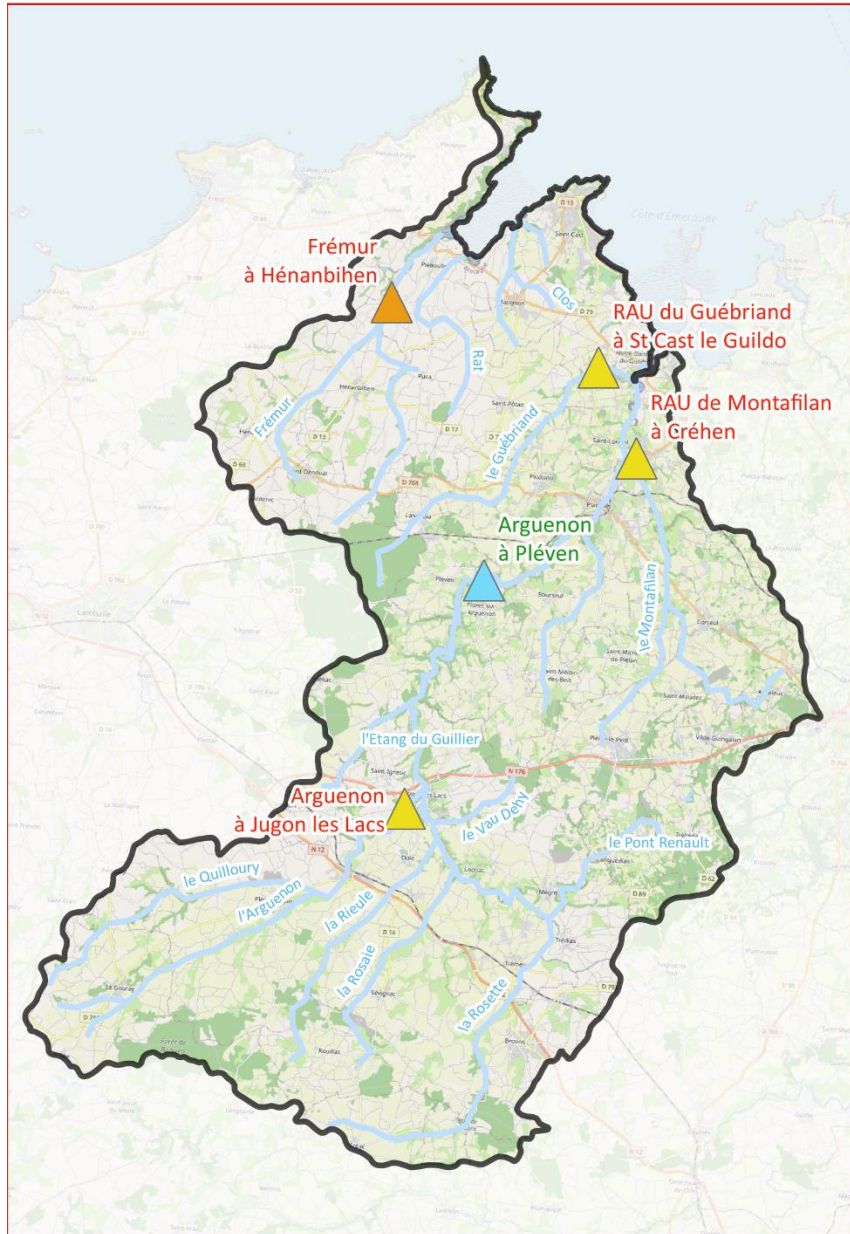
Objectif : Maximum de concentration d'une seule molécule = 1ug/L pour les 4 stations (Prélèvement par temps de pluie)

Point de suivi	Type de suivi	Délai d'atteinte de l'objectif	Maximum de concentration pour une seule molécule						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BV Arguenon									
Arguenon à Bois Léard Jugon (AR00070)	Temps de pluie	2015	1,29	0,34	0,329	0,67	31	5,5	1,267
Montafilan à Créhen (AR30110)			0,48	0,43	1,68	2,55	1,45	0,65	0,81
Guébriand à St-Cast-le-guildo (006A01)			0,55	0,89	1,21	1,70	1,27	3,74	1,645
BV de la Fresnaye									
Frémur à Montbran Héanbihen (FH00035)	Temps de pluie	2015	0,68	1,11	0,97	1,34	0,91	1,68	2,29

Concentration en Pesticides sur le SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye en 2019

Concentrations maximum cumulées en 2019

Maximum pour une molécule en 2019



Analyse des classes d'état

Concentrations de pesticides (µg/L)

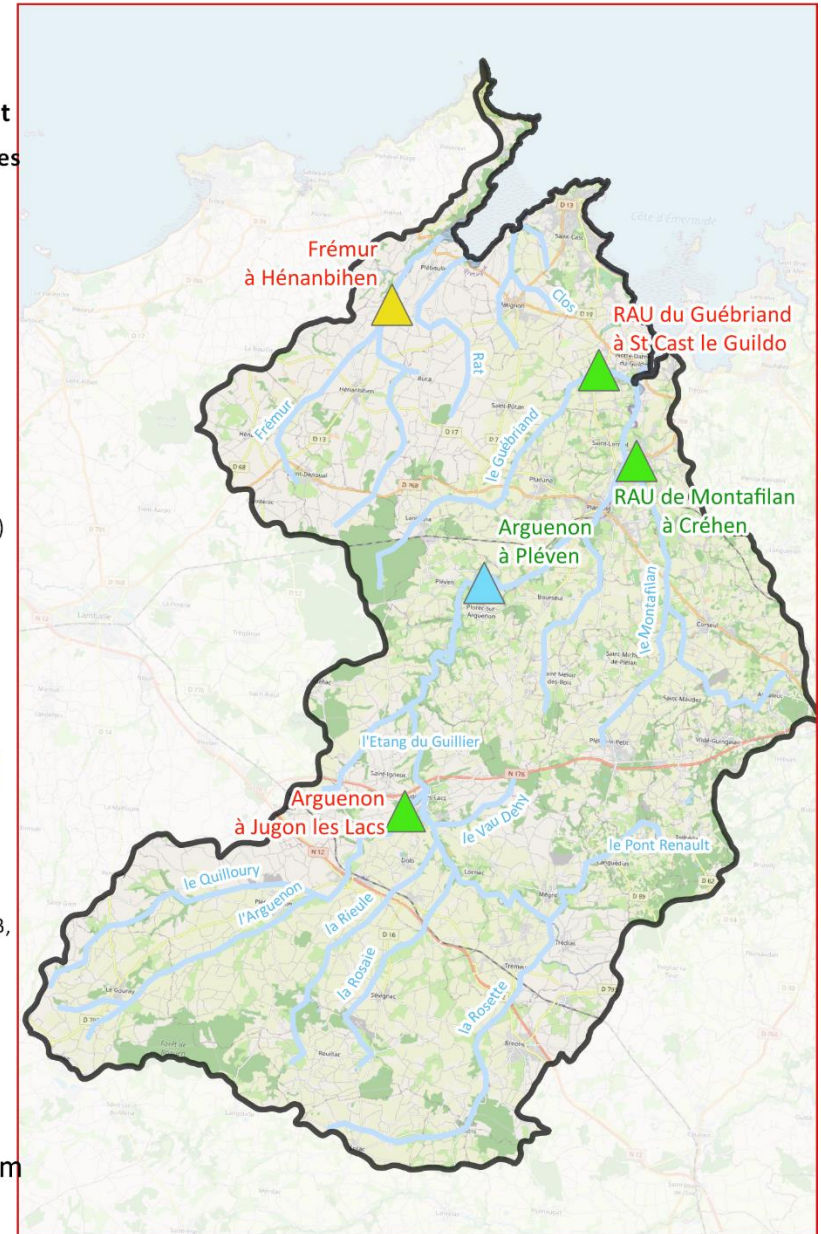
- ▲ 0 - 0,5
- ▲ 0,5 - 2
- ▲ 2 - 3,5
- ▲ 3,5 - 5
- ▲ 5 - 15

(Grille d'évaluation SEQ Eau V2)

Non respect de l'objectif du SAGE

Respect de l'objectif du SAGE

SOURCE : CD22, SMAP, AELB, DA, DREAL
 REALISATION : Octobre 2020



OBJECTIFS QUANTIFIÉS DU SAGE

QUALITE MICROBIOLOGIQUE DES EAUX CONCHYLICOLES

L'ensemble des dispositions du SAGE

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux

► Contexte

L'activité conchylicole est directement tributaire de la qualité des eaux et plus particulièrement des paramètres microbiologiques. Le contrôle microbiologique de l'eau repose sur la recherche de bactéries indicatrices de contamination fécale (coliformes, *Escherichia coli*) qui n'ont pas un caractère pathogène pour la plupart par elles-mêmes, mais dont la présence indique l'existence d'une contamination et donc un risque d'impact sanitaire.

► Objectifs et indicateurs

Classement selon l'arrêté préfectoral du 25 Février 2020 (utilisant les données 2016 – 2018). Une amélioration générale de la qualité, tout en restant vigilant car ces améliorations sont amplifiées par des seuils de qualités revus à la baisse.

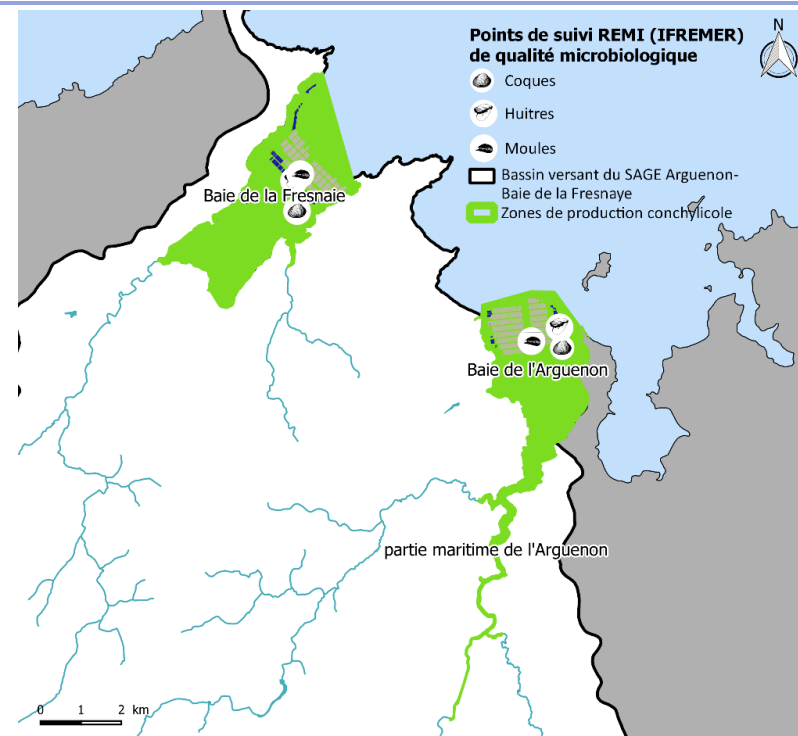
	Classement de l'arrêté préfectoral du 25 février 2020 (Données 2016 – 2018)	
	Baie de la Fresnaye	Baie de l'Arguenon
Huitres et moules (bivalves non fousseurs)	B	B proche de A
Coques et palourdes (bivalves fousseurs)	B	A
	Projection du classement à venir avec les données 2017 – 2019	
Huitres et moules (bivalves non fousseurs)	B proche de A et B proche de A	A et B proche de A
Coques et palourdes (bivalves fousseurs)	B	B

La projection montre une amélioration pour les huitres et moules en baie de la Fresnaye ainsi que pour les huitres en baie de l'Arguenon. Une dégradation est constatée pour les coques et palourdes en baie de l'Arguenon.

En savoir plus ? www.ifremer.fr/surval2/accueil.jsp
www.zones-conchylicoles.eaufrance.fr/



En quelques chiffres

- Selon le coquillage analysé la qualité microbiologique des eaux se dégrade ou s'améliore dans les deux baies.

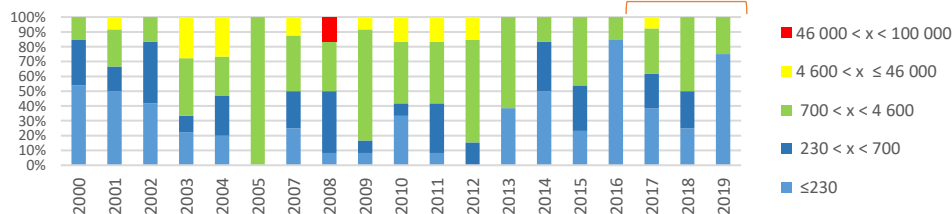


Critère	Classement A	Classement B	Classement C	Hors classement
Qualité microbiologique (nombre / 100g de chair et de liquide intervalvaire de coquillages (CLI))	≥ 80% des résultats sont ≤ 230 <i>E. coli</i> < 20% des résultats compris entre 230 et 700 <i>E. coli</i> Aucun résultat > 700 <i>E. coli</i>	≥ 90% des résultats sont ≤ 4600 <i>E. coli</i> Aucun résultat > 46000 <i>E. coli</i>	< 90% des résultats ≤ 4600 <i>E. coli</i> Aucun résultat > 46000 <i>E. coli</i>	Résultats > 46 000 <i>E. coli</i>
Commercialisation (pour les zones d'élevage et de pêche à pied professionnelle)	Directe	Après passage en bassin de purification	Après traitement thermique approprié	Zones insalubres ; toute activité d'élevage ou de pêche est interdite
Pêche de loisir (pour une consommation familiale ; commercialisation interdite)	Autorisée	Possible mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions avant la consommation des coquillages (cuisson recommandée)	Interdite	Interdite

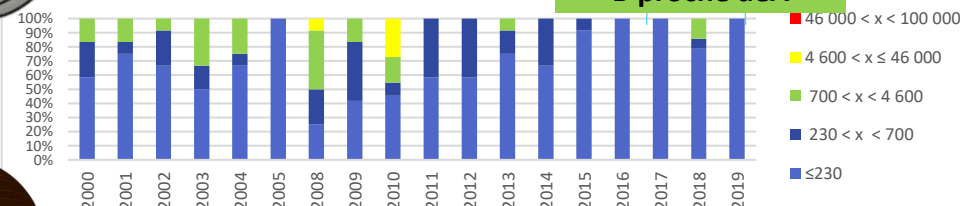
OBJECTIFS QUANTIFIÉS DU SAGE QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE DES EAUX CONCHYLICOLES

	Baie de la Fresnaye			Baie de l'Arguenon		
	Objectif du SAGE pour 2021	Résultats 2017/2019	Classement 2017/2019	Objectif du SAGE pour 2021	Résultats 2017/2019	Classement 2017/2019
 Huitres et moules (bivalves non fousseurs)	Classement en B proche de A avec zéro dépassement de valeur de 4 600 <i>E.coli</i> /100g de chair et de liquide intervalvaire	Objectif du SAGE atteint	B proche de A (moules et huitres)	Classement en B proche de A avec zéro dépassement de valeur de 4 600 <i>E.coli</i> /100g de chair et de liquide intervalvaire	Objectif du SAGE atteint	A (Huitres) B proche de A (Moules)
 Coques et palourdes (bivalves fousseurs)	Classement en B avec 90 % des valeurs inférieures à 4 600 <i>E.coli</i> /100g de chair et de liquide intervalvaire	Objectif du SAGE atteint	B	Classement en B avec 90 % des valeurs inférieures à 4 600 <i>E.coli</i> /100g de chair et de liquide intervalvaire	Objectif du SAGE atteint	B proche de A

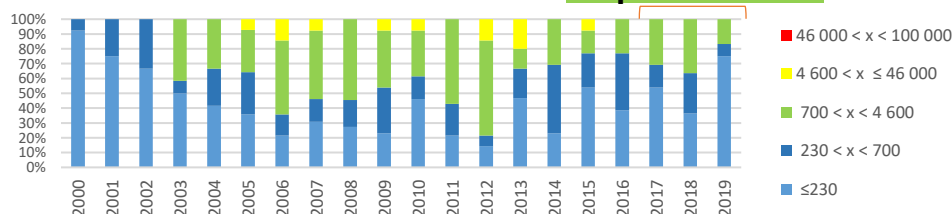
REMI 023-P-001: Coques Baie de la Fresnaye
 Nombre d'E.Coli / 100g de chair et liquide intervalvaire (CLI)



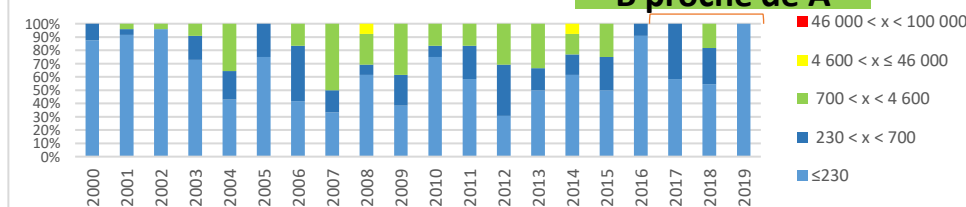
REMI 022-P-003 : Coques Baie de l'Arguenon
 Nombre d'E.Coli / 100g de chair et liquide intervalvaire (CLI)



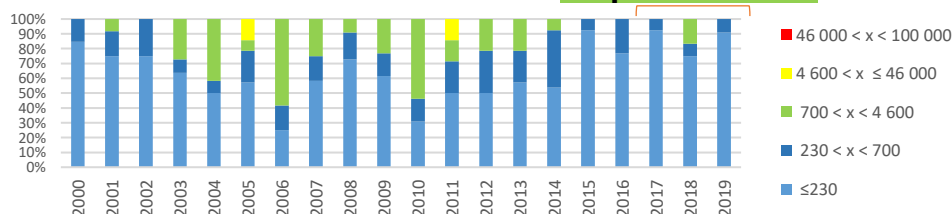
REMI 023-P-006: Moules Baie de la Fresnaye
 Nombre d'E.Coli / 100g de chair et liquide intervalvaire (CLI)



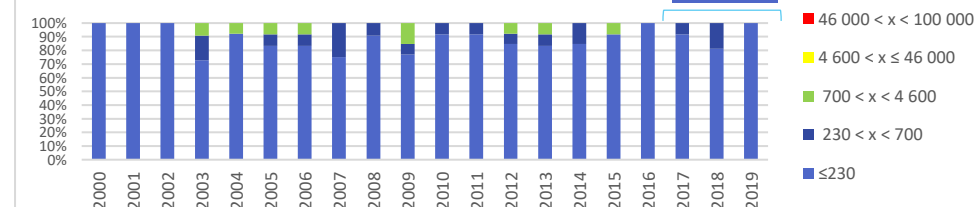
REMI 022-P-008 : Moules Baie de l'Arguenon
 Nombre d'E.Coli / 100g de chair et liquide intervalvaire (CLI)



REMI 023-P-011 : Huîtres Baie de la Fresnaye
 Nombre d'E.Coli / 100g de chair et liquide intervalvaire (CLI)



REMI 022-P-014 : Huitres Baie de l'Arguenon
 Nombre d'E.Coli / 100g de chair et liquide intervalvaire (CLI)



OBJECTIFS QUANTIFIÉS DU SAGE

QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE DES EAUX DE BAINADE

L'ensemble des dispositions du SAGE

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux

► Contexte

L'activité de baignade est dépendante de la qualité des eaux et plus particulièrement des paramètres microbiologiques. Le contrôle microbiologique de l'eau repose sur la recherche de bactéries indicatrices de contamination fécale (*Escherichia coli*). Ces bactéries n'ont pas un caractère pathogène, mais elles indiquent un risque de contamination.



Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade permet de connaître les impacts de divers rejets éventuels situés en amont et notamment d'apprécier les éventuels dysfonctionnements (liés à l'assainissement d'eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées, aux déjections animales, etc...) qui influenceraient la qualité des sites de baignade. Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

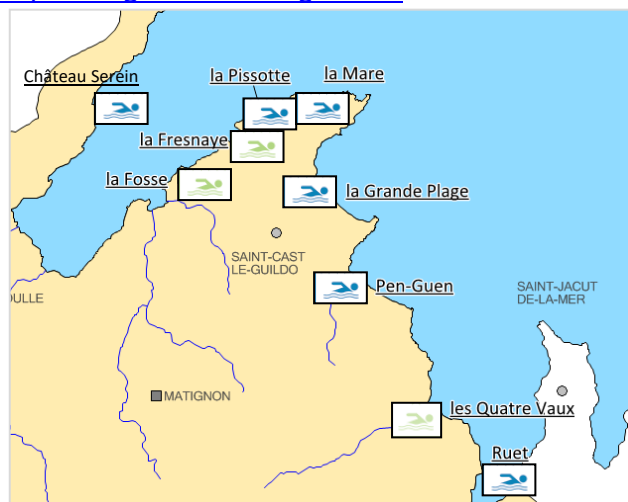
► Objectifs et indicateurs

Toutes les eaux de baignade doivent être classées au minimum en bonne qualité d'ici 2021.

9 sites de baignade sont présents sur le territoire du SAGE :

- 9 sites de baignade respectent l'objectif du SAGE.
- En 2019, 3 plages ont été classées en bonne qualité et 6 en excellente qualité.

En savoir plus ? <http://baignades.sante.gouv.fr/>



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PLAGE DE SAINT CAST LE GUILDO						
La Mare	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité
La Pissotte	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité
La Grande Plage	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité
Pen Guen	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité
Les Quatre Vaux	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité suffisante	Qualité suffisante	Bonne qualité	Bonne qualité
La Fosse	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Bonne qualité
La Fresnaye	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Bonne qualité	Bonne qualité
PLAGE DE SAINT-JACUT DE LA MER						
Ruet	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité
PLAGE DE PLEVENON						
Château Serein	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

Classement à partir de 2013 Directive 2006/7/CE

	Excellente qualité
	Bonne qualité
	Qualité satisfaisante
	Qualité insuffisante

En quelques chiffres

- En 2019, les classes de qualité microbiologique respectent toutes les objectifs du SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye

► Contexte

Quatre indicateurs sont utilisés pour évaluer la qualité du milieu et son évolution en complément des paramètres physico-chimiques (nitrates, phosphore, pesticides...). Ils permettent de mesurer les effets de changement d'environnement sur les communautés biologiques. De plus, ils répondent à l'orientation fondamentale de la DCE, basée sur le bon état écologique des cours d'eau, dont la principale composante est la qualité biologique des masses d'eau.

- **IBGN** Indice Biologique Normalisé remplacé maintenant de plus en plus par l'**I2M2** L'Indice Invertébrés Multi-Métrique
- **IBD** Indice Biologique Diatomée
- **IPR** Indice Poisson Rivière
- **IBMR** l'Indice Biologique Macrophytes en Rivière

► Objectifs et indicateurs

L'objectif de ces 4 indices est d'atteindre le bon état écologique des eaux (vert). Les points de prélèvements sur le bassin versant permettent de suivre au moins 1 des 4 indices (IBD, I2M2, IPR, IBMR).

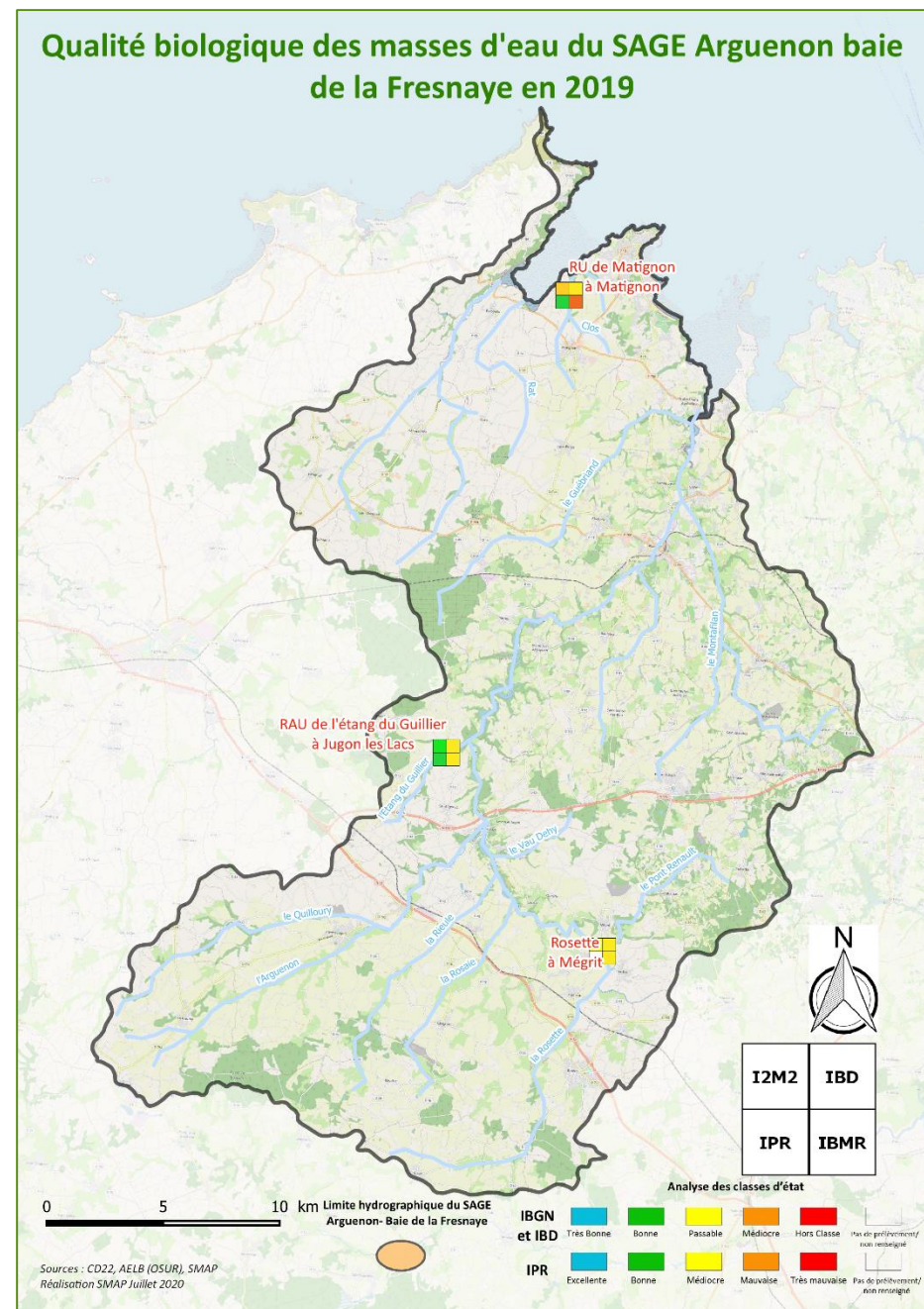
L'atteinte ou non d'un objectif s'évalue au paramètre déclassant.

En 2019, 3 stations ont été analysées avec l'aide d'indicateurs biologiques. Elles sont de qualité passable ou médiocre.

Source : CD22, AELB, SMAP

En quelques chiffres

- Les 3 stations analysées en 2019 sont de qualité passable à médiocre.
- Le SAGE ne définit pas d'objectifs quantifiés pour les indices biologiques.



MAITRISES D'OUVRAGE PAR BASSIN VERSANT EN 2019

Sur le territoire du SAGE, les actions agricoles, bocage, milieux aquatiques et le suivi de la qualité de l'eau sont inscrits dans 2 programmes :

- **Le plan Algues vertes 2017-2021 de la baie de la Fresnaye**
 - ✓ 175 exploitations agricoles (polyculture élevages porcs/volailles/bovins)
 - ✓ 13 300 hectares, dont 9433 hectares de surface agricole utile
 - ✓ 5 ruisseaux côtiers : Frémur, Ruisseau de Matignon (Clos), Rat, Kermiton, Pont Quinteux
- **Le Contrat Territorial Arguenon 2019-2021 :**
 - ✓ 740 exploitations agricoles (polyculture, élevages bovins/porcins)
 - ✓ 58 900 hectares, dont 38 600 hectares de surface agricole utile,
 - ✓ Cours d'eau principaux : Arguenon et ses affluents : Rosette, Rieule, Rosaie, Quilloury, Guébriand, Montafilan, Guiller

Le plan de lutte contre les Algues Vertes de la baie de la Fresnaye est porté par Dinan Agglomération



DINAN
AGGLOMÉRATION

Le contrat territorial du bassin versant de l'Arguenon est porté par le SMAP



Signature du CTBV 2019-2021
à Pléven le 16/06/2019



Les actions milieux aquatiques et bocage des deux plans d'actions sont portées par les EPCI : LAMBALLE TERRE & MER, DINAN AGGLOMÉRATION



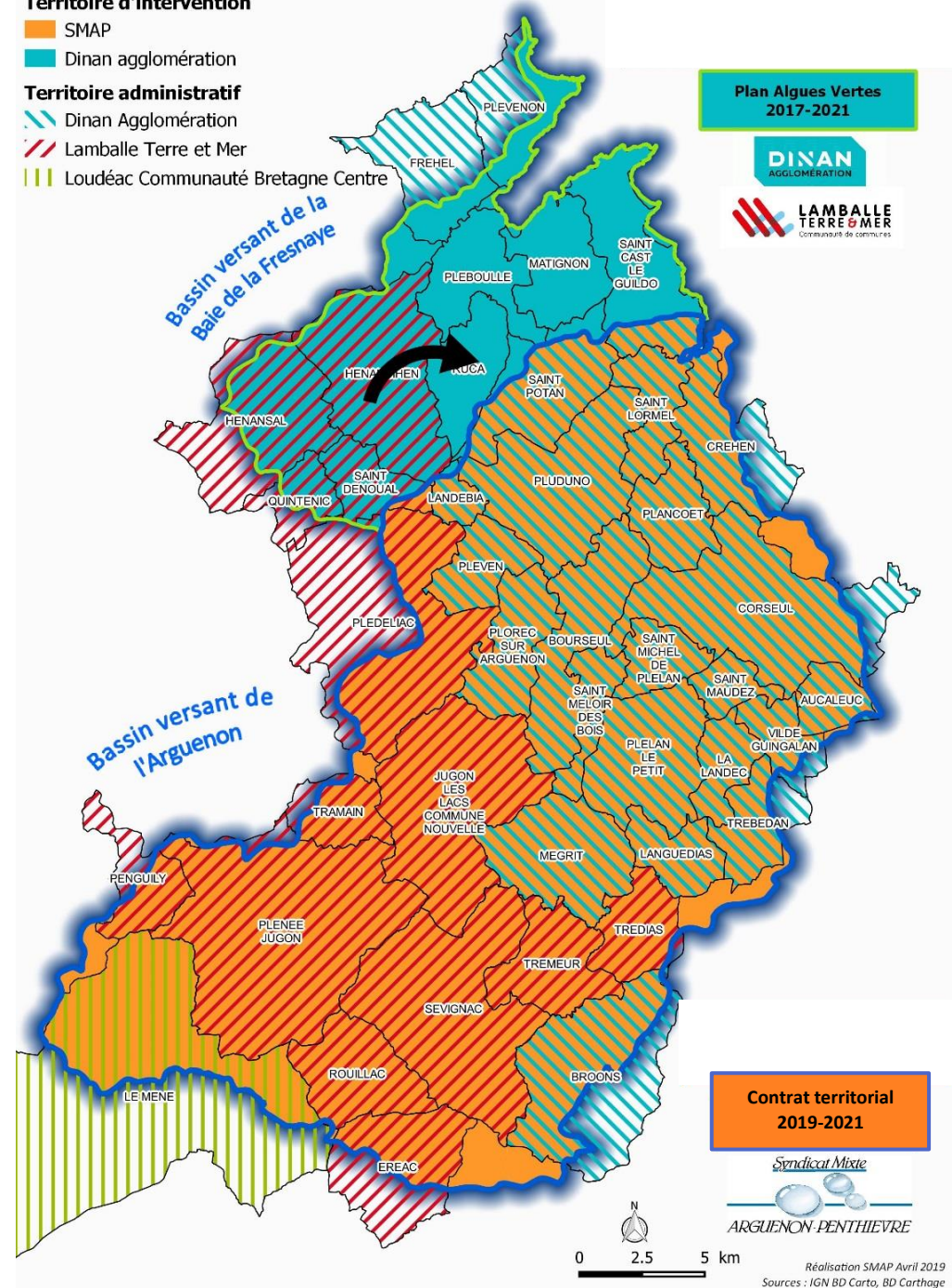
DINAN
AGGLOMÉRATION

Territoire d'intervention

- SMAP
- Dinan agglomération

Territoire administratif

- Dinan Agglomération
- Lamballe Terre et Mer
- Loudéac Communauté Bretagne Centre



ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS DU SAGE EN 2019

SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye approuvé par arrêté préfectoral le 15 avril 2014 : Etat d'avancement 2019 des mesures du SAGE

	Enjeux et moyens prioritaires du SAGE	non démarrée en 2019	en cours en 2019	réalisée
Enjeu transversal : Concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques	Disposition (D). Disposition Opérationnelle (DOp), Fiche action (FA)			
	D1 : mettre en œuvre un programme d'actions pour limiter la prolifération des algues vertes dans la baie de la Fresnaye			
	D2 : réduire les flux de nitrates contributeurs de l'eutrophisation des eaux littorales			
	D3 : préserver le bocage dans les documents d'urbanisme			
	D4 : restaurer le bocage			
	D5 : inventorier les zones humides			
	FA1 : réaliser l'inventaire des zones têtes de bassin et définir des objectifs et actions opérationnels de gestion			
	D6 : protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme			
Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité	D7 : définir et gérer les zones humides prioritaires (ZHP)	A rediscuter		
	DOP1 : analyser la qualité de l'eau de certains étangs en amont de la retenue de la ville hatte			
	FA2 : analyser la qualité de l'eau de certains étangs en amont de la retenue de la Ville Hatte			
	D8 : mieux connaître les forages existants et leur impact sur la ressource			
	D9 : encadrer les nouveaux forages			
	DOP2 : améliorer la connaissance sur la circulation de l'azote dans le sol			
	FA3 : améliorer la connaissance sur la circulation de l'azote dans le sol			
	D10 : réduire la pollution azotée agricole			
	D11 : améliorer l'assainissement collectif des communes			
	FA4 : améliorer l'assainissement collectif des collectivités pour tous les paramètres déclassants			
	D12 : identifier et réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectif impactants			
	FA5 : améliorer l'assainissement non collectif pour tous les paramètres déclassants			
	D13 : inventorier les cours d'eau			
	D14 : intégrer les inventaires des cours d'eau au référentiel hydrographique national			
	D15 : protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme			
	D16 : restaurer les cours d'eau			
	Protéger les personnes et les biens contre les inondations	DOP3 : améliorer la connaissance des ruisseaux côtiers et des incidences de leur aménagement sur la qualité de l'eau		
FA6 : améliorer la connaissance de tous les ruisseaux côtiers et des incidences de leur aménagement sur la qualité des eaux				
D17 : éviter le busage des fossés				
DOP4 : améliorer la conscience et la culture du risque inondation				
FA7 : entretenir la mémoire des inondations passées				
FA8 : organiser des exercices de mise en œuvre du plan de sauvegarde				
D18 : protéger les zones inondables dans les documents d'urbanisme				
D19 : réduire la vulnérabilité du bâti en zone inondable				
DOP5 : engager des actions pour freiner les écoulements sur l'ensemble du bassin versant de la rosette				
DOP6 : améliorer la connaissance de la dynamique sédimentaire entre Plancoët et l'estuaire				

ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS DU SAGE EN 2019

Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau	FA9 : améliorer la connaissance de la dynamique sédimentaire entre Plancoët et l'estuaire en vue de stabiliser les berges et assurer l'auto-entretien du cours d'eau de l'Arguenon en aval de Plancoët			
	D20 : réaliser des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales			
	D21 : limiter le ruissellement en développant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales			
	D0p7 : améliorer la gestion de l'étang de Jugon-les-Lacs et entretenir le petit étang			
	FA10 : mieux gérer l'étang de Jugon pour prévenir les inondations			
	FA11 : étudier le rôle du petit étang de Jugon, du bief et du canal de fuite et proposer des actions			
	D0p8 : améliorer les systèmes d'alerte et de sauvegarde de Jugon-les-Lacs et de Plancoët			
	FA12 : créer un système d'alerte et de sauvegarde à Jugon-les-Lacs et améliorer celui de Plancoët			
	D0p9 : étudier la faisabilité de bassins de surstockage	Abandon		
	FA13 : étudier et valider la faisabilité technique de la mise en place des bassins de surstockage sur la Rosette	Abandon		
	FA14 : étudier la pertinence d'un bassin de surstockage en amont de Plancoët	Abandon		
	FA15 : améliorer la connaissance des écosystèmes marins, côtiers et estuariens			
	Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau	D22 : inventorier et diagnostiquer les obstacles à la continuité écologique		
FA16 : faire l'analyse de tous les obstacles, analyser leur franchissabilité dans les deux sens et en mesurer les incidences				
D23 : améliorer la continuité écologique des cours d'eau				
D24 : sensibiliser à la préservation et à la restauration de la ripisylve				
D25 : accompagner l'entretien régulier des cours d'eau par les propriétaires riverains				
FA17 : entretenir et restaurer les cours d'eau				
D26 : restaurer les cours d'eau par les collectivités				
D27 : aménager les points d'abreuvement en bordure de cours d'eau et les passages à gué du bétail				
D28 : compenser les atteintes portées aux cours d'eau				
FA18 : promouvoir les prairies en bordure de cours d'eau				
D0p10 : améliorer la connaissance de la relation peupleraies/milieux aquatiques				
FA19 : améliorer la connaissance de la relation peupleraie/milieux aquatiques et démarrer une concertation avec l'ensemble des acteurs par un travail de cartographie pour aboutir à une charte de gestion				
D29 : sensibiliser aux pratiques d'entretien des fossés				
D30 : réaliser un diagnostic des plans d'eau sur cours d'eau				
D0p11 : rédiger un cahier des charges spécifique aux ouvrages pour le maintien des débits				
FA20 : rédiger une charte de gestion des ouvrages pour le maintien des débits				
Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral	D0p12 : mieux connaître le phénomène d'érosion et quantifier le stock de phosphore présent dans les sédiments du lac de Jugon-les-Lacs			
	FA21 : partager les connaissances sur le stock de phosphore présent dans les sédiments du lac de Jugon-les-Lacs			
	FA22 : améliorer la connaissance du chemin de l'eau dans un objectif d'action opérationnelle			
	D0p13 : poursuivre les opérations de reconquête du bocage			
	FA23 : poursuivre les opérations type " breizh bocage " après 2013			
	D0p14 : sensibiliser les agriculteurs à l'enjeu de conservation des sols			
	FA24 : sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires à l'enjeu de conservation des sols			
D31 : définir des zones prioritaires pour la lutte anti-érosion et un programme d'actions				

ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS DU SAGE EN 2019

	FA25 : définir des zones érosives prioritaires et engager des actions pour la lutte anti-érosion			
	D32 : inciter à l'échange parcellaire en bord de cours d'eau			
	D33 : traiter le phosphore dans les stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines			
	D34 : exporter les matériaux de broyage et de fauche des accotements			
	DOp15 : développer le conseil et les aides pour la gestion du phosphore			
	FA26 : optimiser la gestion du phosphore agricole			
Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau	D35 : poursuivre la réduction de l'usage des pesticides agricoles			
	D36 : généraliser les chartes de désherbage communal et viser le " zéro phyto " pour les collectivités			
	D37 : améliorer les pratiques d'entretien de l'espace et viser le " zéro phyto " dans les espaces privés			
	DOp16 : encourager l'agriculture biologique			
	FA27 : encourager l'agriculture biologique			
Réduire les contaminations du littoral et plus particulièrement les contaminations microbiologiques	D38 : identifier les sources de contaminations bactériologiques des baies et adapter les programmes de mesures microbiologiques			
	D39 : dans les secteurs prioritaires " communes littorales et rétro-littorales ", diagnostiquer les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et élaborer un schéma directeur d'assainissement des eaux usées			
	FA28 : mieux connaître l'impact des stations d'épuration et des postes de relèvement sur les contaminations bactériologiques du littoral			
	D40 : inclure un volet de réduction des pollutions microbiologiques dans les contrats territoriaux			
	D41 : privilégier les réseaux séparatifs			
	D42 : supprimer le débordement des réseaux			
	FA29 : contrôler les branchements eaux usées des habitations			
	D43 : dans les secteurs prioritaires " communes littorales et rétro-littorales ", fiabiliser et sécuriser les postes de relèvement			
	D44 : privilégier l'infiltration des rejets des dispositifs d'assainissement non collectif			
	D45 : définir les zones à enjeu sanitaire			
	D46 : prioriser les contrôles et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif impactantes			
	D47 : élaborer un plan de gestion des sédiments issus des dragages			
	D48 : mettre en place des dispositifs de récupération des eaux noires dans les ports			
Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant	D49 : conforter le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre en tant que structure porteuse du SAGE approuvé			
	D50 : mettre en place un observatoire (état initial, suivi et évaluation) de l'état des cours d'eau, de la source à la mer, et communiquer			
	D51 : créer et diffuser des outils de communication			
	D52 : assurer la coordination et la cohérence des politiques publiques à l'échelle du SAGE			
	D53 : impliquer plus fortement tous les groupes d'acteurs			
	DOp17 : sensibiliser tous les acteurs			
	FA30 : sensibiliser le grand public à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques terrestres et marins			
	FA31 : sensibiliser le public scolaire à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques terrestres et marins			
FA32 : sensibiliser les techniciens et les professionnels à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques terrestres et marins				
D54 : partager, harmoniser les savoir-faire avec les SAGE voisins				

ENJEU TRANSVERSAL : concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR LIMITER LA PROLIFERATION DES ALGUES VERTES DANS LE BAIE DE LA FRESNAYE

QUANTITE D'ALGUES VERTES DANS LA BAIE DE LA FRESNAYE

Disposition 1 : Mettre en œuvre un programme d'actions pour limiter la prolifération des algues vertes dans la baie de la Fresnaye

Thème : Eutrophisation

Maître d'ouvrage : DA

► Contexte

Répondant au plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, 8 baies bretonnes, dont celle concernée par le bassin versant de la baie de la Fresnaye, ont engagé un programme d'actions visant la réduction des flux d'azote et la limitation des proliférations d'algues vertes (« ulves »).

Pour la Fresnaye, un projet de baie est conduit depuis 2013, avec une programmation renouvelée pour la période 2017-2021.



► Objectifs et indicateurs

Etat des lieux de la prolifération des algues vertes

Un suivi terrain régulier d'Avril à Octobre sur tous les points sensibles de la Baie. La saison 2019 fait état globalement d'une biomasse plutôt faible avec des échouages d'algues vertes concentrés principalement sur 3 secteurs.

Ces échouages ont conduit à interdire temporairement l'accès du public en vue des risques sanitaires (putréfaction – gaz sulfure d'hydrogène : H₂S). 3 arrêtés d'interdiction ont été pris pour circonscrire le fond de baie aux usagers.

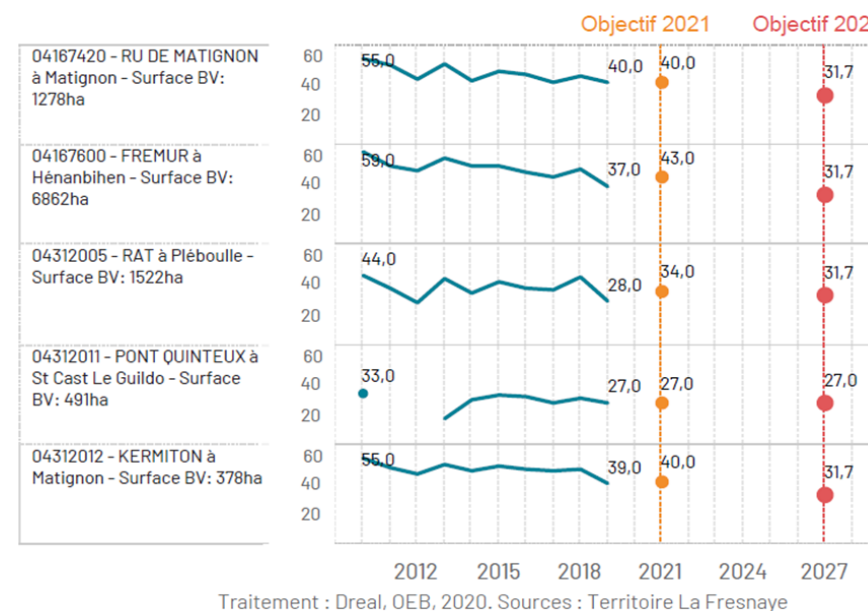
- Vasière du Moulin de la mer (Matignon)
- Vasière du Clapet (Pléboulle)
- Plage de Château-serein (Plévenon)

⇒ Volume d'algues ramassées en 2019 : 0 m³ (pas de chantier nécessaire)

Objectifs de qualité d'eau et stratégie d'actions du projet 2017- 2021 de la Baie de la Fresnaye

Le projet comprend la fixation d'objectifs à 2021 de qualité d'eau aux exutoires, et principalement le quantile 90 des teneurs en nitrates observés sur les cours d'eau.

Evolution : Q90 (mg/l) par station



Pour la saison hydrologique 2017-2018 (octobre à octobre), le Q90 observé sur le Frémur, principal contributeur est de 37 mg/L.

ENJEU TRANSVERSAL : concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques

Les résultats de l'année 2019 s'inscrivent dans la poursuite d'une dynamique positive de réduction des nitrates dans les eaux superficielles

Le projet compte 3 entrées principales, visant la réduction des flux azotés vers la baie :

- **Sols / matière organique** avec des mesures favorisant les productions à bas intrants et attractives notamment pour les élevages hors sol.
- **Evolutions des pratiques/systèmes** avec des mesures encourageant les évolutions de systèmes d'exploitation et/ou de culture,
- **Résilience du bassin versant** : avec des mesures développant les capacités d'autoépuration de l'hydrosystème et limitant le transfert direct en « temps de pluie ».



FOCUS :

Expérimentation sur la valorisation de l'azote organique : mise en place d'une plateforme dématérialisée avec les outils SEMAFOR et FERTILIEN.

Objectifs :

- Meilleure valorisation agronomique des déjections,
- Optimisation économique des systèmes de cultures (substitution du minéral)
- Meilleure prise en compte des zones sensibles (actualisation des données)

Bilan de l'action en 2019 :

- 8 techniciens conseils de différents organismes de service (OCS) formés
- 47 agriculteurs touchés par le dispositif dont 37 agriculteurs formés à l'usage de l'outil dématérialisé
- Echanges formalisés depuis Avril 2019 : 26 000 unité d'azote (uN) échangés équivalent 16 900 uN minéral (6 donateurs et 12 prêteurs de terre)
- 1 réunion « bout de champ » dédiée au compostage

En synthèse

- Indicateur qualité d'eau pour le Frémur : 37 mg/L de nitrates (exprimé en quantile 90)
- 0 m3 d'algues ramassées en 2019 (Aucun ramassage déclenché depuis 2009)
- 2 expérimentations menées : valorisation de l'azote organique et mise en place d'un cahier des charges « biodiversité » adapté aux systèmes de polyculture élevage en zone littoral.
- 1 509 ha implantés par les chantiers collectifs d'interculture
- Relance du programme de plantation Breizh-Bocage avec un prévisionnel de 9.5 km et maintien des travaux de restauration des cours d'eau
- 17 agriculteurs accompagnés en individuels, dont 8 sur des appuis à l'évolution des systèmes
- Aucun échange foncier à l'amiable formalisé.

ENJEU TRANSVERSAL : concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques

NOMBRE DE COMMUNES AYANT REALISE LEURS INVENTAIRES ZONES HUMIDES – COURS D'EAU

Disposition 5 : Inventorier les zones humides
Disposition 13 : Inventorier les cours d'eau
Action 1 : Réaliser la cartographie des zones de tête de bassin

Thème : Zones humides – Cours d'eau

Maîtres d'ouvrages : Communes et Communauté d'agglomération

► Contexte

Les communes et/ou les groupements de communes ont réalisé un inventaire des zones humides et des cours d'eau, selon une méthode participative qui associe tous les acteurs et partenaires concernés. Cette méthode a été élaborée sous la coordination de la CLE conformément aux prescriptions du SDAGE. Ces inventaires ont pour objectif de protéger les zones humides et les cours d'eau. Ils permettent également d'en améliorer la connaissance dans le but d'empêcher toute nouvelle dégradation.

A partir des inventaires, une cartographie des zones de tête de bassin est à réaliser.

► Objectifs et indicateurs

Tous les inventaires suivis par le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye ont été validés par les conseils municipaux et la CLE en 2014.

11 communes du SAGE ont leurs inventaires suivis par les SAGE voisins (Baie de Saint-Brieuc et Rance-Frémur-Baie de Beausais)

Les cours d'eau ont été a minima validés par les CLE des SAGE, la DDTM vérifie actuellement les inventaires.

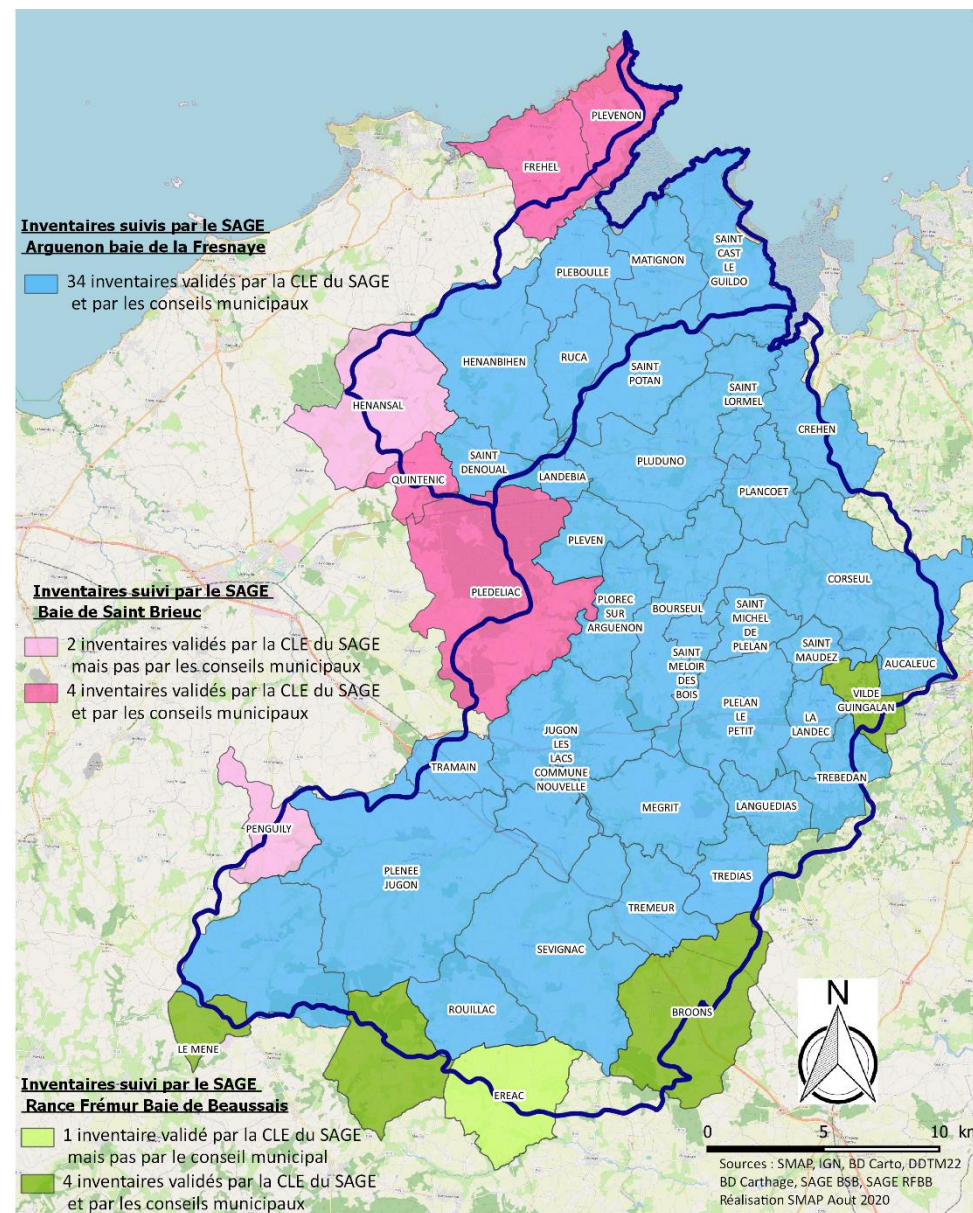
Les inventaires des cours d'eau sont disponibles sur le site de la Préfecture des Côtes-d'Armor, et leurs mises à jour sont constantes. Site de la Préfecture des Côtes d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/

Les inventaires des zones humides peuvent être visualisés en mairie, ou en ligne sur les sites internet des collectivités : <https://smap22.fr>

En quelques chiffres

Sur 45 communes :

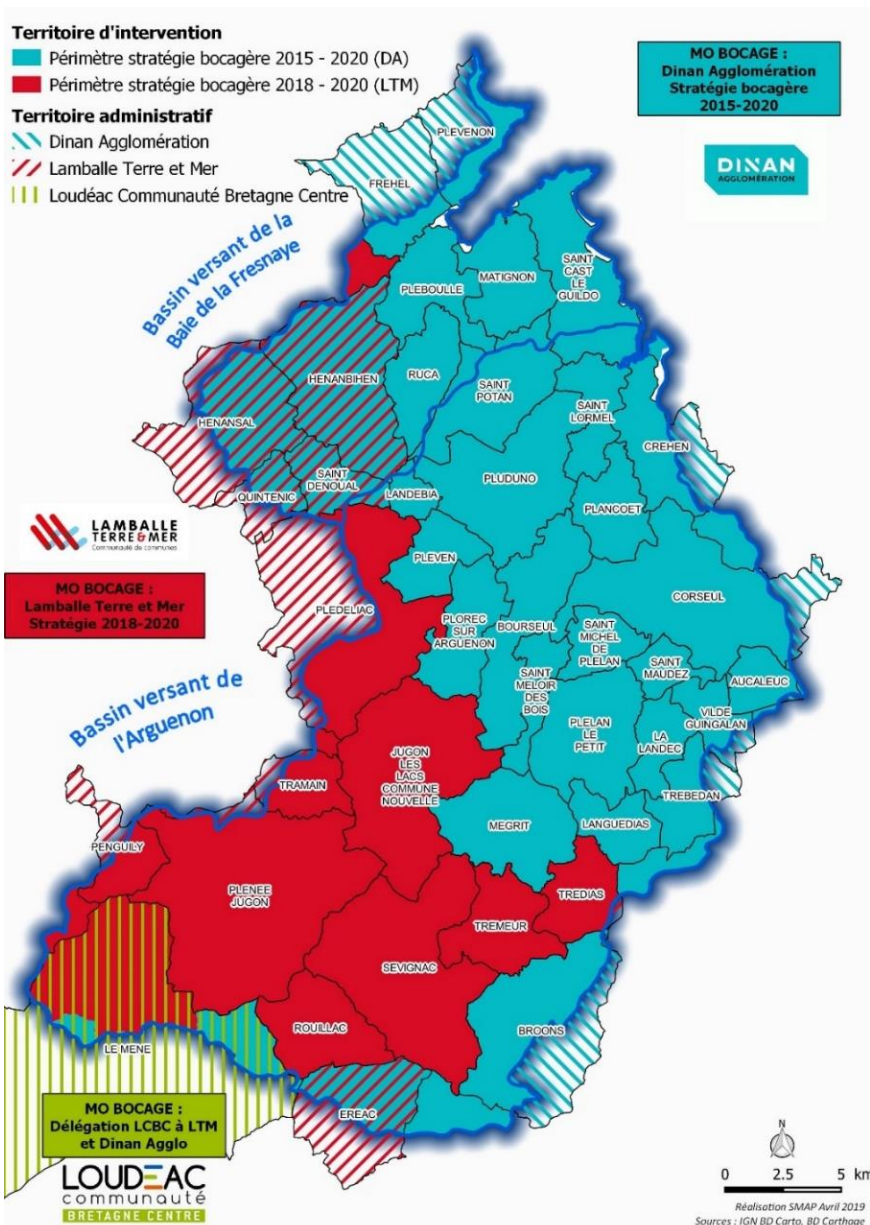
- 34 inventaires validés par la CLE du SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye
- 6 inventaires sur 6 validés par la CLE du SAGE Baie de Saint Brieuc, dont 2 inventaires non validés par les conseils municipaux
- 5 inventaires sur 5 validés par la CLE du SAGE Rance Frémur-Baie de Beausais dont 1 inventaire non validé par le conseil municipal.



ENJEU TRANSVERSAL : concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques

LONGUEUR DU BOCAGE

Disposition 4 : Restaurer le bocage	Thème : Bocage	Maîtres d'ouvrages : Communes et Communauté d'agglomération
--	-----------------------	--



Les actions de restauration et plantation de bocage sur le territoire du SAGE sont intégrées dans 3 programmes d'actions :

- Le plan Algues vertes 2017-2021 sur le bassin versant de la baie de la Fresnaye sous maîtrise d'ouvrage principale de Dinan agglomération (DA), avec une convention financière entre Lamballe Terre et Mer (LTM) et DA.
- La stratégie bocagère 2015-2020 sur l'Arguenon aval sous maîtrise d'ouvrage de Dinan agglomération.
- La stratégie bocagère 2018-2020 sur l'Arguenon amont sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre et Mer

Loudéac Communauté Bretagne Centre a délégué la maîtrise d'ouvrage à LTM pour l'année 2019.

DINAN
AGGLOMÉRATION

Territoire d'intervention, stratégie bocagère de Dinan Agglomération :

Contact : **Antoine Le Duc**

Tél : 07 62 89 29 64

@ : a.leduc@dinan-agglomeration.fr

LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté de communes

Territoire d'intervention, stratégie bocagère de Lamballe Terre et Mer :

Contact : **Yann Hervé**

Tél : 06 14 12 46 73

@ : yann.herve@lamballe-terre-mer.bzh

➤ Contexte

Les communes ou leurs groupements mettent en place des programmes pluriannuels de restauration du bocage. L'objectif est de privilégier le renouvellement et l'implantation du bocage aux endroits stratégiques pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques, mais aussi de reconnecter le bocage existant au maillage ancien (programme Breizh Bocage...).

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution de haies bocagères dans le cadre d'opérations collectives.

ENJEU TRANSVERSAL : concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques

► Objectifs et indicateurs

Le bocage est un élément caractéristique du paysage breton. C'est le maillage de haies, formé par des arbres et des arbustes, qui encadre les parcelles agricoles. Ces haies peuvent être plantées à plat ou sur des talus. Le bocage est aussi parfois appelé « forêt linéaire ». Sa restauration est un enjeu important pour de nombreux aspects liés à la qualité de l'eau.

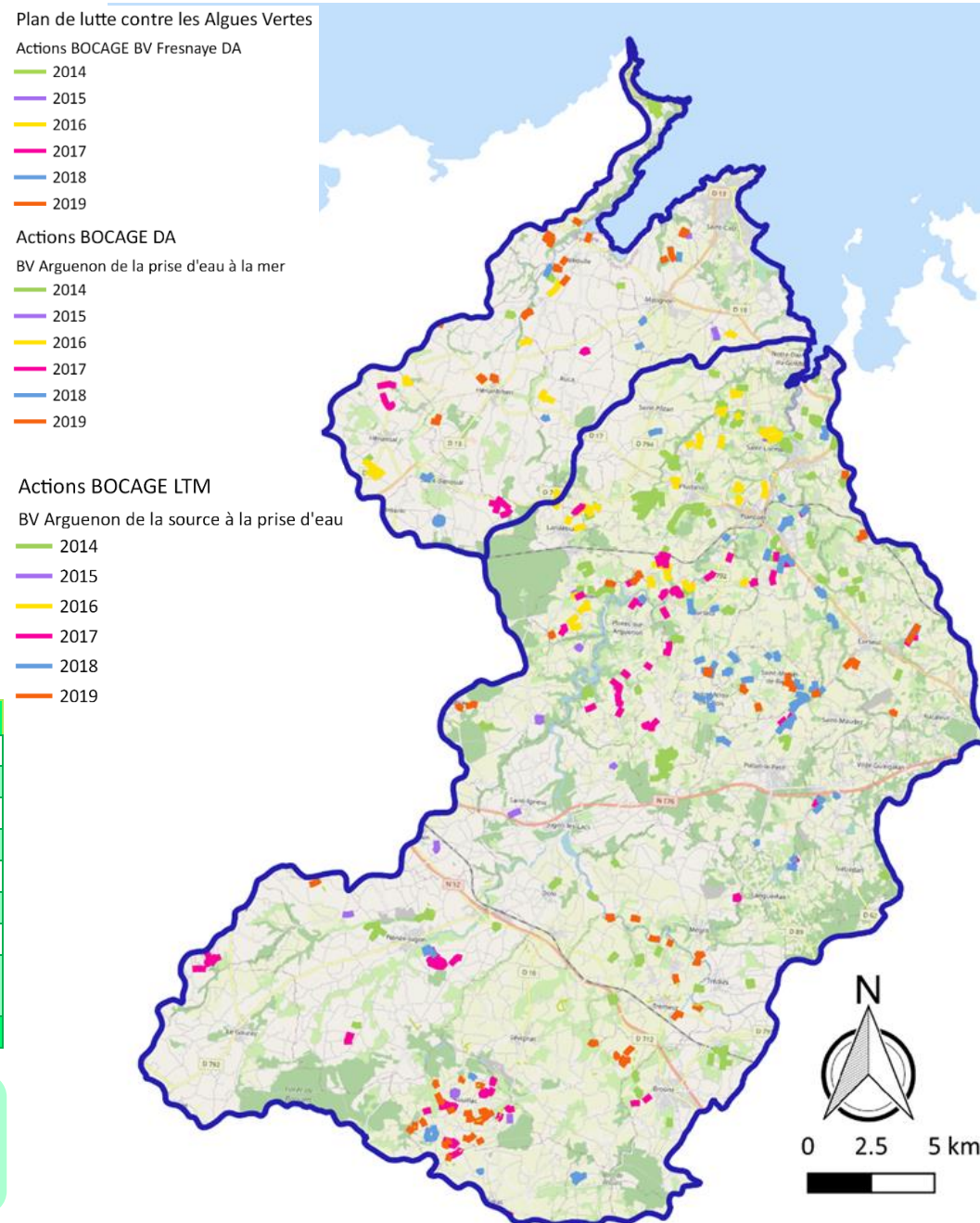
Des témoignages sur la restauration du bocage apparaissent dans un eau'bservatoire du SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye réalisé en collaboration SMAP – LTM – DA distribué en juin 2019.



Années travaux par maitres d'ouvrages	2018-2019	2018-2019	2018-2019
CT : Création de Talus nu	101	1744	296
CH : Création de haie à plat	2414	1829	1546
CHT : Création de haie et de talus	495	1454	2084
CHTE : Création de haie sur talus existant		27	
RHTE : Restauration de haie sur talus existant		424	
RHT : Restauration de haie et de talus			
RH : Restauration de haie à plat	574		199
CRNA : Création par régénération naturelle accompagnée			23
TOTAL en mètre linéaire	3584	3962	4148

En quelques chiffres

En 2018-2019 environ **12km de bocage ont été plantés** et/ou restaurés soit depuis **2015 environ 55 km de linéaire bocager** ont été plantés et ou restaurés.



Disposition opérationnelle 11 : Améliorer l'assainissement collectif des communes Action 4 : Améliorer l'assainissement collectif des collectivités pour tous les paramètres déclassants	Thème : Assainissement collectif	Maîtres d'ouvrages : Communauté d'agglomération
---	---	---

► Contexte

Le mauvais fonctionnement des dispositifs d'assainissement collectif (stations d'épuration et branchements) et les débordements de réseaux à l'occasion d'épisodes pluvieux peuvent représenter des sources de pollutions, en particulier microbiologiques, ou par le phosphore. Les pollutions microbiologiques ont des effets négatifs sur les activités conchylicoles, de baignade, de pêche à pied. Les rejets de phosphore, quant à eux, ont un impact sur l'eutrophisation des retenues d'eaux douces, notamment sur la retenue d'eau de l'Arguenon et l'étang de Jugon-lacs. Ainsi, il est nécessaire d'avoir une vision globale du parc de l'assainissement collectif du territoire. Par ailleurs, les dispositifs d'assainissement collectif doivent respecter des niveaux de rejets dans le milieu naturel. Ces niveaux sont définis dans un acte préfectoral. Chaque année, la DDTM établit un bilan annuel de conformité de la station d'épuration des eaux usées et du réseau de collecte par rapport à l'acte préfectoral.

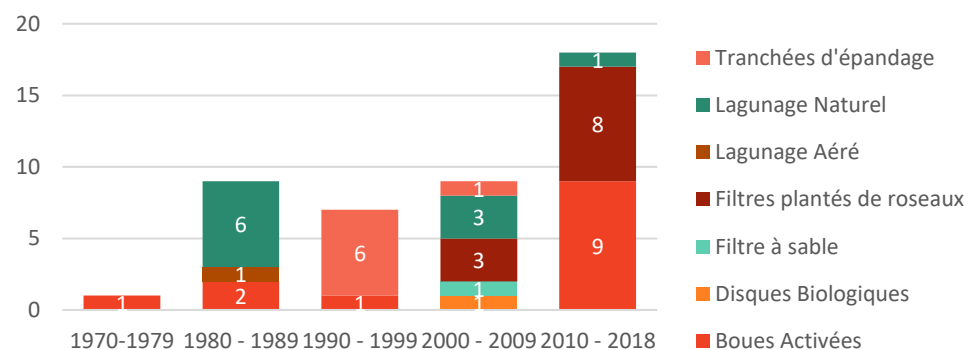
ATTENTION LES PROJETS PRESENTES CI-DESSOUS SONT CEUX CONNUS EN 2019. EN 2021, SERONT PRESENTES UN ETAT DES LIEUX DES PROJETS ET REALISATIONS 2018/2019/2020

- Ⓢ Depuis 2010, les nouveaux dispositifs choisis (boues activées et filtres plantés de roseaux) ont des performances d'épuration plus efficaces que le lagunage naturel.
- Ⓢ Entre 2016 et 2017, sur 38 communes dont le rejet des eaux usées s'effectue sur le territoire du SAGE :
 - **2016** :
 - 6 STEP en construction ou réhabilitation : Hénanbihen, St Méloir des Bois, Plébouille, St-Cast-Le-Guildo Notre Dame, Vildé le Guingalan, Le Mené
 - **2017** :
 - 2 nouvelles STEP : Ruca et Hénansal
 - 2 projets : Mise en place d'une unité de déphosphatation à Quintenic et Sévignac.
 - Agrandissement de la station de Trébédan
 - **2018** :
 - 1 nouvelle STEP à Plébouille
 - 2 projets à Aucaleuc et Corseul

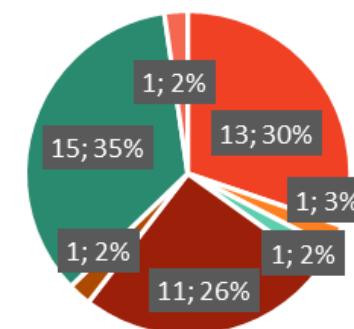
► Objectifs et indicateurs

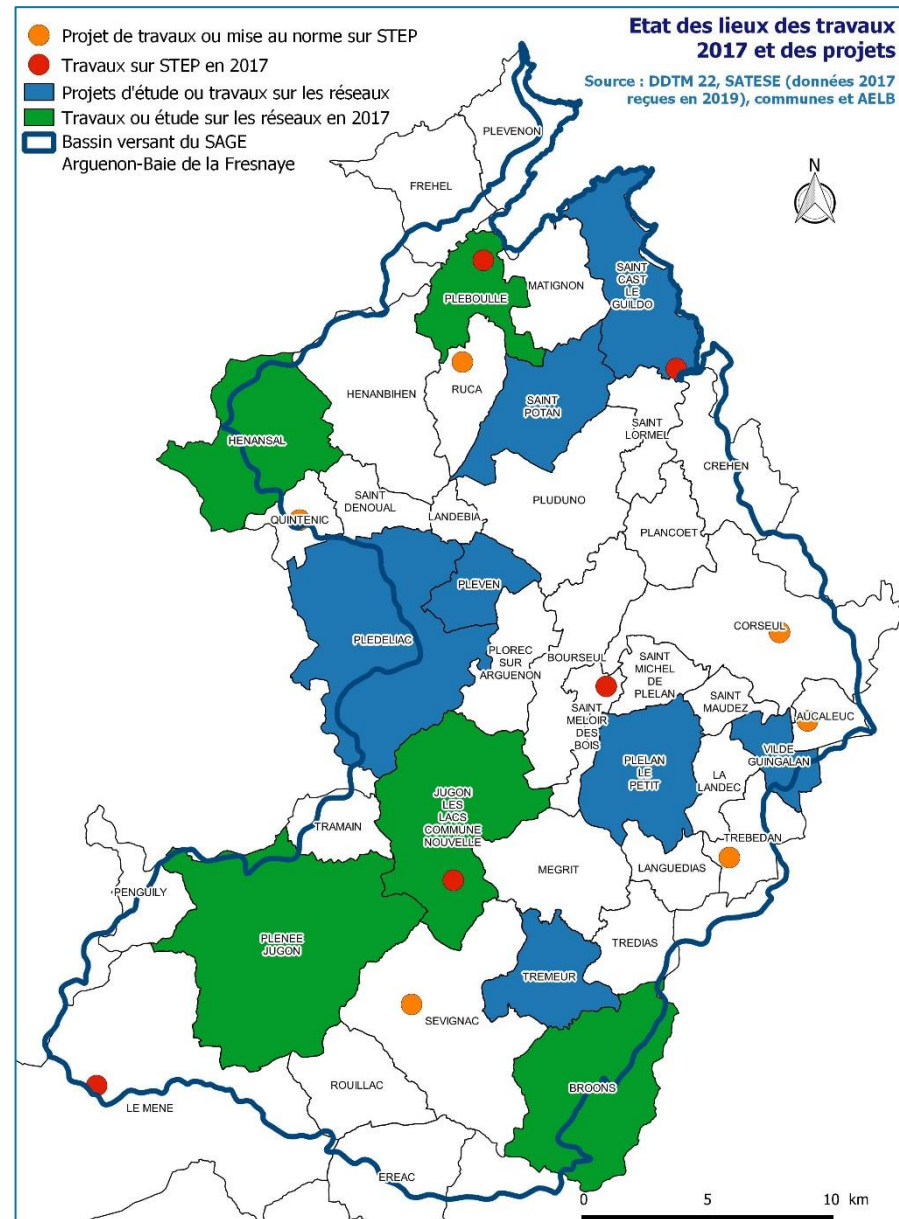
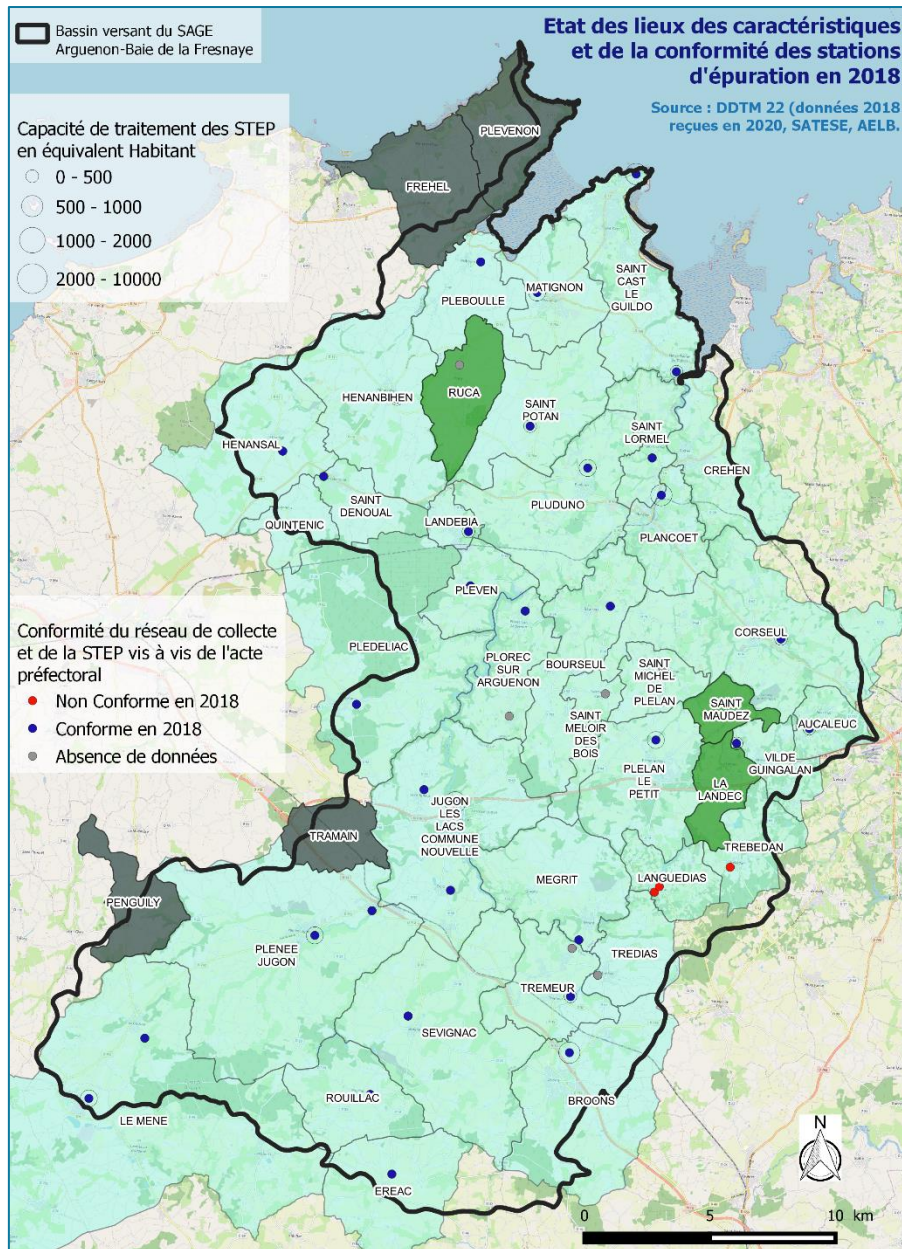
Sur les 38 communes en assainissement collectif avec un rejet sur le territoire du SAGE, on dénombre 43 stations d'épurations (STEP) en 2018. En 2018, une STEP a été mise en service avec un système de boues activées qui avec les filtres plantés ont des performances d'épuration plus efficaces que le lagunage naturel sur la commune de Plébouille.

Nombre de STEP mises en service par décennies selon leur mode de traitement



Pourcentage et nombre de STEP selon le mode de traitement en 2018





En quelques chiffres

- En 2018, sur 33 contrôles de STEP effectués par la DDTM, 30 sont conformes et 3 ne le sont pas vis-à-vis des actes préfectoraux

ATTENTION LES PROJETS PRESENTES CI-DESSUS SONT CEUX CONNUS EN 2019. EN 2021, SERONT PRESENTES UN ETAT DES LIEUX DES PROJETS ET REALISATIONS 2018/2019/2020

7 communes ont réalisé des travaux d'assainissement (équipements STEP ou réseau d'assainissement) en 2017 et 12 ont des projets de mises aux normes ou d'études courant 2017-2018.

NOMBRE DE CONTROLES ANC EFFECTUES PAR LES EPCI ET DE CONTROLES DE CONCEPTION/IMPLANTATION, ET DE BONNE EXECUTION DES TRAVAUX

Disposition 12 : Identifier et réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectif impactants
Action 5 : Améliorer l'assainissement non collectif pour tous les paramètres déclassants

Thème : Assainissement non collectif

Maîtres d'ouvrages :
Communauté d'agglomération

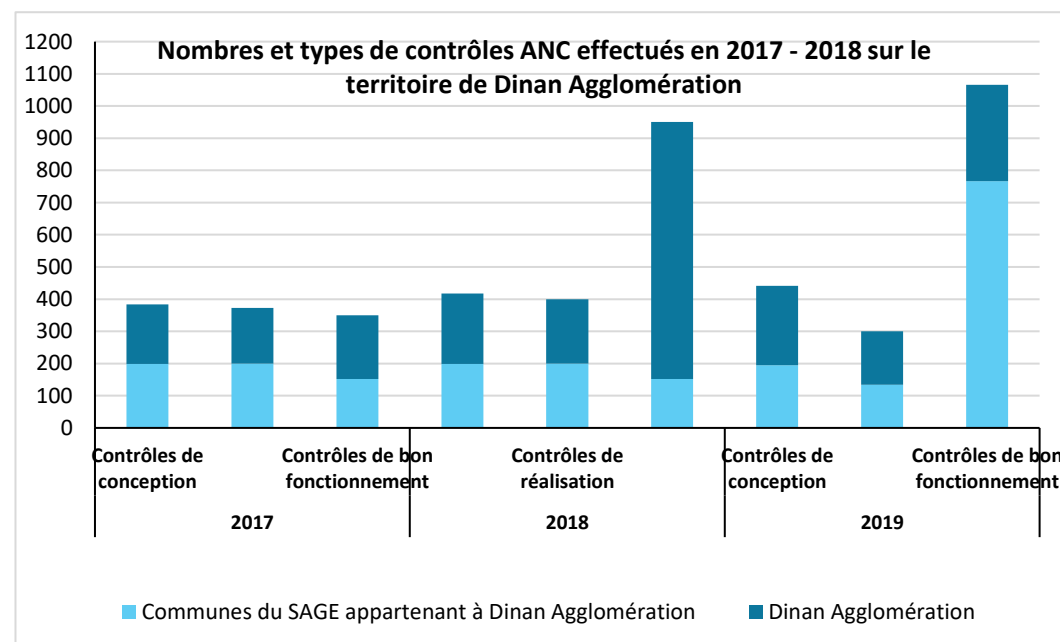
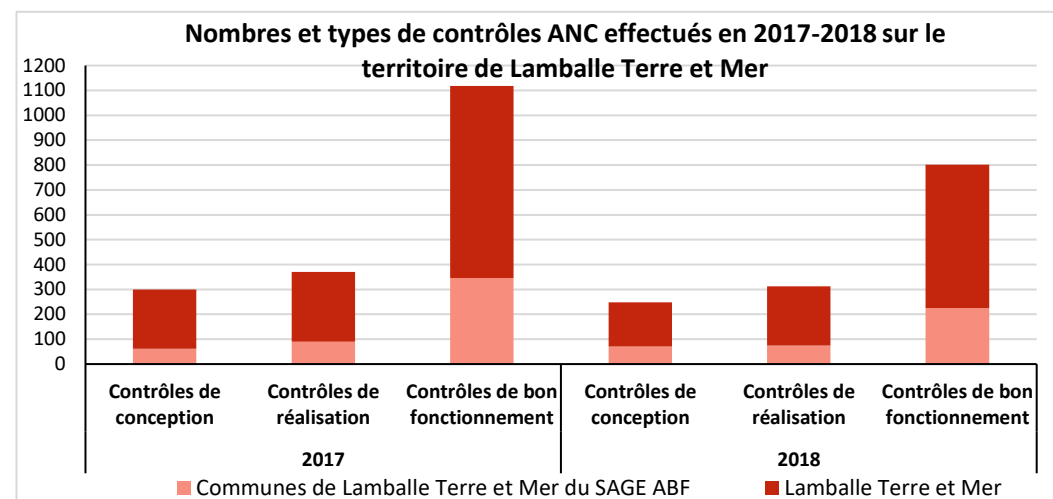
➤ Contexte

Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) incitent, grâce à des aides publiques, les particuliers à mettre aux normes ou à construire des dispositifs d'assainissements individuels pour réduire les rejets polluants vers le réseau hydrographique et le littoral. Des programmes de réhabilitation d'assainissement non collectif sont réalisés par chaque communauté d'agglomération. Une fois, ces travaux réalisés, les SPANC vérifient la conception et l'implantation des ANC, ainsi que la bonne exécution des travaux pour la mise aux normes des ANC.

➤ Objectifs et indicateurs

Les résultats sont exprimés par communauté d'agglomération et communes du périmètre du SAGE.

- Le contrôle de bon fonctionnement consiste à vérifier la conformité des dispositifs présents dans chaque habitation. Ces chiffres comprennent les contrôles obligatoires lors de l'achat-vente d'une maison.
- Le contrôle de conception consiste à donner un avis sur le projet d'assainissement qui est envisagé après vérification de l'adaptation de la filière aux différentes contraintes de sol, de topographie, de dimensionnement.
- Le contrôle de réalisation ou de bonne exécution donne lieu à plusieurs visites sur place pendant la durée des travaux et assurément avant tout recouvrement des ouvrages composant le dispositif. Il permet de vérifier le respect de l'avis de conception et de bonne mise en œuvre de l'installation.



PART DE DISPOSITIFS ANC NON CONFORMES PAR COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Disposition 12 : Identifier et réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectif impactants

Action 5 : Améliorer l'assainissement non collectif pour tous les paramètres déclassants

Thème : Assainissement non collectif

Maîtres d'ouvrages :
Communauté d'agglomération

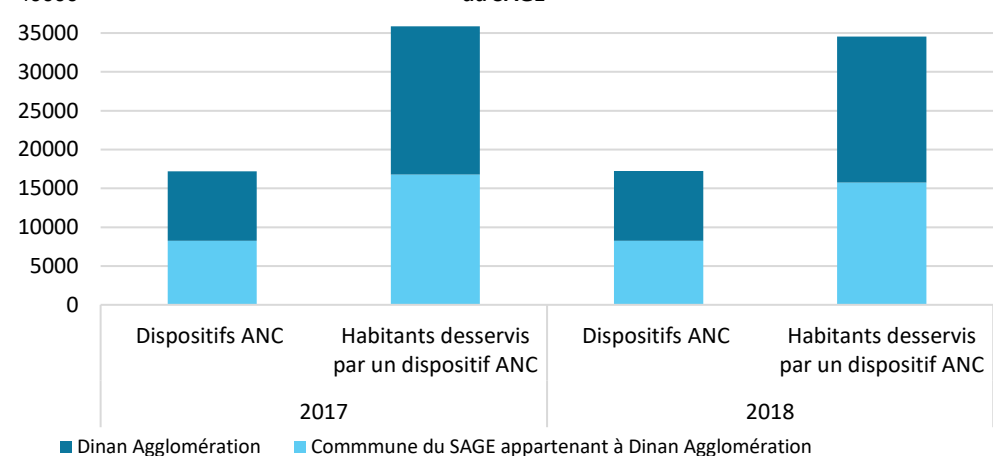
► Contexte

Les assainissements individuels peuvent être à l'origine des pollutions dans les cours d'eau. Les communautés d'agglomération exercent la compétence en matière d'ANC. Elles ont créé des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ces services réalisent les diagnostics de fonctionnement et les classent selon leur conformité (conforme/non conforme).

► Objectifs et indicateurs

Les résultats sont donnés par communauté d'agglomération et communes du périmètre du SAGE. Le territoire du SAGE comporte environ 13 076 dispositifs d'ANC, pour 25000 habitants raccordés aux dispositifs d'ANC.

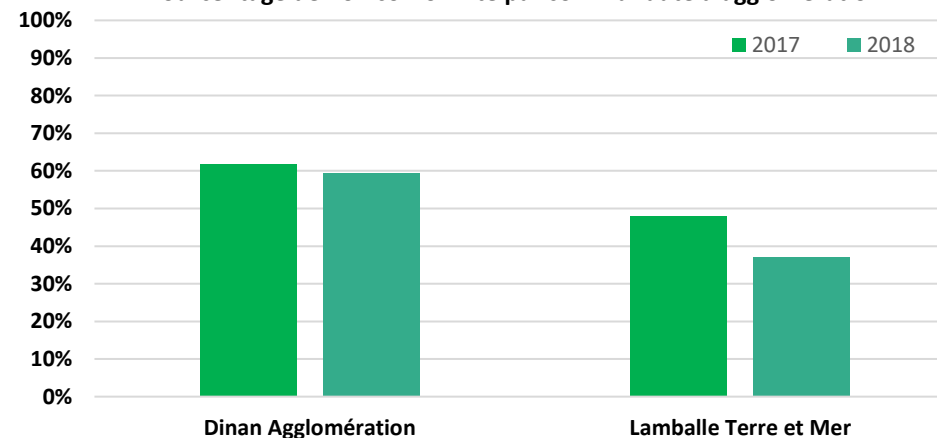
Nombre de dispositifs d'ANC et d'habitants raccordés sur Dinan Agglomération et sur le territoire du SAGE



► Non-conformité des dispositifs d'ANC dans les communautés d'Agglomération

Au regard des parcs des dispositifs d'ANC, une communauté d'agglomération a un taux de non-conformité inférieur à 50 % en 2018. Le graphique suivant présente les proportions de non-conformité des dispositifs d'ANC en 2017 et 2018. En revanche, il convient de préciser que cet indicateur est calculé sur l'ensemble de chaque communauté d'agglomération, et pas uniquement sur les territoires des communautés d'agglomérations comprises dans le SAGE.

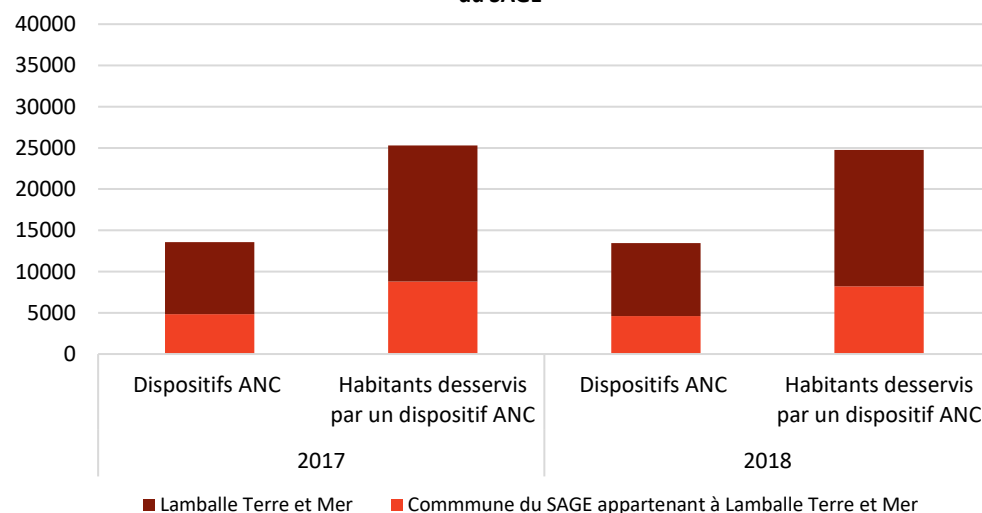
Pourcentage de non conformité par communauté d'agglomération

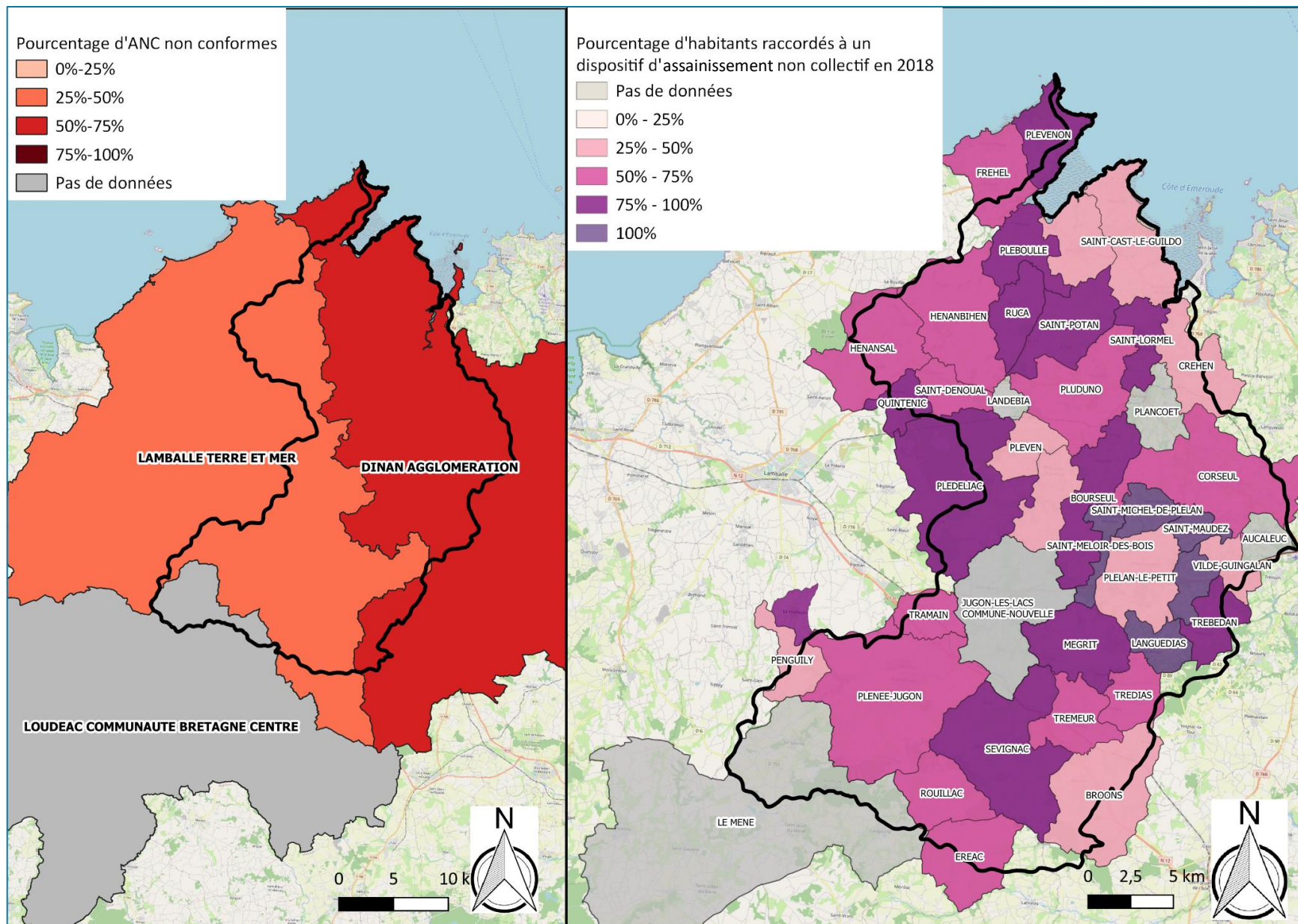


► Dispositifs d'ANC et habitants desservis par l'ANC

Les graphiques suivants montrent le nombre d'habitants raccordés aux dispositifs d'ANC. Ce dernier indicateur d'estimation de la population raccordée à un assainissement non collectif est toutefois largement approximatif puisque son calcul repose sur le taux d'occupation moyen d'un foyer par commune. Ainsi, les particularités de chaque logement ne sont pas prises en compte dans la méthode de calcul.

Nombre de dispositifs d'ANC et d'habitants raccordés sur Lamballe Terre et Mer et sur le territoire du SAGE





En quelques chiffres

- Seule 1 communauté d'agglomération a un taux de non-conformité inférieur à 50%
- Plus de 13076 dispositifs d'ANC sur le territoire du SAGE pour environ 25000 personnes raccordées

NOMBRE ET NATURE DES ACTIONS DES CONTRATS TERRITORIAUX PORTANT SUR LA REDUCTION DES PESTICIDES AGRICOLES

Disposition 10 : Réduire la pollution azotée agricole
Disposition 35 : Poursuivre la réduction de l'usage des pesticides agricoles

Thème : Azote, Pesticide

Maîtres d'ouvrages : DA, SMAP

➤ Contexte

Afin de reconquérir la qualité des eaux sur le territoire du SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye, de nombreuses actions agricoles sont réalisées et impliquent la profession agricole :

- Sur le BV de la Fresnaye, l'actuel programme de réduction de flux de nitrates et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires agricoles est conduit dans le cadre du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes (PAV) 2017 – 2021.
- Sur le BV de l'Arguenon, les actions sont cadrées par un contrat de bassin versant 2019-2021 et ont pour objectif de protéger la qualité de l'eau, notamment à la prise d'eau de la Ville Hatte, enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor.

La situation s'est améliorée à la prise d'eau : zéro dépassement de 50 mg/l de nitrates et de 0,5 µg/l de pesticides depuis 2011 excepté en 2018. Toutefois, la situation reste fragile et ces résultats masquent des disparités entre sous-bassins versants qui n'ont pas tous atteint les objectifs quantifiés du SAGE.

➤ Objectifs et indicateurs

L'objectif des actions – qu'elles soient collectives ou individuelles – est de protéger les sols pour protéger l'eau par l'amélioration des pratiques agronomiques (optimisation des premiers apports d'azote sur céréales, augmentation de la durée de couverture des sols, ...) afin de limiter le lessivage, le ruissellement et l'érosion des sols.

En quelques chiffres

- 2 programmes opérationnels comprenant un volet de gestion de l'azote et de réduction des pesticides sur le territoire du SAGE.

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS AGRICOLES EN 2019 ...

DINAN
AGGLOMÉRATION



ACTIONS AGRICOLES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE LA FRESNAYE

Réduction de l'azote

- ◆ Sol'Aid et AppiN (expérimentations de nouveaux outils de raisonnement de la fertilisation)
- ◆ Mise en œuvre d'outil à la décision pour la fertilisation (bande double densité, pesées de colza)
- ◆ Couverture des sols
- ◆ Valorisation territoriale de l'azote organique

Diminution des quantités de pesticides dans l'eau

- ◆ Gestion du désherbage du maïs dont mécanique
- ◆ Suivi maladies/ravageurs
- ◆ Essai de réduction des attaques taupin
- ◆ Comment et quand déclencher le fongicide sur céréales
- ◆ Réunion marge du groupe culture
- ◆ Bande fleuries
- ◆ Formation reconnaissance des auxiliaires de culture

Lutte contre l'érosion des sols

- ◆ Litterbag
- ◆ Techniques innovantes dont l'agriculture de conservation : sursemis

Accompagnement individuel

- ◆ Accompagnement individuel (PCEA, MAEC-agriculture biologique, évolution de système)



ACTIONS AGRICOLES DANS LE BASSIN VERSANT DE L'ARGUENON

Réduction de l'azote

- Mise en œuvre d'outil à la décision pour la fertilisation (bande double densité, pesées de colza)
- Suivi des reliquats d'azote

Diminution des quantités de pesticides dans l'eau

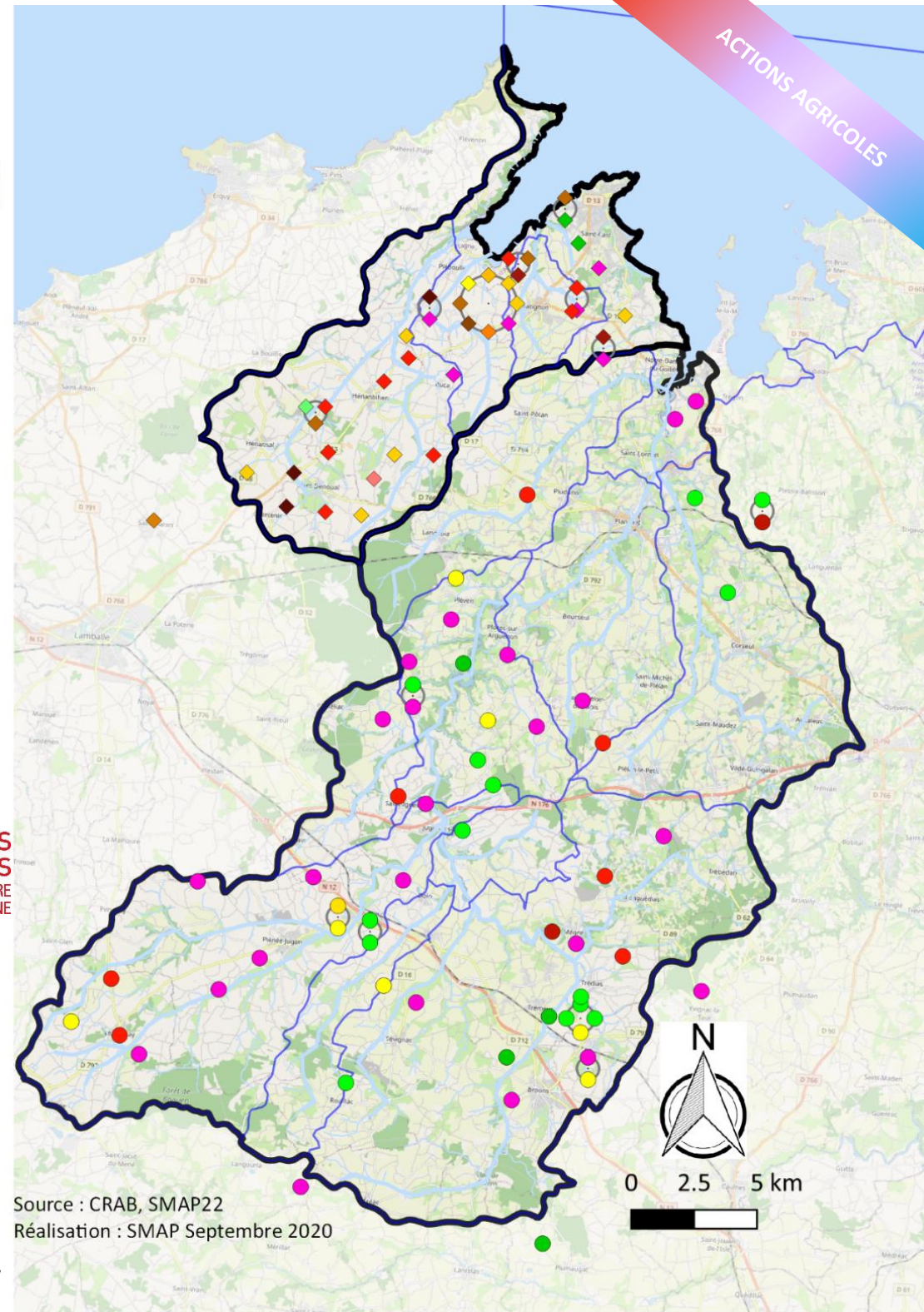
- Gestion du désherbage du maïs dont mécanique
- Désherbage mécanique sur d'autres cultures

Lutte contre l'érosion des sols

- Maxi ' Couv
- Techniques innovantes dont l'agriculture de conservation : sursemis

Accompagnement individuel

- Accompagnement individuel (PCEA, MAEC-agriculture biologique, évolution de système)



Source : CRAB, SMAP22
Réalisation : SMAP Septembre 2020

Chantiers collectifs de semis de couverts précoces 2019

- ✓ 5 structures engagées (CUMA et ETA)
- ✓ 82 exploitations impliquées
- ✓ 1415 ha de couverts précoces implantés
- ✓ 94 ha de RGI sous maïs

Suivi de parcelles implantées dans le cadre de ce dispositif

Un constat : la très grande majorité des parcelles suivies (88%) est composée de mélanges de deux espèces ou plus. Parmi les espèces les plus représentées, on trouve généralement la phacélie, le radis, le trèfle et la moutarde.

Date moyenne d'implantation des couverts après céréales : 12/08

Plus la date de semis est précoce, plus la réussite du couvert est importante.

Répartition des surfaces ayant bénéficié de l'aide à l'implantation de couverts précoces sur l'ensemble du bassin versant de la Baie de la Fresnaye (et une partie de la Baie de Saint Brieuc également BV Algues Vertes).



EXEMPLE D' ACTIONS SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE LA FRESNAYE

Valorisation territoriale de l'azote organique, une ambition collective

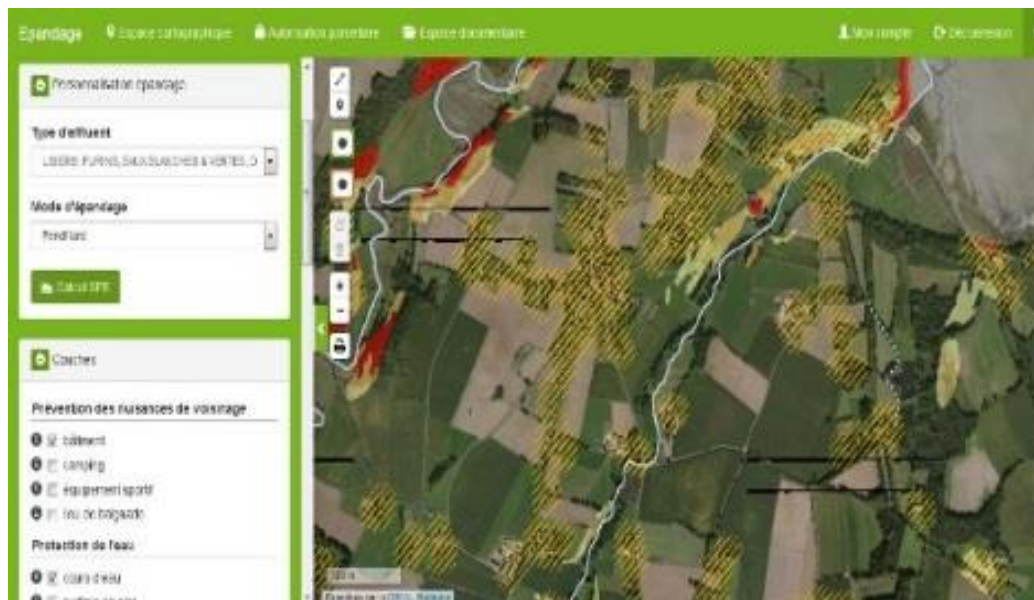
- ✓ Action phare du projet de territoire
- ✓ Objectifs :
 - Optimiser l'usage et la répartition de l'azote organique produit sur le territoire dans le but d'une substitution de l'azote minéral
 - Favoriser et conventionner les échanges d'effluents entre donneurs/prêteurs
 - Réduire le flux de nitrates et préserver les zones sensibles sur le territoire de la Baie de la Fresnaye

En cas de modification du parcellaire (ajout/retrait de surfaces) ou de nouveaux échanges de déjections, il est obligatoire de le notifier à l'administration par la réalisation d'un dossier papier. La simplification administrative de mise à jour des plans d'épandage retire un des freins majeurs aux échanges de déjections et aux échanges parcellaires.

L'outil cartographique SEMAFOR permet de visualiser les contraintes d'épandage, calculer la surface épandable par îlot, choisir les déjections épandues et le mode d'épandage, ...

⇒ Alternative gratuite au dossier papier lors de la mise à jour des plans d'épandage (modifications non substantielles)

En 2019, expérimentation de l'outil sur la Baie de la Fresnaye et organisation de formations collectives (4 formations) et individuelles (10) de prise en main SEMAFOR.



DINAN
AGGLOMÉRATION



PLAN DE LUTTE
CONTRE LES ALGUES VERTES
BAIE DE LA FRESNAYE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BRETAGNE



Région
BRETAGNE

agence de l'eau
Loire-Bretagne
Établissement public de l'État
agence.eau-loire-bretagne.fr

EXEMPLE D'ACTION SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGUENON

Maxi Couv' : Une technique innovante pour augmenter la couverture des sols

Dans le cadre des actions agricoles du bassin versant de l'Arguenon, la Chambre d'Agriculture de Bretagne accompagne depuis plusieurs années un groupe d'agriculteurs qui a testé le semis de couverts à la volée sous cultures. En 2017, le SMAP a fait l'acquisition d'un semoir prototype fabriqué par les Ets Devrand (Tredias). Dans le cadre d'une convention, ce semoir est mis à disposition d'une CUMA et les utilisateurs bénéficient d'un accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture.

En augmentant la durée de couverture de sols, ces semis apportent des **bénéfices agronomiques** (recyclage d'éléments fertilisants, fertilité...), **environnementaux** (moins de ruissellement et de lessivage, plus de biodiversité...) mais également une **réduction de la charge de travail** pour les agriculteurs (débit de chantier important et sur une période plus « calme »).

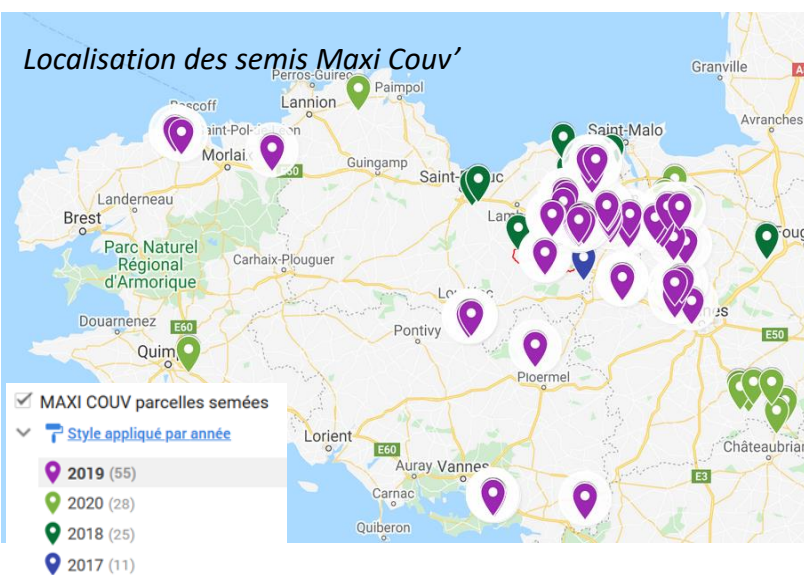


Plusieurs actions ont été réalisées en 2019 :

- ✓ 3 parcelles tests pour optimiser l'itinéraire technique
- ✓ Organisation, semis et suivis de 32 parcelles sur le BV (135ha)
- ✓ Promotion de la technique
 - ❑ Participation au salon aux champs 2019 à Broons-Séviac (salon des CUMA)
 - ❑ 4 articles de presse
 - ❑ 23 parcelles semées sur d'autres territoires (en lien avec les actions bassin versant locales)



Remise du trophée de l'eau le 07/11/2019 pour l'action Maxi 'couv' : implantation de couverts végétaux sous céréales avant moisson



Après avoir reçu un Innov'SPACE 2018, cette démarche collective, qui a permis l'émergence du prototype de semoir Maxi Couv', a été primée d'un trophée de l'eau 2019 par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

https://www.youtube.com/watch?v=FRLXYngm_20

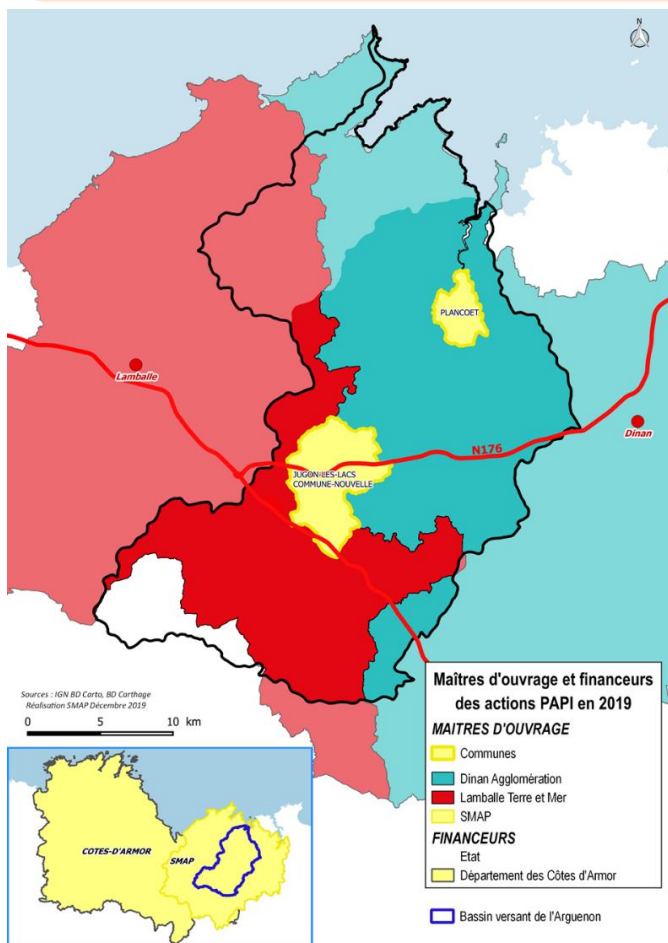


<p>Disposition 18 : protéger les zones inondables dans les documents d'urbanisme</p> <p>Disposition 19 : réduire la vulnérabilité du bâti en zone inondable</p> <p>Disposition opérationnelle 4 : améliorer la conscience et la culture du risque inondation</p>	<p>Thème : Crue et risque d'inondation</p>	<p>Maîtres d'ouvrages : SMAP, Communautés d'agglomérations, Communes (Jugon les Lacs CN, Plancoët, St Lormel), Département 22, Etat, Propriétaires privés</p>
---	---	--

Maitrises d'ouvrages de la lutte contre les inondations

La lutte contre les inondations et la prévention de ce risque naturel concernent le territoire du bassin versant de l'Arguenon et sont intégrées dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le PAPI Arguenon est porté par le SMAP, qui coordonne la réalisation des actions sous maîtrise d'ouvrage des collectivités concernées à savoir les intercommunalités, les communes, le Département des Côtes d'Armor, les syndicats mixtes, l'État, etc.



➤ Contexte

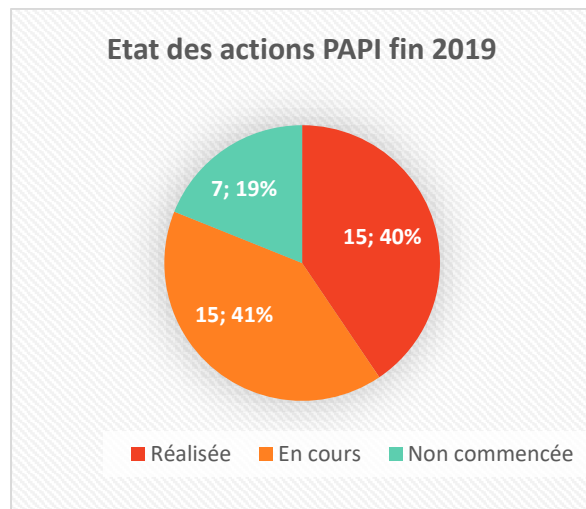
Le bassin versant de l'Arguenon est fréquemment sujet à des inondations, et notamment dans les communes de Plancoët et Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle. Le PAPI Arguenon 2017-2021 est le volet opérationnel du SAGE en matière de lutte contre les inondations.

L'animation et le suivi de la mise en œuvre du PAPI Arguenon a été confiée au Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre, en tant que porteur du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye et afin d'assurer la cohérence hydrographique.

Au total, 37 actions sont prévues sur les 5 années de mise en œuvre du PAPI, jusqu'à décembre 2021.

- AXE 1**
 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- AXE 2**
 - Surveillance, prévision des crues et des inondations
- AXE 3**
 - Alerte et gestion de crise
- AXE 4**
 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- AXE 5**
 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- AXE 6**
 - Ralentissement des écoulements
- AXE 7**
 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Etat d'avancement des actions en 2019



Quelques actions mises en œuvre en 2019

AXE 1

- Sensibilisation des scolaires et du grand public, en partenariat avec la Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs
- Création de sentiers d'interprétation sur le thème des inondations dans les communes de Jugon-les-Lacs CN et Plancoët
- Simulation de crues centennales dans les communes de Jugon-les-Lacs CN et Plancoët à l'aide du modèle hydraulique



AXE 5

- Diagnostics de vulnérabilité de 4 logements et 1 entreprise sur Jugon-les-Lacs CN et Plancoët



Signature de l'avenant au PAPI au SMAP le 04 juillet 2019

Bilan à mi-parcours du PAPI Arguenon et modification du programme par avenant simple (2019)

Un bilan à mi-parcours du PAPI Arguenon a été dressé par la chargée de mission PAPI en début d'année 2019. L'analyse détaillée de la première phase du programme (2017-2018) a permis de faire l'inventaire des actions achevées/en cours/à réaliser, d'évaluer la mise en œuvre de chacune de ces actions et enfin de faire un point sur le volet financier du programme. Ce travail a fait l'objet d'un rapport et de présentations dans les instances de pilotage du PAPI.

Au vu des conclusions du bilan à mi-parcours, il est apparu la nécessité de faire évoluer le programme initial, en s'appuyant sur les connaissances acquises lors de la première phase (hydrologiques/hydrauliques, enjeux...) et en prenant en compte les évolutions réglementaires et législatives ayant été adoptées au cours du programme (notamment les modifications liées au financement par le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs).

Le Comité de Pilotage du PAPI Arguenon a validé la proposition d'un avenant simple pour mettre à jour le programme et prolonger d'une année supplémentaire le PAPI (2017-2021), afin de finaliser dans les temps l'ensemble des actions.



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon

AVENANT au PAPI ARGUENON

RAPPORT DE PRESENTATION

Structure actions du PAPI Arguenon :
Syndicat Mixte Arguenon-Penhoùve
Jugon-les-Lacs
Plancoët
MAYENNE
ASSOCIATION D'ENTRETIEN
02 76 84 81 12



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon

BILAN À MI-PARCOURS

Structure actions du PAPI Arguenon :
Syndicat Mixte Arguenon-Penhoùve
Jugon-les-Lacs
Plancoët
MAYENNE
ASSOCIATION D'ENTRETIEN
02 76 84 81 12

AXE 6

- Etude de réhabilitation du Petit Etang de Jugon en tant que bassin de surstockage

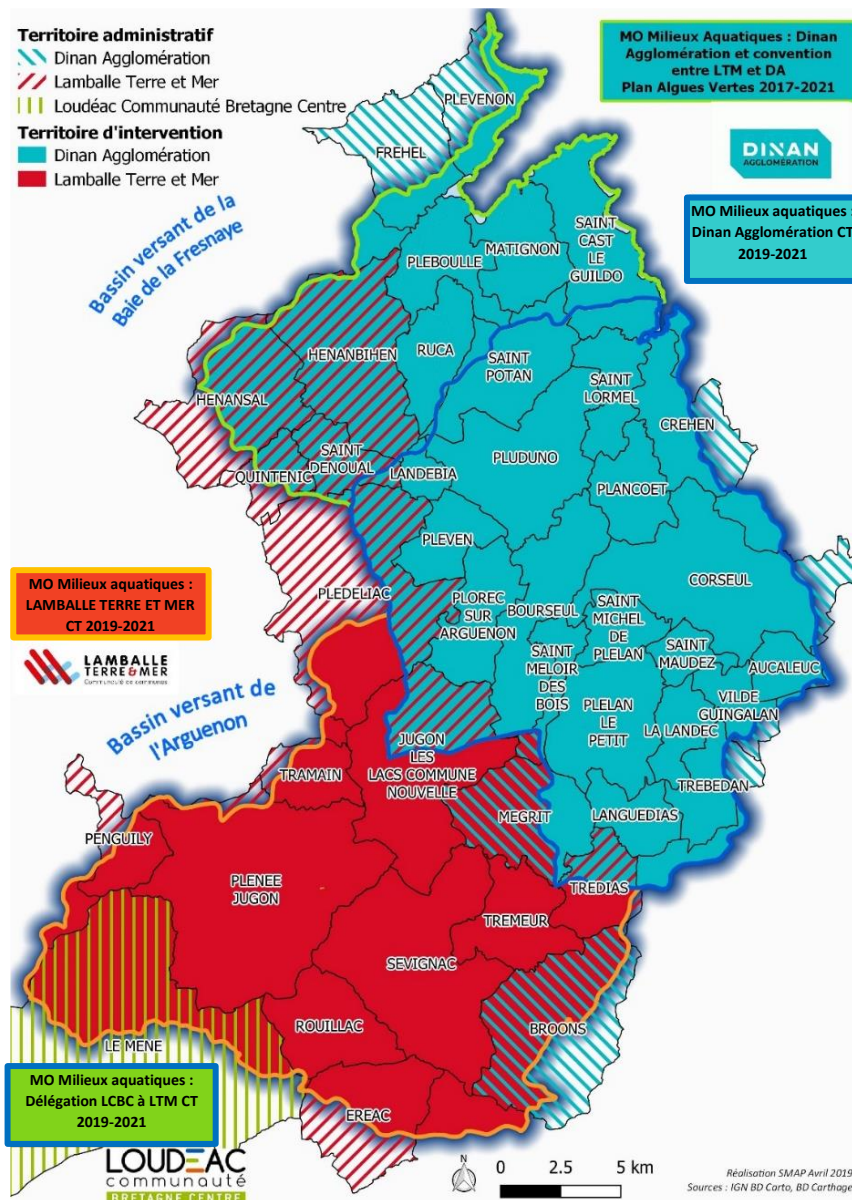


ENJEU : Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau

LINEAIRE DE COURS D'EAU ENTRETENU ET CONTRACTUALISE ET DE BERGES RESTAUREES

NOMBRE DE POINTS D'ABREUVEMENT ET DE PASSAGES A GUE AMENAGES

<p>Disposition 16 : Restaurer les cours d'eau</p> <p>Disposition 25 : Accompagner l'entretien régulier des cours d'eau par les propriétaires riverains</p> <p>Disposition 27 : Aménager les points d'abreuvement en bordure de cours d'eau et les passages à gué du bétail</p>	<p>Thème : Cours d'eau</p>	<p>Maîtres d'ouvrages : Communautés d'agglomérations, Communes</p>
---	---------------------------------------	---



Les actions sur les milieux aquatiques sur le territoire du SAGE sont intégrées dans 2 programmes d'actions :

- Le plan Algues vertes 2017- 2021 sur le bassin versant de la Baie de la Fresnaye et sous maîtrise d'ouvrage principale de Dinan Agglomération (DA) avec une convention financière entre Lamballe Terre et Mer (LTM) et DA.
- Le Contrat Territorial 2019-2021 sur le bassin versant de l'Arguenon, porté par le SMAP, qui coordonne les actions milieux aquatiques sous maîtrise d'ouvrage de LTM et de DA.

Loudéac Communauté Bretagne Centre a délégué la maîtrise d'ouvrage à LTM.

La Fédération Départementale et les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor (FDPPMA22 et AAPPMA) réalisent également des actions sur le territoire du SAGE.

DINAN
AGGLOMÉRATION

Pour le bassin versant Arguenon aval :
Contact : Gaël MARMAN
Tel : 06 08 05 09 81
@ : g.marmain@dinan-agglomeration.fr

Pour le bassin versant de la baie de la Fresnaye :
Contact : Simon MAIGNAN
Tel : 07 62 78 96 92
@ : s.maignan@dinan-agglomeration.fr

Pour le bassin versant Arguenon amont :
Contact : Aurélie MARTIN
Tel : 06 21 53 91 48
@ : aurelie.martin@lamballe-terre-mer.bzh

LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté de communes

► Contexte

Les collectivités intercommunales initient des opérations localisées de renaturation des cours d'eau qui peuvent porter sur la restauration de la morphologie des cours d'eau, l'aménagement de passages à gué ou d'abreuvoirs, la remise du cours d'eau dans son lit naturel, la restauration de la continuité écologique, ... Ces actions interviennent dans le cadre d'un volet Milieux Aquatiques du contrat de bassin versant de l'Arguenon et du plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Fresnaye. La Fédération Départementale et les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA22 et AAPPMA) interviennent également, notamment sur l'entretien de la ripisylve.

Restauration de berges

La végétation de berges (ripisylve) présente de nombreux intérêts pour les cours d'eau : elle protège les berges contre les érosions par leur système racinaire, elle filtre les polluants, elle apporte de l'ombre, elle est aussi une zone refuge pour les animaux.

Sa restauration et son entretien permettent ainsi de préserver l'aspect paysager des cours d'eau et de limiter les transferts de pollutions.



Plantation de ripisylve lors de la remise en talweg du Mirbel

Remise du cours d'eau dans son lit naturel (remise en talweg)

Sur le ruisseau du Mirbel, une remise en talweg a été réalisée par Lamballe Terre & Mer. Le projet consistait à remettre le cours d'eau dans son lit d'origine afin de retrouver toutes les potentialités d'un cours d'eau « naturel ».

Un observatoire sur la remise en talweg a été réalisé en 2020, il est disponible sur le site du SMAP : www.smap22.fr

Vidéo des travaux réalisée en 2020 :

www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/projets/environnement/



Remise en talweg du Mirbel

© Nicolas Dubois

La continuité écologique

La continuité écologique se caractérise par une libre circulation des espèces et par un équilibre du transport sédimentaire. Ainsi le remplacement des ouvrages existants permet de rétablir cette continuité.



TREDIAS – AVAL - CONTINUITE

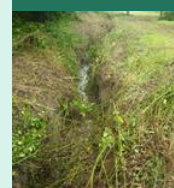


TREDIAS – AMONT - CONTINUITE

Restauration et recharges des lits des cours d'eau

Des interventions sur les lits des cours d'eau permettent de leur redonner une diversité d'habitats écologiques et des écoulements grâce aux variations des vitesses d'écoulements. Pour cela, on peut injecter dans le ruisseau des granulats de tailles différentes sur plusieurs centimètres d'épaisseur afin de réhausser le niveau d'eau et diversifier les écoulements en alternant les zones au courant rapide et zones au courant lent. Ainsi, on améliore la qualité de l'eau et les habitats pour la biodiversité aquatique.

AVANT



PENDANT



APRES



FOCUS : Barrage de SAINT-SEBASTIEN

L'ex-syndicat d'eau du CAP FREHEL, propriétaire et exploitant du barrage situé sur les communes de Plurien et Fréhel, a engagé dès 2014 des études sur l'usage et l'intérêt de celui-ci étant donné que son utilisation pour l'adduction d'eau potable a été abandonnée dès 1980. Pour donner suite à ces études et en vue d'améliorer la continuité écologique (ouvrage classé comme obstacle à la libre circulation des poissons et des sédiments) et du fait des obligations de sécurisation du site, le syndicat des Frémur a engagé des travaux d'arasement partiel du barrage en 2019 avec le soutien financier de l'AELB. Une brèche a été créée afin de redonner au ruisseau qui alimentait la retenue son écoulement naturel, dans le fond de la vallée. Un suivi de la qualité de l'eau est effectué depuis la phase avant-travaux, et est toujours d'actualité. En cette fin d'année 2020, le projet arrive à son terme avec une renaturation de ce lieu (plantation d'arbres et plantes typiques de zones humides, restauration du ruisseau...) et la mise en place d'un chemin piéton afin de valoriser la richesse de cette vallée, anciennement immergée.

Localisation de l'ancien barrage de Saint-Sébastien



Réalisations des actions milieux aquatiques en 2019 du PLAV de la baie de la Fresnaye et du CTBV de l'Arguenon

Actions milieux aquatiques

Restaurations linéaires réalisées en 2019

- Diversification des écoulements
- Restauration et entretien de la ripisylve
- Remise en talweg

Restaurations ponctuelles réalisées en 2019

- Abreuvement
- continuité
- Emissaire / Exutoire de cours d'eau
- Franchissement de cours d'eau

Contrat territorial du BV de l'Arguenon

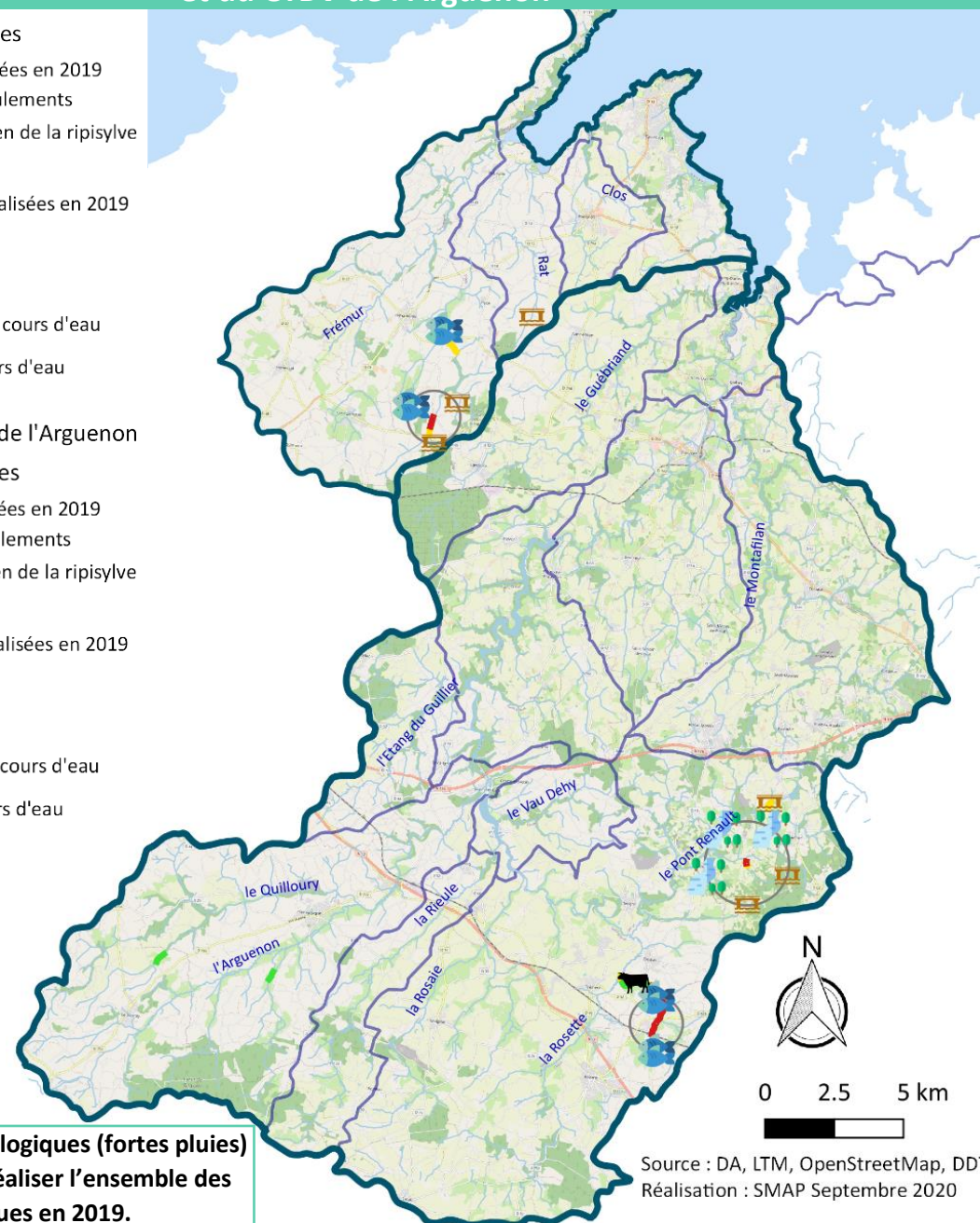
Actions milieux aquatiques

Restaurations linéaires réalisées en 2019

- Diversification des écoulements
- Restauration et entretien de la ripisylve
- Remise en talweg

Restaurations ponctuelles réalisées en 2019

- Abreuvement
- continuité
- Emissaire / Exutoire de cours d'eau
- Franchissement de cours d'eau



Les conditions météorologiques (fortes pluies) n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des actions prévues en 2019.

Source : DA, LTM, OpenStreetMap, DDTI
Réalisation : SMAP Septembre 2020

Disposition 31 : Définir des zones prioritaires pour la lutte anti-érosion et un programme d'actions

Action 25 : Définir des zones érosives prioritaires et engager des actions pour la lutte anti-érosion

Thème : Lutte contre l'érosion

Maîtres d'ouvrages : Communes

► Contexte

L'érosion des sols est un enjeu majeur sur le territoire du SAGE. Le SAGE prévoit la définition des zones prioritaires pour la lutte contre l'érosion des sols et d'un programme d'actions en s'appuyant sur des commissions communales. Lors de la séance du 30 avril 2015, la Commission Locale de l'Eau a décidé de tester la démarche sur la commune de Corseul -avec l'accord du conseil municipal- avant de la généraliser à l'ensemble des communes du territoire du SAGE.

► Objectifs et indicateurs

Le déroulement de la démarche participative expérimentée sur la commune de Trémur et Rouillac est présenté ci-contre, ainsi que son extension à de nouvelles communes.

❖ Les conséquences de l'érosion des sols :

L'érosion entraîne une baisse du potentiel de rendement des parcelles agricoles, un appauvrissement des sols en matière organique et fertilisants, ainsi qu'un transfert de ces éléments nutritifs et pesticides vers les eaux. La présence d'éléments nutritifs en excès peut conduire à la prolifération d'algues dans les plans d'eau ; et un développement algal important a des conséquences sur le traitement de l'eau potable, la vie aquatique, les activités nautiques, L'érosion des sols peut également provoquer des coulées de boues sur les routes et avoir des conséquences pour la sécurité publique.

❖ Comment limiter cette érosion ?

Différentes actions sont proposées par les acteurs de terrain. Par exemple la modification du sens du travail du sol, le panachage des cultures, la couverture des sols, l'utilisation de matériel effaceur de traces de roues, le déplacement de l'entrée de champ, la mise en place de bandes enherbées, de billon ou talus enherbé et/ou planté,

Démarche communale ascendante de lutte contre l'érosion des sols

Chronologie de la démarche : exemple de Trémur et Rouillac

JUIN 2017

- Désignation d'une commission communale par délibération de chaque conseil municipal

SEPT 2017
– FEV
2018

- Repérage des zones prioritaires par la commission communale sur des cartes fournies par le SAGE

Mars
2018

- Restitution collective aux agriculteurs. Intervenants : Maire, Elu en charge de la commission communale, président de la CLE, président du SMAP structure porteuse du CTBV et des actions agricoles, élu de la Chambre d'agriculture, vice-président de Lamballe Terre et Mer porteur des actions bocage

Juin 2018

- La commission communale invite les agriculteurs sur le terrain pour valider les zones érosives et faire émerger des actions. Les techniciens bocage de Lamballe Terre & Mer et agronomie de la Chambre d'Agriculture sont présents

SEPT 2018
– JUIN
2019

- Accompagnement des agriculteurs par les techniciens agronomie et bocage pour la mise en œuvre des actions

JUIN
2019

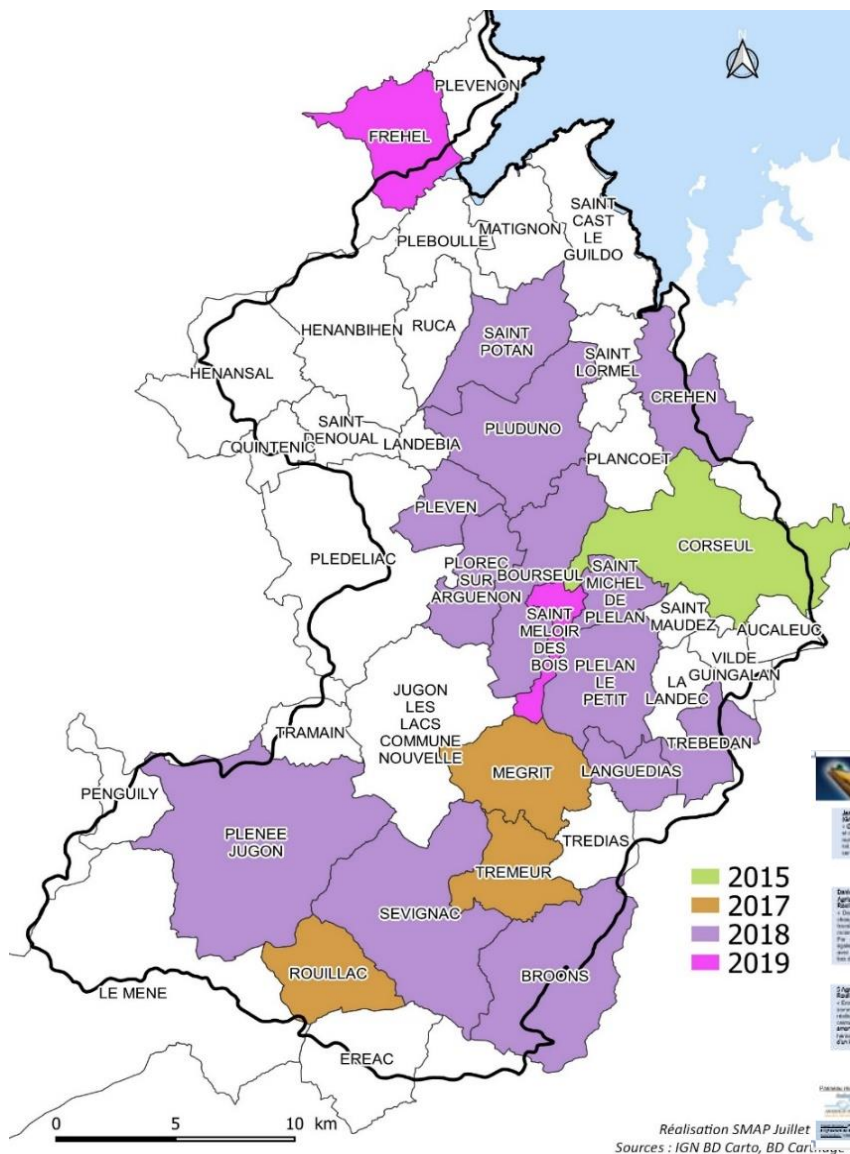
- Réalisation des cartes de propositions d'actions et réalisation d'actions par la technicienne du SAGE et les techniciens agronomie et bocage

JUIN
2019

- 1 à 2 ans après le repérage des zones érosives, rencontre de la commission communale par l'animatrice du SAGE et le CRESEB pour évaluer la démarche et repérage des zones complémentaires. La commission communale continue le travail de repérage des zones érosives.

Une démarche qui prend de l'ampleur et qui s'évalue

Communes ayant adhéré à la démarche sur le territoire du SAGE



Communications réalisées en 2019 et Présentation de la démarche

Pour le Salon aux champs de Broons-Séguinac organisé par la FNCUMA, le SMAP a organisé un atelier « érosion-agronomie » en collaboration avec Lamballe Terre & Mer, la Chambre d'Agriculture, le maire de Rouillac et l'adjoint au maire de Trémeur.

Zoé Leymarie, stagiaire du SMAP a réalisé 3 panneaux sur l'érosion hydrique des sols : le constat, les actions de lutte contre l'érosion, le coût. Ce travail a été effectué en collaboration avec la coordinatrice du SAGE, le technicien bocage de Lamballe Terre & Mer et le conseiller agronomie de la Chambre d'Agriculture.

La démarche a été présentée :

- Aux élus et techniciens d'autres BV : Gouessant, Islet Flora, Haute Rance, Syndicat de la vallée du Blavet,
- Aux Présidents de CLE et/ou techniciens d'autres SAGES : SAGE Baie de Saint Briec, SAGE Rance-Frémur-Baie de Beussais, SAGE Couesnon,
- Aux Présidents de CLE lors d'une assemblée plénière des Présidents de CLE (APPCB).
- Au comice intercantonal à Pluduno, et lors du Salon aux Champs Broons-Séguinac avec la FNCUMA
- Lors de la journée mondiale des sols à Vannes organisée par l'AFES avec Monsieur le maire de Corseul et la coordinatrice du SAGE.

Evaluation des coûts de l'érosion des sols.

Le chiffrage technique et financier des pertes économiques et environnementales liées à l'érosion des sols vise à préciser l'argument économique de la nécessité de lutte contre l'érosion de sols. Ce travail, réalisé par la stagiaire Zoé LEYMARIE, a permis de rendre compte de l'ensemble des coûts liés à l'érosion des sols pour les différents usagers. De plus, un eau'sservatoire sur le coût de l'érosion des sols a été rédigé pour les habitants des communes du SAGE.



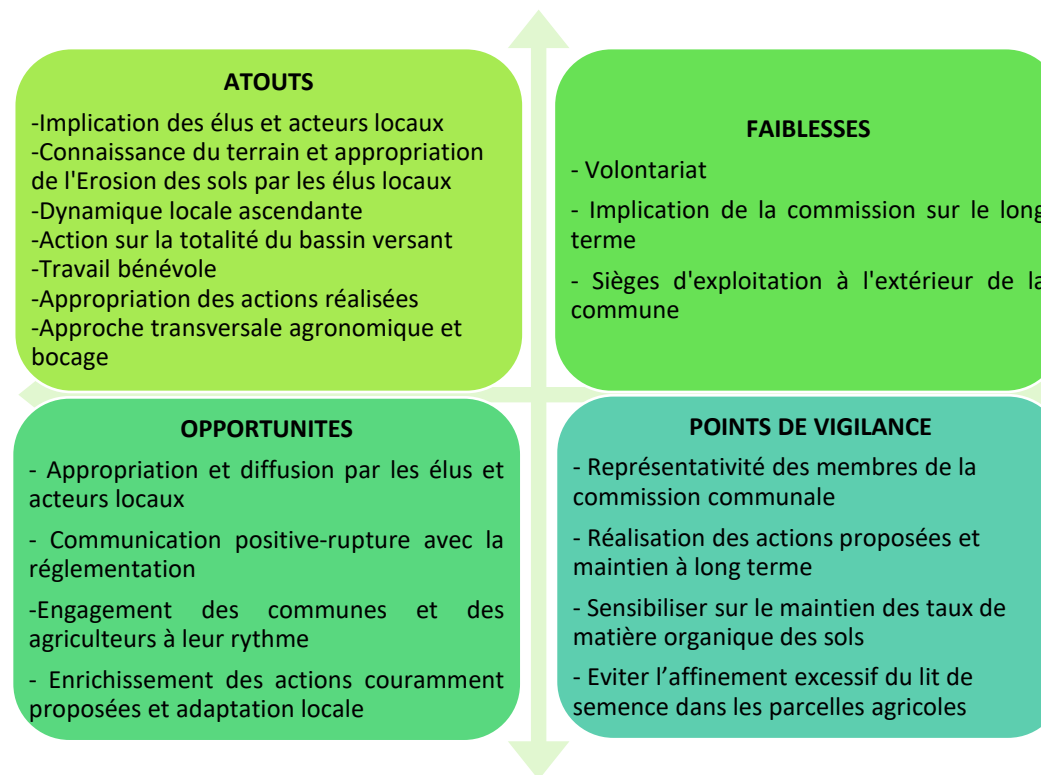
A l'usine de Pléven, 8 tonnes de terre sont extraites par jour pour 30 000 tonnes d'eau prélevée. 30 000 tonnes, c'est 10% de l'eau qui passe au pied de la station de pompage de Pléven par jour. A la fin de l'année, ça correspond à cinq hectares de terre cultivable et tous les 20 ans, ce sont 100 hectares de terre cultivable qui partent dans les eaux.

Evaluation qualitative de la démarche dans les 4 premières communes engagées : Corseul, Rouillac, Trémeur, Mégrit

Evaluation qualitative des 4 premières communes par le CRESEB, une stagiaire du SMAP et l'animatrice du SAGE

Cette évaluation a été présentée au Groupe paritaire de Pilotage SMAP-Chambre d'Agriculture des actions agricoles du bassin versant de l'Arguenon composé du président de la CLE, du Président du SMAP, d'élus du SMAP et d'agriculteurs désigné par la Chambre d'Agriculture. Étaient également présents les maires des communes de Corseul, Rouillac, Mégrit et Trémeur, les vice-présidents environnement de LTM et Dinan Agglo accompagnés des techniciens bocage. L'évaluation qualitative a également été présentée à la CLE du SAGE Arguenon baie de la Fresnaye ainsi qu'aux présidents de CLE de Bretagne (APPCB) par le CRESEB.

Cette évaluation montre une appropriation locale de la démarche. En effet, cette démarche s'est étendue sur les 2/3 de la surface du territoire du SAGE.



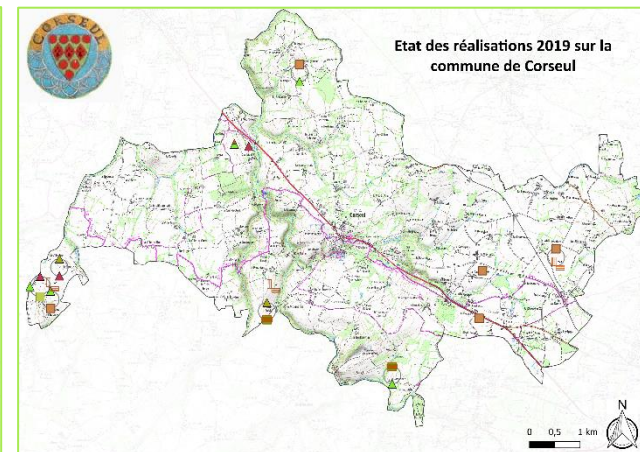
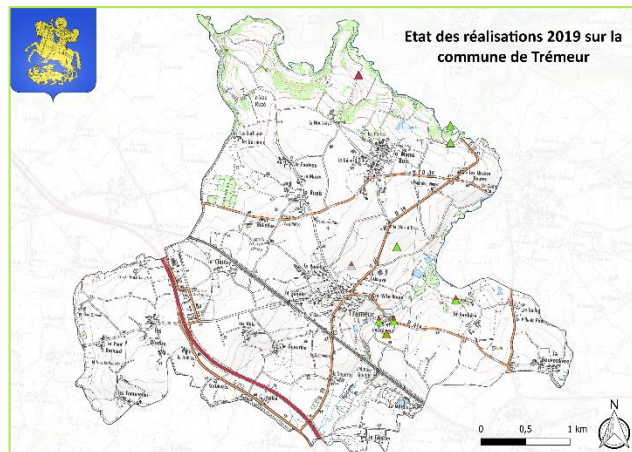
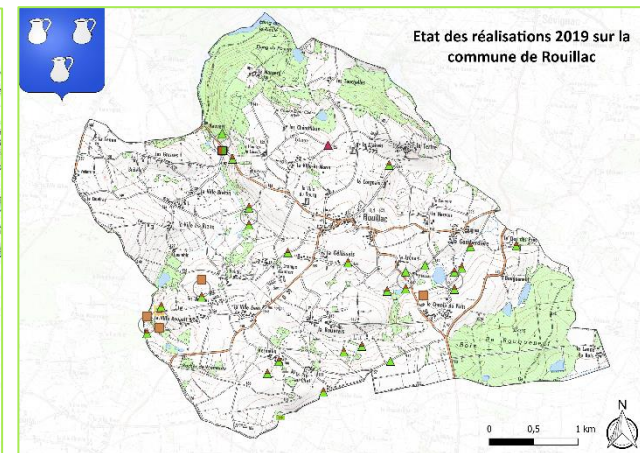
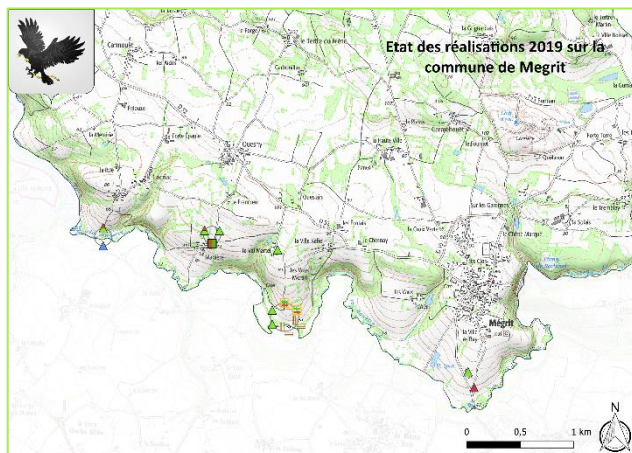
Point d'avancement entre les propositions et les réalisations d'actions

Communes	Adhésion à la démarche (date de délibération)	Réunion de restitution collective (date)	Réunions de définition de propositions d'actions (date)	Carte des actions réalisées-Date de mise à jour	Nombre de propositions d'actions	Nombre de réalisations d'actions	Nombre d'actions en cours	Nombre d'actions annulées	Pourcentage de réalisations
Corseul	29 janvier 2015	24 janvier 2017	03/13/14 juin 2017	Juin 2019	29	21	8	0	72%
Rouillac	20 avril 2017	15 mars 2018	5 juillet 2018	Juin 2019	41	29	11	1	71%
Trémeur	15 mai 2017	15 mars 2018	26 juin 2018	Juin 2019	22	9	12	1	41%
Mégrit	12 décembre 2017	24 mai 2018	21 juin 2018	Juin 2019	17	12	5	0	71%
Sévignac	5 mars 2018	8 mars 2019	28 mars/2 avril 2019	En cours					
Broons	20 mars 2018	7 janvier 2019	06/12 février 2019	Janvier 2020	72	31	37	4	43%
Pluduno	29 mars 2018	13 mars 2019	Juin 2019	Novembre 2019	26	4	22	0	15%
Plénée-Jugon	19 juillet 2018	12 juin 2019	12 juin 2019	En cours					

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS REALISEES OU EN COURS (Juin 2020)

	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	
BOCAGE	Création de Haie et de Talus (CHT)	49	18
	Création de Haie sur Talus existant (CHTE)	1	0
	Création de Haie (CH)	3	11
	Création de Talus nu (CT)	30	14
	Restauration de Haie (RH)		3
	Déplacement entrée de champ	6	1
	Suppression entrée de champ	6	8
	SOMMES DES ACTIONS BOCAGE	95	55
AGRONOMIE	Echange parcellaire	3	1
	Effaceur de traces de roues	1	5
	Maintien des pratiques agronomiques	2	
	Maintien d'une bordure de champ étroite	1	
	Modification des pratiques de travail du sol	9	
	Modification du sens du travail du sol (Bas de parcelle de 24m au lieu de 6m)	1	4
	Modification du sens du travail du sol (Parcelle entière)	6	10
	Panachage de cultures	4	3
	Remise en herbe	6	2
	SOMMES DES ACTIONS AGRONOMIQUES	33	25
MILIEUX AQUATIQUES	Plantation de ripisylve	1	
SOMME DES ACTIONS		129	80

Etat des réalisations en 2019 des actions engagées par les 4 premières communes du bassin versant de l'Arguenon



En quelques chiffres

- 8 communes ont engagé la démarche.
- Des actions y sont en cours ou réalisées soit au total : **129 actions réalisées et 80 en cours.**



ACTIONS BOCAGE

- ▲ Plantation ripisylve
- ▲ Suppression entrée de champ (talus)
- ▲ Déplacement entrée de champ
- ▲ Création de Talus nu (CT)
- ▲ Création de Haie et de Talus (CHT)
- ▲ Création de Haie sur Talus Existant (CHTE)
- ▲ Restauration de talus nu (RT)
- ▲ Restauration de Haie et de talus (RHT)
- Création de Haie (CH)



ACTIONS AGRICOLES

- Modification du sens de travail du sol (Parcelle entière)
- Modification du sens de travail du sol (Bas de parcelle 24 m au lieu de 6 m)
- Modification des pratiques de travail du sol
- Panachage de cultures
- Remise en herbe
- Echange parcellaire
- Effaceur de traces de roues

ENJEU : Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau

NOMBRE ET NATURE DES ACTIONS DES CONTRATS TERRITORIAUX PORTANT SUR LA REDUCTION DES PESTICIDES DANS LES ESPACES PUBLICS ET PRIVES

Disposition 37 : Améliorer les pratiques d'entretien de l'espace et viser le « zéro phyto » dans les espaces privés

Thème : Pesticides

Maîtres d'ouvrages : DA, SMAP

➤ Contexte

Les structures porteuses de contrats territoriaux ont engagé depuis 20 ans des actions sur l'amélioration des pratiques d'entretien des espaces publics et privés.

➤ Objectifs et indicateurs

L'objectif est de promouvoir les méthodes alternatives sans pesticides, de sensibiliser à la préservation et à l'accroissement de la biodiversité et d'améliorer la connaissance concernant la réglementation relative aux pesticides.



Actions réalisées en 2019 sur le bassin versant de l'Arguenon

Particuliers

Préparation et participation à la semaine pour les alternatives aux pesticides du 20 au 30 mars 2019 en partenariat avec Lamballe Terre et Mer.

Les événements organisés par le SMAP sont :

- ❖ Visite de l'Usine de Production d'eau potable à Pléven (SAUR)
 - Animation sur les actions de lutte contre les pesticides (SMAP)
 - Animation « Comment favoriser la biodiversité à la maison » (CRAB)
- ❖ **Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs** : Découverte de la biodiversité à l'Etang du Vau Déhy (Poissons en aquarium et pêche au coup) (MPN)
- ❖ **Mairie de Jugon les lacs** : Chantier participatif pour semer un mélange fleuri favorisant la biodiversité et Exposition jardinage au naturel
- ❖ **Mairie de Languédias** : Portes ouvertes de l'espace intergénérationnel, présentation de la politique communale
- ❖ **CRAB et GAEC HAMONIAUX** Portes ouvertes élevage laitier BIO

Collectivités

- Suivi des 32 communes engagées dans la charte pour tendre vers le « 0 PHYTO » (évaluation, conseils sur les pratiques, informations sur la réglementation et les subventions, etc.)



C'est quoi l'agriculture biologique ?



➤ Contexte

Respectant un cahier des charges spécifique, cette forme de production exclut le recours aux produits phytosanitaires de synthèse. Ce mode d'agriculture est encouragé par la Commission Locale de l'Eau. En Bretagne, les grandes cultures et les cultures fourragères biologiques utilisent une gamme limitée de produits naturels. Des techniques complémentaires sont utilisées, telles que l'usage d'auxiliaires, la valorisation de la biodiversité fonctionnelle, le désherbage mécanique, les cultures associées et intermédiaires, ...

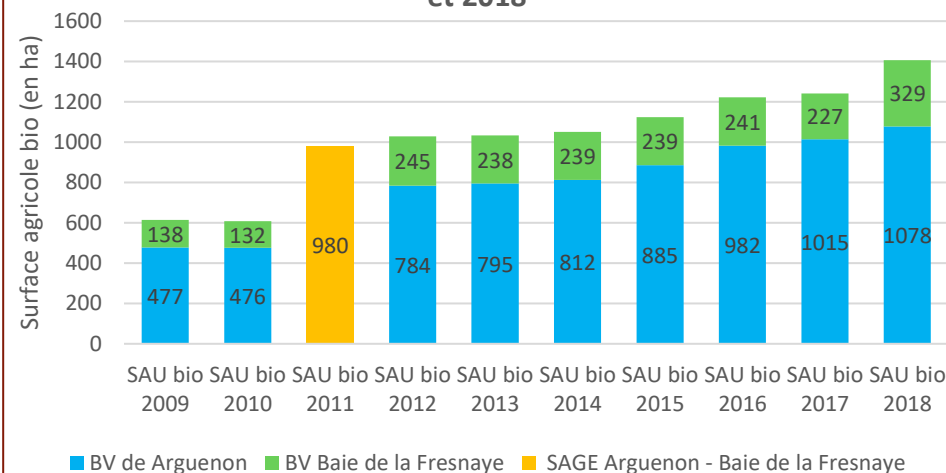
➤ Objectifs et indicateurs

La SAU en production biologique a nettement évolué sur le territoire du SAGE entre 2009 et 2018. Elle est passée de 615 ha en 2009 à 1407 ha en 2018, ce qui signifie qu'elle a plus que doublé en 10 ans. En 2018 en une année, 165 ha supplémentaires sont en conversion. En 2018, la SAU biologique du BV de l'Arguenon est de 1078 ha et celle de la Baie de la Fresnaye est de 329 ha.

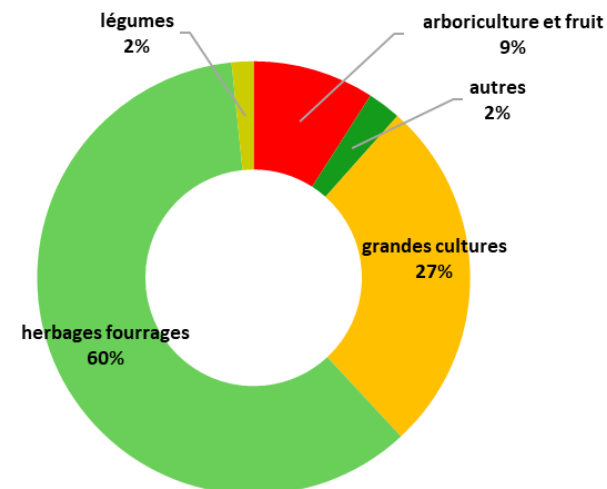
Fiche Observatoire - chiffres 2018



Evolution de la SAU en production biologique entre 2009 et 2018



Pourcentage des assolements par rapport à la surface total en production biologique en 2018



En quelques chiffres

- 54 fermes engagées en bio en 2018 soit 9 de plus en 1 an
- 1407 ha de SAU bio en 2018

ENJEU : Réduire les contaminations du littoral et plus particulièrement les contaminations microbiologiques

NOMBRE DE PROFILS DE VULNERABILITE REALISES POUR LES ZONES DE PRODUCTION CONCHYLICOLE OU DE PECHE RECREATIVE.

NOMBRE ET NATURE DES ACTIONS DES CONTRATS TERRITORIAUX SUR LA REDUCTION DES POLLUTIONS MICROBIOLOGIQUES.

Disposition 38 : Identifier les sources de contaminations bactériologiques des baies et adapter les programmes de mesures microbiologiques

Thème : Pollution microbiologique

Maîtres d'ouvrages : DA, SMAP, Communes, Ifremer, ...

➤ Contexte

Plusieurs activités humaines et économiques, concentrées sur les zones littorales, comme la conchyliculture ou le tourisme, sont tributaires des contaminations microbiologiques. La réduction des contaminations microbiologiques est un enjeu important du SAGE, qui permet d'assurer la salubrité des zones de baignade et de productions conchylicoles sur le littoral. La réalisation d'études et de profils se révèle nécessaire pour améliorer les connaissances sur les origines des contaminants microbiologiques et pour prévenir tout risque de pollution.

➤ Objectifs et indicateurs

Vulnérabilité des eaux de baignade - Profils de baignade sur le SAGE :

Un profil des eaux de baignade décrit les caractéristiques des eaux de baignade ainsi que des eaux de surface du bassin versant associé. Il identifie et évalue également les sources de pollutions et ses caractéristiques (nature, fréquence, durée, causes).

- ✓ Entre 2010 et 2014 : Des profils de baignade ont été réalisés pour chaque plage du territoire du SAGE.
- ✓ En 2017 : les profils de baignade de La Grande Plage, Pen- Guen, Les Quatre Vaux, La Fosse et La Fresnaye de Saint Cast le Guildo ont été actualisés

Plage / année	Château Serin	La Fosse	La Fresnaye	La Pissotte	La Mare	La Grande Plage	Pen Guen	Les Quatre-Vaux	Le Ruet
Réalisation	2014	2012	2012	2012	2012	2012	2012	2012	2010
Actualisation		2017	2017			2017	2017	2017	

Plages de Plévenon / Plages de Saint-Cast-le-Guildo / Plage de Saint-Jacut-de-la-Mer

Tableau des années de réalisation des profils de baignade

Vulnérabilité des eaux conchylicoles - Baie de la Fresnaye :

Entre février 2013 et 2015 : Dans le cadre du projet RiskManche, des analyses microbiologiques ont été effectuées par un consortium de recherches franco-britannique pour l'évaluation des risques relatifs aux contaminants présents dans les coquillages. Les cours d'eau du Frémur, du Rat, du Clos et du Kermiton ont fait l'objet d'une étude approfondie, à travers l'utilisation de traceurs.

Le 24 novembre 2015 : Une délibération a été prise par le conseil communautaire du Pays de Matignon, en vue d'engager une réflexion sur la définition de zones à enjeu sanitaire conchylicole.

En 2016 : Une étude menée par l'IFREMER sur la Baie de la Fresnaye visait à examiner la possibilité d'une sectorisation de la zone conchylicole, au regard des contaminations microbiologiques.

Vulnérabilité des eaux conchylicoles - Baie de l'Arguenon

Fin 2016 : Une étude de caractérisation des sources de contaminations microbiologiques a été impulsée par la Commission Locale de l'Eau sur l'estuaire de l'Arguenon, sous maîtrise d'ouvrage du SMAP.

Courant 2017 : Réalisation d'un inventaire des sources *potentielles* de contaminations microbiologiques.

Fin 2017 : Lancement du réseau de suivi de la qualité microbiologique des eaux de la baie de l'Arguenon.

Fin 2018 : Rendu de l'étude et identification des zones les plus contributrices en pollutions microbiologiques.

Construction du plan d'actions portant sur la réduction des pollutions microbiologiques

La réalisation de ces profils débouche sur la planification d'actions sur les bassins versants de l'Arguenon et de la Baie de la Fresnaye. Le profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles est le plan d'action et de planification de lutte contre les contaminations microbiologiques du territoire. La construction de ce plan a été confié par le SMAP à un apprenti de master 2 en alternance, Tom Bourru en septembre 2019.

ENJEU : Réduire les contaminations du littoral et plus particulièrement les contaminations microbiologiques

► Réalisations 2019

Profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles

En 2019, un apprenti en alternance a démarré la réalisation du profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles des baies de l'Arguenon et de la Fresnaye. Son achèvement est prévu fin septembre 2020. Il fait suite à l'étude menée en 2018 par le SMAP sur l'identification des sous-bassins versants les plus contributeurs en baie de l'Arguenon et des études de la baie de la Fresnaye.

Octobre à Décembre 2019

- Réalisation de l'état des lieux de la qualité microbiologique et synthèse des études déjà existantes sur les baies de l'Arguenon et de la Fresnaye

Décembre 2019-Juin 2020 :

- Localiser, caractériser et quantifier les sources de pollutions microbiologiques
- 6 campagnes de prélèvements (hautes moyennes et basses eaux) en temps sec et en temps humide.

Mai 2020-septembre 2020 :

- La définition d'un plan d'action hiérarchisé proposant des solutions permettant de réduire la contamination microbiologique.

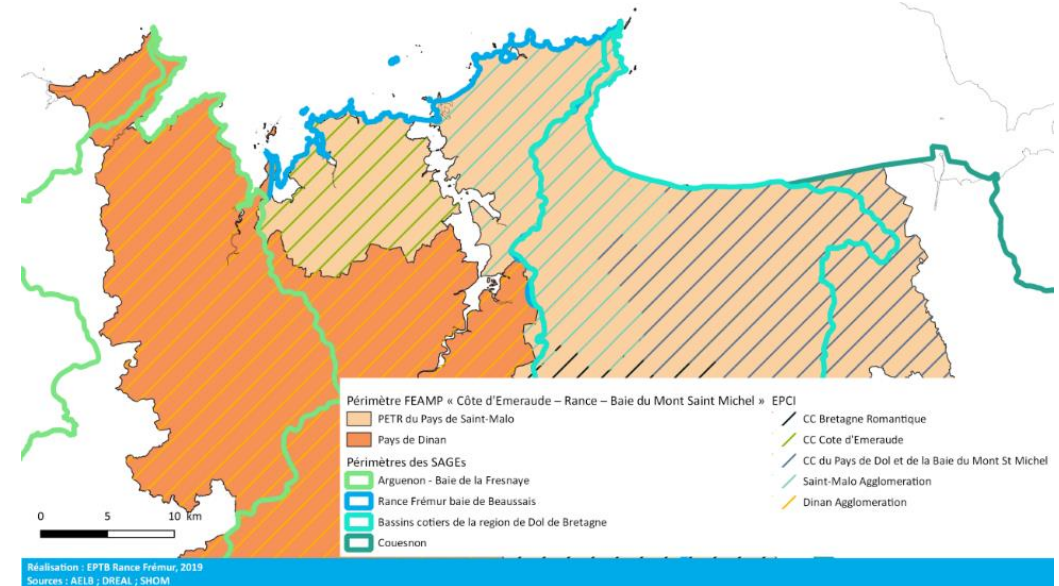
Le profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles s'intègre à un projet inter-SAGEs pour l'Amélioration de la qualité Microbiologique des eaux Conchylicoles (AMICO).

Projet Inter-SAGE « Amélioration Microbiologique des eaux CONchylicoles »

Cet enjeu est partagé avec les CLE des SAGEs « Arguenon – Fresnaye » « Rance Frémur » et « Bassin côtier de la région Dol de Bretagne ». Le projet AMICO permet de mutualiser et d'harmoniser les démarches sur ces sujets sur les territoires de la Côte d'Emeraude, Rance et baie du Mont-Saint-Michel, avec les EPCI suivants : Dinan Agglomération et Saint-Malo Agglomération.

Ce projet AMICO s'est construit en 2019 lors de réunions techniques et politiques et grâce à un recensement des besoins auprès des acteurs publics, professions conchylicoles et halieutiques.

Le projet AMICO comprend 3 axes qui ont été présentés en 2020 à la Commission Mer et Littoral afin d'obtenir des « Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche ». Les actions débuteront en 2020. Le Profil de Vulnérabilité des eaux Conchylicoles du littoral du SAGE Arguenon-baie de la Fresnaye a débuté mi-septembre 2019.



AXE 1 Réalisation / Approfondissement des Profils de vulnérabilité des eaux Conchylicoles (PVC)

- Cet axe est porté par les structures porteuses des SAGE et les EPCI. L'objectif est de réaliser et/ou affiner les PVC des territoires.

Pour les territoires du SAGE Arguenon-baie de la Fresnaye et du SAGE RANCE, une étude de sensibilité aux pollutions agricoles dans la bande littorale des 500 mètres était également prévue.

AXE 2 Gestion de crise des eaux conchylicoles

- Cet axe est porté par Dinan Agglomération et vise la mise en place de procédures de gestion de crise en cas de pollution microbiologique accidentelle (assainissement).

AXE 3 Sensibilisation multi-acteurs

- Cet axe est porté par le SAGE Rance, il s'agit de réaliser des supports de sensibilisation mutualisés et harmonisés à l'échelle du territoire « Côte d'Emeraude – Rance, baie du Mont-Saint-Michel ». Cette sensibilisation a pour but de cibler l'ensemble des acteurs potentiellement sources de pollution microbiologique.

ENJEU DE GOURVERNANCE : Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant.

NATURE ET FREQUENCE DES OPERATIONS DE COMMUNICATION ET NOMBRE ET NATURE DES ACTEURS IMPLIQUES ET DES PERSONNES TOUCHEES ET NOMBRE D'OPERATIONS DE SENSIBILISATION REALISEES

- Disposition 51 :** Créer et diffuser des outils de communication
- Disposition 53 :** Impliquer plus fortement tous les groupes d'acteurs
- Disposition opérationnelle 17 :** Sensibiliser tous les acteurs
- Action 30 :** Sensibiliser le grand public à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques terrestres et marins

Thème : Mise en œuvre du SAGE

Maîtres d'ouvrages : Communes, Communautés d'agglomération, SMAP, Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs CN

► Contexte

La CLE s'appuie sur les maîtres d'ouvrages compétents pour créer et diffuser des outils de communication. Ces outils participent à la sensibilisation et à la formation de tous les acteurs en continu. Ils permettent de communiquer sur les actions engagées par les maîtres d'ouvrages dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

Certaines actions peuvent être difficiles à appréhender techniquement, économiquement ou socialement et les acteurs manquent d'éléments d'aide à la décision pour engager des changements de pratiques. C'est pourquoi, il est important de former le grand public aux enjeux de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de les informer sur les bonnes pratiques, d'organiser des manifestations grand public, de développer et de diffuser des outils de communication, de développer les partenariats...

► Objectifs et indicateurs

Les actions de communication et de sensibilisation peuvent avoir lieu sur le bassin versant de l'Arguenon ou sur celui de la Baie de la Fresnaye ou alors être communes aux deux bassins versants et donc réalisées sur l'ensemble du territoire du SAGE.

Lettre d'information du SAGE : L'Eau'bservatoire

Diffusion de **4 lettres d'information** « Eau'bservatoire » à l'ensemble des habitants du SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye. (Ils sont disponibles sur le site du SMAP www.smap22.fr)

- « Restauration des rivières » corédigé avec Lamballe Terre et Mer et Dinan Agglomération
- « Restauration du bocage » corédigé avec Lamballe Terre et Mer et Dinan Agglomération
- « Lutte contre l'érosion des sols et les coûts liés »
- « Bilan à mi-parcours du PAPI Arguenon »



Participation à « Inf'eaux 22 »

Dans le n° 260 de novembre 2019 du bulletin d'information du Département des Côtes d'Armor « Inf'Eaux 22 », rédaction du focus territorial sur l'érosion des sols et la démarche communale ascendante de lutte contre l'érosion des sols

Sensibilisation du grand public

A l'occasion de visites de l'usine du SMAP de production d'eau destinée à l'alimentation en eau potable, le film de présentation des missions du SMAP a été visionné par **33 groupes** représentant **819 visiteurs**.



- 19 écoles/collèges/école d'ingénieurs,
- 3 commissions communales « zones érosives »,
- les élus de Dinan Agglomération,
- 3 groupes dans le cadre de la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides,
- autres groupes (usagers, association, syndicat,).



Bassin versant de la baie de la Fresnaye

Deux écoles ont intégré le programme de la Source à la Mer, pour un total de 5 classes.

- Ecole primaire publique de Quintenic

Les élèves d'une classe maternelle de cette école ont pu aborder la thématique de la rivière de la source à l'estuaire et être sensibilisés à la vie aquatique par la reconnaissance de la macrofaune benthique.

- Ecole primaire St Joseph de Hénanbihen

Les 4 classes ont abordé une des thématiques suivantes.

- Découverte de la forêt (2 classes PM/GS et CE1/CE2)
- Découverte des poissons (GS/CP)
- Economiser l'eau et découverte du littoral



Bassin versant de l'Arguenon

19 écoles du bassin versant ont participé aux animations « je parraine ... mon jardin, mon arbre, ma rivière » pour un total de 33 classes.



Ces animations sont réalisées en partenariat avec les enseignants, par des associations d'éducation à l'environnement agréées par l'Education Nationale.

Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs, Maison de la Rance et Identi'terre pour 2019.

En contrepartie, le SMAP demande aux classes de réaliser une création afin de faire un bilan de leur participation à ces animations. Le travail est ensuite exposé à la Maison Pêche et Nature « Les enfants parrainent la nature » pendant l'été pour que les parents y amènent leurs enfants.

Animations grand public

Relevés de la passe à anguilles avec le public et découverte de l'espèce : L'action a été menée essentiellement sur le temps des vacances scolaires (2410 visiteurs dans l'exposition dont environ 800 ont profité pleinement de l'espace anguilles).

Sorties de découverte de la nature en vallée d'Arguenon : 10 sorties réalisées pendant les vacances de Pâques, d'été et de Toussaint (179 personnes reçues).

Sorties thématiques sur les amphibiens : 1 séance « les pieds dans la mare » réalisée sur les 2 prévues (19 personnes.).



Animations périscolaires et EHPAD

2 séances réalisées avec les centres de loisirs de Trémeur et de Plancoët avec 69 enfants sensibilisés.

3 séances réalisées avec l'EHPAD de Jugon-les-lacs (total 27 personnes).

Créhen

Une sortie découverte de la nature au château du Guildo



Une sortie découverte très appréciée avec la maison pêche et nature, vendredi.

(Photo : QUEST FRANCE)

Vendredi, Benjamin, animateur à la maison pêche et nature de Jugon-Lacs, a emmené un petit groupe au château du Guildo, pour une sortie découverte de l'espace naturel du site. « C'est un espace naturel sensible, très riche côté faune et flore », indique-t-il.

Il a ainsi passé en revue les espèces présentes dans l'estuaire, entre oiseaux marins, faucons crécelle nichant dans les pierres du château,

sans oublier la présence des phoques veaux marins. « Ce sont les stars de la visite ! », sourit-il.

Un petit passage par la flore de la vasière et du présalé, ainsi que les essences présentes dans la vallée. « On explique l'utilisation de ces essences à l'époque du château, comme les chênes, ormes ou hêtres qui poussaient déjà à ce moment-là et que l'on suppose avoir servi pour la construction du château. »

Expositions

Espace « Barbotons dans la rivière : Espace d'éveil à la nature pour les 1-6 ans, ouvert du 28 janvier au 23 février.

- 1108 visiteurs grand public
- 154 personnes en groupe sur animations (RPAM, crèches, ...)
- 99 spectateurs au spectacle

Total 1361 personnes.

Exposition « Les enfants parrainent la nature » : Ouvert du 24 juin au 14 juillet

(393 visiteurs, dont 213 avec pour 1^{ère} intention de visiter l'exposition)

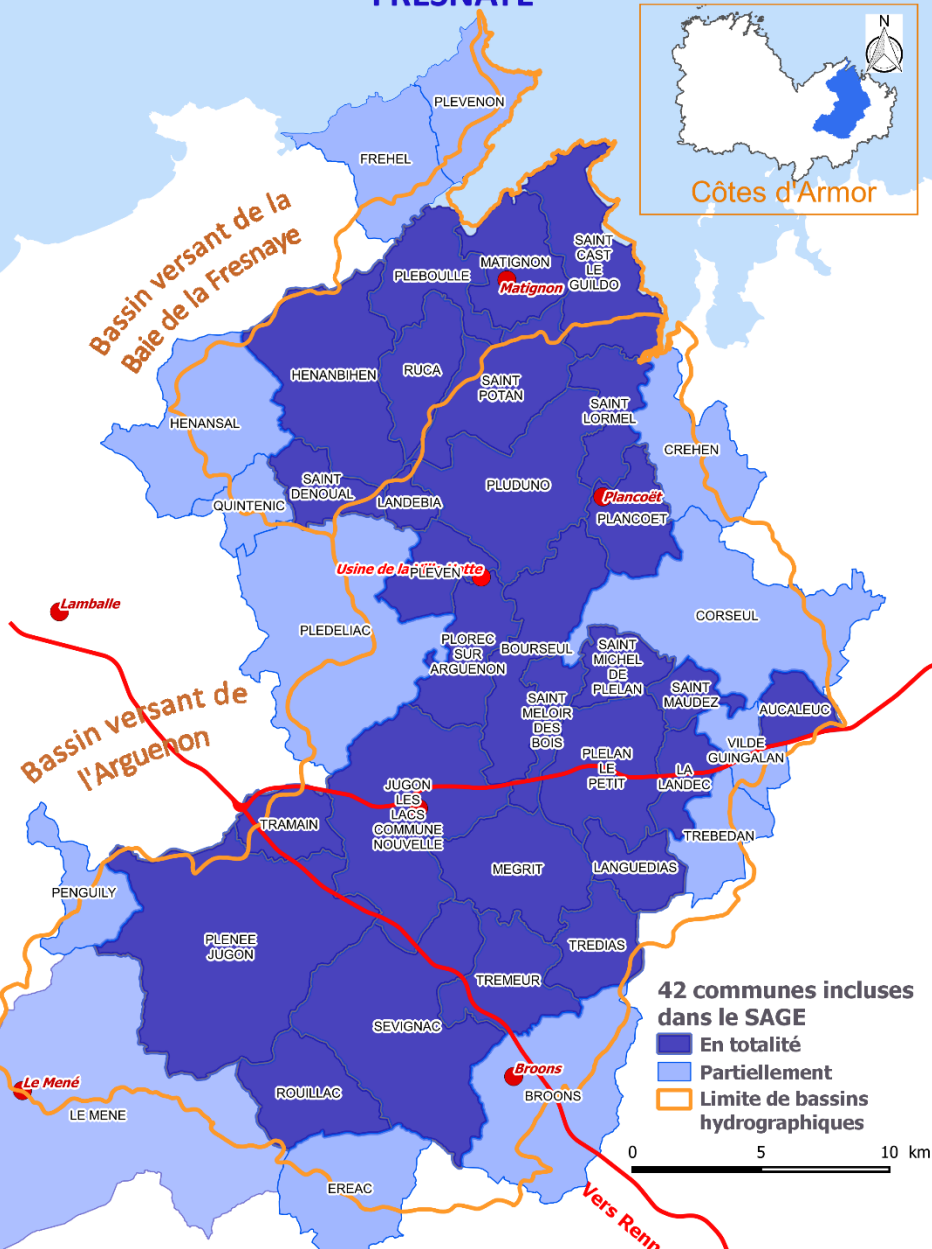


Reportage sur France 3 sur l'action

« Barbotons dans la rivière »

<https://www.youtube.com/watch?v=zEjVJdaKQQc>

TERRITOIRE DU SAGE ARGUENON BAIE DE LA FRESNAYE



Structure de portage du SAGE :

Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre

Usine de la Ville Hatté
22130 PLEVEN

Tél : 02.96.84.49.10

Mail : sage-bvarguenon@smap22.fr

Site internet : smap22.fr

Le tableau de bord a été élaboré avec la participation financière de :



EDITION 2020 réalisée avec les résultats 2019